

# UNE VISION UNE VOIX :

CHANGER LE SYSTÈME DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE DE  
L'ONTARIO AFIN DE MIEUX SERVIR LES AFRO-CANADIENS

## **CADRE DE PRATIQUE - PARTIE 1 : RAPPORT DE RECHERCHE**

Septembre 2016



---

# **UNE VISION UNE VOIX :**

---

CHANGER LE SYSTÈME DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE DE  
L'ONTARIO AFIN DE MIEUX SERVIR LES AFRO-CANADIENS

**CADRE DE PRATIQUE - PARTIE 1 :  
RAPPORT DE RECHERCHE**

**Septembre 2016**



## Table des matières

### Remerciements

### Préambule

### SOMMAIRE

<b>PARTIE 1 : INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
1.1 Objet de ce document .....	1
1.2 Justification du projet .....	2
1.3 Processus d'élaboration du rapport de recherche .....	6
1.4 Valeurs et principes .....	8
<b>PARTIE 2 : CONTEXTE</b> .....	<b>10</b>
2.1 Définitions et concepts clés .....	10
2.2 Population afro-canadienne de l'Ontario .....	15
2.2.1 Survol de la population.....	15
2.2.2 Croissance de la population .....	16
2.2.3 Diversité .....	17
<b>PARTIE 3 : EXAMEN DE LA DOCUMENTATION</b> .....	<b>20</b>
3.1 Disproportion et disparités raciales dans le système du bien-être de l'enfance .....	20
3.2 Forces systémiques qui amènent les familles d'ascendance africaine à avoir affaire au système du bien-être de l'enfance .....	23
3.2.1 Taux réels de mauvais traitements à l'égard des enfants.....	23
3.2.2 Formule de financement.....	26
3.2.3 Biais des sources de signalement obligatoire .....	28
3.2.4 Pauvreté .....	30
3.2.5 Accès aux services sociaux .....	34
3.3 Prises de décisions dans les agences du bien-être de l'enfance .....	35
3.4 Impact du système du bien-être de l'enfance sur les familles, les enfants et les jeunes d'ascendance africaine .....	40
3.4.1 Impact sur les enfants, les jeunes et les familles .....	40
3.4.2 Impact des adoptions et des placements d'accueil transraciaux .....	42
3.4.3 Criminalisation .....	44
3.5 Pratiques prometteuses .....	45
3.5.1 Changements au système .....	45
3.5.2 Établir le contexte organisationnel .....	49
3.5.3 Pratique de services directs .....	53
3.5.4 Placement.....	60
<b>PARTIE 4 : PERSPECTIVES DE LA COMMUNAUTÉ</b> .....	<b>65</b>
4.1 Constatations des consultations.....	65
4.1.1 Problèmes qui amènent les Afro-Canadiens à avoir affaire au système du bien-être de l'enfance .....	66
4.1.2 Défis auxquels font face les Afro-Canadiens lorsqu'ils ont affaire au système du bien-être de l'enfance de l'Ontario .....	74
4.2 Recommandations de changements de la communauté .....	95
<b>PARTIE 5 : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DIRECTEUR</b> .....	<b>106</b>
<b>Références</b>	

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

### **Remerciements**

Nous, en tant que membres du Comité directeur d'Une vision une voix, sommes reconnaissants aux nombreuses personnes qui ont contribué et apporté leur soutien à l'élaboration de ce Cadre de pratique, qui est conçu pour changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens. En particulier, nous tenons à remercier les personnes suivantes :

#### **Gestionnaire de projet**

Kike Ojo, Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance

#### **Consultante**

Tana Turner, Turner Consulting Group Inc.

#### **Groupe de référence**

Nancy Ansong-Danquah, Children's Aid Society of Toronto

Nicole Bonnie, Peel Children's Aid Society

Michael Bowe, York Region Children's Aid Society

Marlene Dei-Amoah, Catholic Children's Aid Society of Hamilton

Natalie Dixon-Judah, Brant Family and Children's Services

Bervin Garraway, Société catholique de l'aide à l'enfance ville de Toronto

Jude Jean-Francois, La Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa

Terry Johnson, Windsor-Essex Children's Aid Society

Dionne Martin, Société catholique de l'aide à l'enfance ville de Toronto

Elizabeth Molligan, York Region Children's Aid Society

Jean Samuel, Catholic Children's Aid Society of Hamilton

Tendai Utete, Société d'aide à l'enfance de London et Middlesex

Dawn Walcott-Parris, Durham Children's Aid Society

#### **Éditeur**

Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance

#### **Baillieur de fonds**

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Surtout, nous sommes reconnaissants aux jeunes, aux parents, aux défenseurs d'intérêts et aux organismes communautaires engagés dans le système du bien-être de l'enfance, qui ont offert généreusement leur temps pour partager leurs expériences et formuler leurs recommandations afin de créer un système du bien-être de l'enfance qui sert mieux les Afro-Canadiens.

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

### **Préambule**

Depuis plus d'un siècle, le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario a le mandat de protéger les enfants les plus vulnérables de la province contre les mauvais traitements et la négligence. Ayant pris racine au début du XX<sup>e</sup> siècle, le système du bien-être de l'enfance a émergé en tant que réponse à la marginalisation croissante des familles et des enfants pauvres qui subissaient des difficultés sociales engendrées par l'industrialisation et l'urbanisation rapides. Comme d'autres institutions canadiennes, les agences du bien-être de l'enfance ont évolué dans un contexte historique de suprématie blanche, de colonialisme et de racisme envers les Noirs, tous ces aspects ayant été intégrés dans les politiques et les pratiques du bien-être de l'enfance, ce qui a mené à la création de disproportions et de disparités de longue date pour les communautés afro-canadiennes et autochtones. La réussite des familles afro-canadiennes malgré ce contexte illustre la résilience des communautés et des cultures d'ascendance africaine.

Aujourd'hui, le système du bien-être de l'enfance est au beau milieu de larges appels à une importante transformation qui créerait une équité, une responsabilisation, une efficacité et une efficacie accrues. Ces appels se situent dans un contexte sociopolitique plus large de conscientisation et de mobilisation collectives croissantes relativement au racisme envers les Noirs dans toute l'Amérique du Nord, ainsi qu'un climat politique qui commence à reconnaître le racisme envers les Noirs et à y réagir. Ce moment représente une occasion historique cruciale de prendre un virage quant à un changement transformateur et antiraciste du bien-être de l'enfance, ainsi que d'autres institutions comme la police, les établissements correctionnels et l'éducation. Ce Cadre de pratique, financé par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et élaboré par la communauté afro-canadienne, avec le soutien de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE), représente une portion d'un effort plus important; il guidera la pratique et les changements systémiques dans les agences du bien-être de l'enfance. Cependant, nous reconnaissons que l'impact du Cadre de pratique ne saurait être meilleur que l'engagement démontré par les institutions, ainsi que les ressources financières et humaines attribuées à sa mise en œuvre.

Notre Comité directeur est constitué de 17 membres de la communauté afro-canadienne assumant divers rôles et ayant diverses affiliations, expertises, ethnies, identités de sexe et idéologies, qui restent unis autour d'une préoccupation commune relative aux familles, aux enfants et aux jeunes afro-canadiens. Collectivement, nous avons des décennies d'expérience dans des domaines comme le bien-être de l'enfance, le droit, le counseling, le développement communautaire, le développement des jeunes, la recherche universitaire, le travail social et le gouvernement.

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

Après de nombreuses délibérations, nous nous sommes entendus sur le titre « Une vision une voix » pour ce projet. Une vision, parce que nous avons reconnu que la capacité de provoquer et de maintenir des changements transformateurs significatifs nécessiterait une vision claire, convaincante et collective. Une voix, parce que nous croyons que notre pouvoir de dire la vérité, de nommer les injustices et de réclamer des changements doit être ancré dans une voix unifiée qui honore et amplifie celle de notre communauté.

En nous efforçant de réaliser cette vision, nous avons affronté de nombreux défis, comme les contraintes de temps, l'ampleur des enjeux, ainsi que la croissance rapide du projet. Nous nous sommes affairés à relever ces défis, en les considérant comme d'importantes occasions d'apprentissage dans le contexte d'une bataille plus longue pour la justice sociale; nous estimons que ce Cadre de pratique demeure une prochaine étape prometteuse vers un système du bien-être de l'enfance équitable et juste en Ontario. Nous croyons qu'il convient de noter que malgré les défis, le Cadre de pratique (qui est constitué de deux documents connexes — Partie 1 : Rapport de recherche, et Partie 2 : Pratiques d'équité raciale) a été produit en l'espace d'un an après le lancement du projet. Nous estimons que cela est digne de mention pour un projet de cette taille.

Le Comité directeur considère le Cadre de pratique comme étant un outil crucial pour un changement des systèmes. Nous souhaitons qu'il permette aux décideurs des agences du bien-être de l'enfance, de l'AOSAE et du MSEJ d'examiner leurs pratiques selon une perspective fondée sur la race. Ce rapport inclut des recommandations à l'intention du MSEJ et des décideurs qui décrivent la transformation des lois, des politiques, des pratiques et du financement afin de mieux répondre aux besoins de la communauté afro-canadienne, ainsi que d'aborder la culture du bien-être de l'enfance par l'entremise de formation et d'éducation en matière d'antioppression, d'antiracisme et de racisme envers les Noirs dans tous les domaines du bien-être de l'enfance.

Pour les intervenants et les superviseurs du bien-être de l'enfance, le Cadre de pratique sera un outil leur permettant de comprendre le racisme envers les Noirs et les incitant à une pratique d'autoréflexion critique. Ce Cadre de pratique devrait faciliter l'instauration de programmes et d'interventions qui pourront produire de meilleurs résultats pour les enfants et les jeunes afro-canadiens ainsi que leur famille, en fournissant des directives visant des approches tangibles, pratiques, holistiques et axées sur la famille. Nous soulignons notre observation qu'une multitude d'agences et de programmes existants ont fait un travail extraordinaire avec les communautés afro-canadiennes, et nous croyons que les intervenants en bien-être de l'enfance doivent accroître leur engagement et leur collaboration avec ces agences dans un contexte de responsabilité partagée.

En tant que membres du Comité directeur, nous sommes reconnaissants aux nombreux membres de la communauté qui ont démontré du courage et leur engagement en

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

partageant leurs histoires et leurs perspectives dans les rencontres de consultation communautaires. Nous sommes reconnaissants au MSEJ ainsi qu'à l'AOSAE de leur leadership dans la recherche de changements du système structurel du bien-être de l'enfance pour les familles et les jeunes afro-canadiens. Nous remercions Kike Ojo, Tana Turner et Jean Samuel d'avoir travaillé avec le Comité directeur et intégré les commentaires de la communauté dans ce Cadre de pratique. Nous sommes aussi reconnaissants aux membres du Comité directeur, qui ont démontré un engagement et un leadership considérables, en offrant leur temps et leur expertise pour aider à élaborer le Cadre de pratique, espérant ainsi provoquer des changements structurels et transformateurs au système du bien-être de l'enfance de l'Ontario.



Marlene Hyppolite  
Présidente, Samedi littéraire haïtien canadien



Siphon Kwaku  
Woodgreen Community Services



Jennifer Clarke  
School of Social Work  
Ryerson University



Margaret Parsons  
Directrice générale de l'African Canadian Legal Clinic



Sonia Mills-Minster  
Millan & Associates



Dr. Julian Hasford  
Black Community Action Network



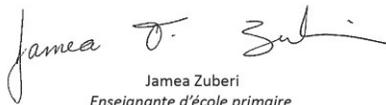
Zakiya Tafari  
Young and Potential Fathers /  
Ujima House



Mohamed Jama  
Midaynta Community Services



Irwin Elman  
Intervenant provincial  
en faveur des enfants et des jeunes



Jamea Zuberi  
Enseignante d'école primaire  
et consultante en matière de LGBT



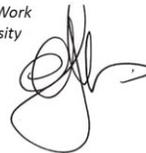
Dr. Akua Benjamin  
School of Social Work  
Ryerson University



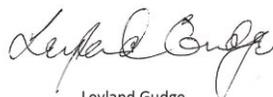
Everton Gordon  
Jamaican Canadian Association /  
CAFACAN



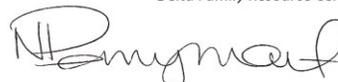
Sophia Brown Ramsay  
Black Community Action Network



Kemi Jacobs  
Yensomu African Canadian Rites of Passage  
Delta Family Resource Centre



Leyland Gudge  
Consultation en services communautaires à CLEO



Nicole Perryman  
Aset Group Consulting and  
Counselling Services

Dr. Howard McCurdy  
C.M., O. Ont.

## SOMMAIRE

Depuis des décennies, les Afro-Canadiens, les défenseurs d'intérêts, les utilisateurs de service, les partenaires communautaires, et plus récemment, les médias, soulèvent des préoccupations relatives au fait que les enfants et les jeunes afro-canadiens sont surreprésentés dans le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario. Récemment, des chercheurs de l'Université de Toronto ont analysé les données provinciales de l'*Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect* (2013) afin de mieux comprendre la surreprésentation de certains groupes raciaux dans le système du bien-être de l'enfance. L'étude démontre la corrélation entre la race, la pauvreté et le système du bien-être de l'enfance.<sup>1</sup> De plus, des études, des utilisateurs de services, ainsi que des observations de fournisseurs de services et de défenseurs d'intérêts aux sociétés d'aide à l'enfance (SAE), des tribunaux de la famille, des foyers de groupe et de divers événements à l'intention des jeunes et des familles parrainées par les SAE, confirment la perception que les Afro-Canadiens sont surreprésentés dans le système du bien-être de l'enfance. Par ailleurs, les données récemment publiées par la *Children's Aid Society of Toronto* révèlent un taux de disproportion de 4,8 %, la communauté afro-canadienne représentant 40,8 % des enfants pris en charge, bien qu'elle constitue seulement 8,5 % de la population de Toronto. Les défenseurs d'intérêts et les acteurs du domaine du bien-être de l'enfance laissent entendre que cette disproportion n'est pas un problème unique à Toronto, mais plutôt une réalité à l'échelle provinciale.

En plus de cette disproportion, les Afro-Canadiens déclarent qu'ils subissent des disparités une fois qu'ils font affaire avec le système du bien-être de l'enfance, en ce sens qu'ils sont traités différemment de leurs homologues blancs, qu'ils n'ont pas accès à des services culturellement appropriés et qu'ils obtiennent de moins bons résultats que leurs homologues blancs.

En réponse à ces préoccupations, l'*African Canadian Legal Clinic* et d'autres organismes communautaires ont revendiqué des changements au système du bien-être de l'enfance. Dans ses rapports de 2012 et 2016, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies s'inquiétait de la surreprésentation importante des enfants et des jeunes autochtones et afro-canadiens dans les systèmes du bien-être de l'enfance au Canada et recommandait que le Canada « prenne des mesures urgentes » pour

---

<sup>1</sup> Ethno-racial Categories and Child Welfare Decisions: Exploring the Relationship with Poverty (2016)

résoudre cette disproportion raciale.<sup>2</sup> De récents articles dans le *Toronto Star* ont aussi amené ce problème au premier plan pour le grand public et les politiciens provinciaux (se reporter aux articles « Why are so many black children in foster and group homes? », 11 décembre 2014; « Black kids stay longest in care », 26 août 2015; « Report shines light on poverty's role on kids in CAS system », 15 août 2016).

Cette convergence de développements a fait en sorte qu'il est temps d'explorer les causes sous-jacentes de ces problèmes et d'agir pour les éliminer. Sans des actions audacieuses et conséquentes, les résultats pour les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens ayant affaire au système du bien-être de l'enfance se dégraderont, le racisme dans les systèmes et l'ensemble de la société qui a créé la disproportion et les disparités raciales que nous voyons aujourd'hui sera plus implanté, et les coûts humains et sociaux continueront d'augmenter.

En 2015, le MSEJ a financé la communauté afro-canadienne par l'entremise de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE) pour faciliter l'élaboration d'un Cadre de pratique qui appuierait les agences du bien-être de l'enfance afin qu'elles offrent de meilleurs services aux familles, aux enfants et aux jeunes afro-canadiens. Une gestionnaire de projet et une consultante ont été embauchées pour mettre le projet en œuvre. Un Comité directeur, composé de membres de la communauté afro-canadienne des quatre coins de l'Ontario, a été formé pour orienter le travail.

De plus, un groupe de référence composé principalement d'employés afro-canadiens de diverses agences du bien-être de l'enfance de partout en Ontario a aussi été établi pour formuler des commentaires sur le projet, ainsi qu'exprimer son point de vue sur le système du bien-être de l'enfance et l'impact de ce dernier sur les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens.

Entre septembre 2015 et mars 2016, on a tenu 16 séances de consultation communautaire afin de recueillir les commentaires d'utilisateurs de services afro-canadiens, de défenseurs d'intérêts, d'organismes communautaires et de fournisseurs de services concernant les problèmes qui amènent les Afro-Canadiens à avoir affaire à la SAE, leurs expériences une fois engagés avec la SAE, ainsi que leurs recommandations de changements de sorte que les SAE servent mieux les Afro-Canadiens. Plus de 800 personnes ont participé à ces consultations. Ce document

---

<sup>2</sup> Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (2012)

constitue la Partie 1 du Cadre de pratique et vise à fournir un contexte pour la mise en œuvre des Pratiques d'équité raciale contenues dans la Partie 2.

Le présent document résume la recherche menée, incluant l'examen de la documentation et des meilleures pratiques, ainsi que les commentaires obtenus lors des consultations communautaires. Il est divisé en cinq sections :

- La Partie 1 offre une introduction à ce projet et au document.
- La Partie 2 définit certains termes clés et décrit la composition, la croissance et la diversité de la population afro-canadienne de l'Ontario.
- La Partie 3 résume ce que la documentation nous apprend au sujet de la disproportion et des disparités raciales dans le système du bien-être de l'enfance. Elle résume aussi certaines pratiques prometteuses mises en œuvre par diverses agences du bien-être de l'enfance de l'Ontario et d'autres compétences pour résoudre la disproportion et les disparités.
- La Partie 4 résume les problèmes et les recommandations de changements présentés aux consultations communautaires menées pour ce projet.
- La Partie 5 inclut des recommandations additionnelles du Comité directeur qui, avec le Cadre de pratique, produira les changements systémiques nécessaires pour créer un système du bien-être de l'enfance qui sert mieux les Afro-Canadiens.

En fonction des commentaires obtenus des consultations communautaires, du Comité directeur, ainsi que du groupe de référence, nous avons fait une ébauche des Pratiques d'équité raciale. Ces Pratiques ont été utilisées pour tenir une consultation communautaire avec du personnel du bien-être de l'enfance. Cinquante personnes ont participé à cette consultation d'une journée, incluant des directeurs généraux, des directeurs de services, des chefs de l'assurance de la qualité, des gestionnaires de ressources humaines et d'autres participants. Ces personnes ont donné leur avis sur les Pratiques et ont fait des suggestions concernant les outils et les ressources dont elles auront besoin pour réaliser et maintenir les changements qui réduiront la disproportion et les disparités vécues par les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens dans le système du bien-être de l'enfance. Le Comité directeur a ensuite réexaminé et raffiné les Pratiques d'équité raciale.

## **La population afro-canadienne de l'Ontario**

Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011 révèlent que le Canada compte 945 665 Afro-Canadiens, représentant 3 % de la population du pays. Cinquante-sept pour cent de tous les Afros-Canadiens (539 205) vivent en Ontario, représentant 4 % de la population provinciale. Des Afros-Canadiens vivant en Ontario, la vaste majorité (74 %) vivent dans la région métropolitaine de recensement de Toronto, représentant 7 % de la population de la région.

La population afro-canadienne de l'Ontario croît à un taux plus élevé que l'ensemble de la population provinciale. En 2001, à peine plus de 411 000 Afro-Canadiens vivaient en Ontario, représentant 3,6 % de la population provinciale. En 2006, ce nombre avait augmenté de 15 %, atteignant 473 000 personnes. En 2011, la communauté afro-canadienne avait augmenté d'un autre 31 %, atteignant 539 000 personnes, et représentait 4,3 % de la population provinciale. En comparaison, la population provinciale avait augmenté de 7 % entre 2001 et 2006, et de 11 % entre 2006 et 2011. Les projections de Statistique Canada indiquent que la population afro-canadienne de l'Ontario pourrait doubler d'ici 2031, pouvant atteindre entre 896 000 et 1 million de personnes.<sup>3</sup>

## **Perspectives de la communauté**

Au cours des consultations, les participants ont fait part de leurs expériences vécues dans le système du bien-être de l'enfance et des facteurs qui, selon eux, contribuent à la surreprésentation des Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance. Il est important de mentionner que les participants ont indiqué que leurs critiques du système du bien-être de l'enfance de l'Ontario ne diminuent en rien le rôle important que jouent les agences du bien-être de l'enfance dans la protection des enfants lorsque leurs parents ne sont pas en mesure ou omettent de les protéger.

Durant les consultations, les participants ont mentionné le rôle que jouent d'autres systèmes dans la création et le maintien de la disproportion raciale dans le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario. Ils ont précisé que les agences du bien-être de l'enfance se fient aux signalements relatifs à des cas soupçonnés de mauvais traitements et de négligence de la part de professionnels comme les enseignants, la police et les praticiens médicaux. Conséquemment, la disproportion dans le système du bien-être de l'enfance reflète partiellement les biais de ces autres systèmes.

---

<sup>3</sup> Statistique Canada (2010)

Au cours des consultations les participants ont exprimé leur préoccupation que le racisme envers les Noirs se manifeste dans les agences du bien-être de l'enfance à trois niveaux :

- Le racisme systémique intégré dans les politiques et les pratiques organisationnelles.
- Le racisme et les biais raciaux intégrés dans la culture de l'ensemble du système du bien-être de l'enfance, ainsi que dans les agences du bien-être de l'enfance.
- Le racisme individuel, où un manque de compréhension culturelle ou des biais relatifs aux personnes d'ascendance africaine influent sur les interactions avec les membres du personnel du bien-être de l'enfance et les jugements qu'ils portent.

Les participants ont fait part de leur préoccupation relativement à un système du bien-être de l'enfance eurocentrique qui ne sert pas la communauté afro-canadienne. En conséquence, de nombreux participants estimaient que, non seulement le système du bien-être de l'enfance ne répond pas aux besoins des familles, des enfants et des jeunes afro-canadiens, mais qu'en plus, il nuit à la stabilité et au mieux-être de ces familles.

Les membres de la communauté et les jeunes ayant affaire au système du bien-être de l'enfance ont cité en particulier le racisme envers les Noirs comme étant un problème important au sein du système du bien-être de l'enfance, et aussi dans les communautés et les foyers d'accueil où les jeunes sont placés. Ils ont manifesté leur préoccupation que le personnel du système du bien-être de l'enfance priorise leur mieux-être physique au détriment de leur mieux-être culturel, émotionnel et mental. Donc, alors que ces jeunes peuvent être retirés de leur famille en raison de ce qu'on perçoit comme étant de la négligence, ils subissent des sévices d'ordre culturel, émotionnel et psychologique dans le système du bien-être de l'enfance. Ces sévices ont été mentionnés particulièrement par les jeunes qui ont été retirés de leur famille dans des régions urbaines plus diversifiées pour être placés dans des familles blanches de communautés blanches, ce qui augmentait leur exposition au racisme dans la famille d'accueil, dans la communauté et à l'école, en laissant simultanément les jeunes sans les ressources ni les soutiens nécessaires pour les aider à surmonter le racisme et composer avec celui-ci. Les jeunes ont aussi exprimé leur difficulté à s'adapter à des environnements qui ne favorisent pas leur développement d'une santé mentale positive, de liens culturels et de fierté raciale. Ces dommages sont aggravés

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

lorsque les enfants et les jeunes afro-canadiens retirés sont séparés de leurs parents, leurs frères et sœurs et leur communauté durant de longues périodes.

Au cours des consultations, les participants ont exprimé leurs préoccupations relativement à l'absence de compréhension culturelle de la part des intervenants en bien-être de l'enfance, et ont mentionné que les intervenants eux-mêmes peuvent afficher du racisme envers les Noirs ou des biais qui ont une incidence sur leurs interactions avec les familles afro-canadiennes et leurs prises de décisions. Ils ont évoqué que cette interaction peut être influencée davantage par les biais liés aux classes. Certains participants ont exprimé leur croyance que dans une large mesure, le traitement des familles et des enfants afro-canadiens qui ont affaire au système du bien-être de l'enfance, et les résultats de ces personnes, dépendent de l'intervenant qu'ils ont, plutôt que des politiques organisationnelles.

De plus, les participants ont mentionné que les normes et les valeurs culturelles des Afro-Canadiens ne sont pas reconnues ni respectées par le personnel du bien-être de l'enfance, et qu'on émet des hypothèses au sujet des familles afro-canadiennes sans poser de questions pour obtenir l'information exacte.

Au cours des consultations, les membres de la communauté afro-canadienne ont lancé un appel à l'action urgent. Ils craignaient qu'alors que les problèmes sont l'objet de recherches, les familles continuent d'être déchirées; que les enfants grandissent sans leurs parents; que les jeunes passent à l'âge adulte sans préparation et qu'ils se retrouvent probablement en situation d'itinérance; qu'ils aient de faibles réalisations scolaires, subissent de hauts taux de chômage, et aient davantage affaire au système de justice pénale. La communauté a exprimé clairement qu'il est temps d'agir.

### **Pratiques d'équité raciale**

Le document qui accompagne ce rapport de recherche — Partie 2 : Pratiques d'équité raciale — énonce 11 pratiques recommandées découlant de cette recherche, qui, si elles sont mises en œuvre intégralement, créeront un système du bien-être de l'enfance qui sert mieux les Afro-Canadien :

<b>A. PRATIQUES ORGANISATIONNELLES : Établir le contexte organisationnel</b>
1. S'engager à un leadership courageux.
2. Recueillir et analyser les données pour mesurer la disproportion et les disparités raciales.
3. Évaluer les programmes et surveiller le rendement.
4. Octroyer des ressources appropriées et réservées.
5. Engager les communautés et les parents afro-canadiens.
6. Engager et renseigner les sources de signalement obligatoire.
7. Établir des mécanismes de plaintes internes efficaces.
8. Améliorer la gestion des ressources humaines.
<b>B. PRATIQUE DE SERVICES DIRECTS : Offrir des services de bien-être de l'enfance qui favorisent des résultats équitables pour les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens</b>
9. Offrir de la supervision quotidienne, de la formation continue et des soutiens au personnel, aux bénévoles et aux personnes responsables.
10. Établir des collaborations et des partenariats.
11. Renforcer la capacité des personnes responsables d'appuyer les enfants et les jeunes afro-canadiens.

### **Recommandations additionnelles**

En plus de façonner le Cadre de pratique, le Comité directeur a fait les recommandations de changements suivantes, qui appuieront les améliorations apportées au système du bien-être de l'enfance.

Le Comité directeur fait les recommandations suivantes :

#### **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse :**

1. Modifier la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* afin de reconnaître l'importance historique des Afro-Canadiens dans l'histoire du Canada, ainsi que les antécédents de longue date du Canada en matière de racisme

envers les Noirs, en établissant le besoin de garantir des résultats équitables pour les Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance.

2. Établir et financer adéquatement des agences de services à la famille et à l'enfance afro-canadiennes dans les communautés pertinentes, qui offriront des services proactifs centrés sur le renforcement des familles et la préservation de l'unité familiale, en appuyant le mieux-être des familles, des enfants et des jeunes afro-canadiens ainsi qu'en réduisant le besoin d'appréhender les enfants.
3. Élaborer un protocole qui oblige les agences du bien-être de l'enfance à engager les agences de services à la famille et à l'enfance afro-canadiennes lorsqu'une famille ou un enfant afro-canadiens sont portés à l'attention de l'agence, et qui les appuie en ce sens.
4. Établir une Unité de la disproportion et de la disparité qui dirigera et orientera l'AOSAE et les agences du bien-être de l'enfance de l'Ontario pour résoudre la disproportion et les disparités raciales en fournissant au secteur du leadership, des stratégies, de la mise en œuvre et de l'expertise.
5. Établir des exigences obligatoires pour la cueillette et la diffusion annuelle de données ventilées fondées sur la race par les agences du bien-être de l'enfance, par l'entremise du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE), d'*Ontario Looking After Children (OnLAC)*, ainsi que de la *Crown Ward Review*. Les exigences obligatoires doivent énoncer que de telles données seront utilisées comme base pour la planification stratégique, l'élaboration de programmes et la prestation de services liés à la communauté afro-canadienne, et que les agences du bien-être de l'enfance rendront compte annuellement de leurs mesures de rendement au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et à la communauté.
6. S'assurer que les Normes de la protection de l'enfance mises à jour, publiées en juin 2016, sont examinées selon une perspective de racisme envers les Noirs, et intègrent le Cadre de pratique dans ces normes, afin d'établir un minimum de rendement obligatoire pour les agences du bien-être de l'enfance, en vue de résoudre la disproportion et les disparités.
7. Procéder à un examen de toutes les politiques et tous les services financés par le MSEJ et l'AOSAE selon une perspective de racisme envers les Noirs.

8. Octroyer les ressources humaines et financières appropriées afin d'appuyer la mise en œuvre et l'évaluation du Cadre de pratique.

**La province de l'Ontario :**

9. Par l'entremise de la Direction générale de l'action contre le racisme, établir une formation à l'échelle du système visant à résoudre le racisme envers les Noirs dans les services d'éducation, communautaires et sociaux, en sécurité communautaire et en services correctionnels, ainsi que dans les soins de santé.
10. Appuyer la mise sur pied d'une entité visant à faciliter une planification, une mise en œuvre, une surveillance et une évaluation des efforts intersectoriels coordonnées pour résoudre la disproportion et les disparités dans le système du bien-être de l'enfance. Les fonds doivent être octroyés pour la dotation de personnel appuyant la coordination continue. L'entité doit relever de la Direction générale de l'action contre le racisme et inclure de la représentation de la part des principaux systèmes de signalement. Le modèle doit être fondé sur des efforts semblables à l'échelle des états visant à résoudre la disproportion et les disparités aux États-Unis.
11. Mener un examen des mécanismes de plaintes du système du bien-être de l'enfance (c.-à-d. l'intervenant provincial et l'ombudsman) et mettre en place des mécanismes pour assurer une surveillance et des enquêtes adéquates concernant les plaintes de discrimination raciale et de traitement inéquitable provenant d'utilisateurs de services afro-canadiens. S'assurer que les mécanismes de plaintes incluent une protection dans les cas de plaintes provenant des fournisseurs de services qui subissent des représailles de la part des agences du bien-être de l'enfance parce qu'ils font de la représentation au nom des familles, des enfants et des jeunes afro-canadiens.
12. Le ministère des Services sociaux et communautaires établit un fonds ciblé pour appuyer l'élaboration et l'amélioration de services culturellement adaptés à l'intention des familles afro-canadiennes, incluant le renforcement de la capacité des agences communautaires axées sur les Noirs.
13. Fournir une meilleure surveillance du système du bien-être de l'enfance semblable à la surveillance dans d'autres secteurs, comme l'éducation et les soins de santé.

**Les gouvernements fédéral, provincial, régionaux et municipaux :**

14. Accroître le financement de services qui répondent aux besoins essentiels des familles vulnérables, incluant des soins de santé universels, du logement abordable, du transport en commun et des normes de salaire de subsistance.

**L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance :**

15. Établir un Comité consultatif afro-canadien pour offrir de façon continue des conseils concernant la disproportion et les disparités vécues par les Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance.
16. Mettre à jour la nouvelle formation des intervenants conçue par l'AOSAE pour y inclure les antécédents, les expériences et les perspectives des enfants et des jeunes afro-canadiens dans le système du bien-être de l'enfance. La formation doit aussi faire en sorte que les intervenants comprennent la disproportion, les disparités, l'équité et le racisme envers les Noirs. La formation sera élaborée et offerte par des membres de la communauté afro-canadienne choisis par le Comité consultatif.
17. Établir une équipe particulière à l'AOSAE, dont l'objectif est de faire des recherches et de diriger l'élimination de la disproportion et des disparités à l'aide d'un cadre de travail antiraciste, anticolonial et antioppressif. La recherche sera menée en partenariat complet avec la communauté afro-canadienne par l'entremise du Comité consultatif afro-canadien, qui participera à la conception, la mise en œuvre, l'analyse et la publication des données.
18. Élaborer de la formation, avec la participation du Comité consultatif afro-canadien, afin de permettre au personnel de l'AOSAE de diriger les efforts d'élimination de la disproportion et des disparités dans le secteur. S'assurer que la formation est offerte par des formateurs ayant une expertise dans l'enseignement portant sur le racisme envers les Noirs.

---

## **PARTIE 1 : INTRODUCTION**

---

### **1.1 Objet de ce document**

En 2015, le MSEJ a financé la communauté afro-canadienne par l'entremise de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE) pour faciliter l'élaboration d'un Cadre de pratique qui appuierait les agences du bien-être de l'enfance afin qu'elles offrent de meilleurs services aux familles, aux enfants et aux jeunes afro-canadiens.

Entre septembre 2015 et mars 2016, on a tenu 16 consultations communautaires afin de recueillir les commentaires d'utilisateurs de services afro-canadiens, de défenseurs d'intérêts, d'organismes communautaires et de fournisseurs de services concernant les problèmes qui amènent les Afro-Canadiens à avoir affaire au système du bien-être de l'enfance, leurs expériences une fois engagés avec une agence du bien-être de l'enfance, ainsi que leurs recommandations de changements. En mai et juin 2016, Une vision une voix a tenu des séances de commentaires dans sept villes afin de présenter aux participants aux consultations un sommaire des commentaires obtenus au cours de toutes les séances de consultation, pour nous assurer que nous avons saisi exactement le point de vue de la communauté, ainsi que pour donner aux membres de la communauté l'occasion d'émettre des commentaires additionnels.

Ce document résume la recherche menée, incluant l'examen de la documentation et des meilleures pratiques, ainsi que les commentaires obtenus lors des consultations communautaires.

Il est divisé en cinq sections :

- La Partie 1 offre une introduction à ce projet et au document.
- La Partie 2 définit certains termes clés et décrit la composition, la croissance et la diversité de la population afro-canadienne de l'Ontario.
- La Partie 3 résume ce que la documentation nous apprend au sujet de la disproportion et des disparités raciales dans le bien-être de l'enfance. Elle résume aussi certaines pratiques prometteuses mises en œuvre par diverses agences du bien-être de l'enfance de l'Ontario et d'autres compétences pour résoudre la disproportion et les disparités. Cette section ne prétend pas être un examen exhaustif de la documentation ou des pratiques prometteuses. Elle vise plutôt à mettre les problèmes en contexte ainsi qu'à

fournir un aperçu des façons dont divers organismes et compétences abordent les problèmes de disproportion et de disparités raciales.

- La Partie 4 résume les problèmes et les recommandations de changements présentés aux consultations communautaires menées pour ce projet.
- La Partie 5 inclut des recommandations additionnelles du Comité directeur qui, avec le Cadre de pratique, produira les changements systémiques nécessaires pour créer un système du bien-être de l'enfance qui sert mieux les Afro-Canadiens.

En fonction des commentaires obtenus des consultations communautaires, du Comité directeur, ainsi que du groupe de référence, nous avons fait une ébauche des Pratiques d'équité raciale. Ces pratiques ont été utilisées pour tenir une consultation communautaire avec du personnel du bien-être de l'enfance. Cinquante personnes ont participé à cette consultation d'une journée, incluant des directeurs généraux, des directeurs de services, des chefs de l'assurance de la qualité, des gestionnaires de ressources humaines et d'autres participants. Ces personnes ont donné leur avis sur les Pratiques et ont fait des suggestions concernant les outils et les ressources dont elles auront besoin pour réaliser et maintenir les changements qui réduiront la disproportion et les disparités vécues par les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens dans le système du bien-être de l'enfance. Le Comité directeur a ensuite réexaminé et raffiné les Pratiques d'équité raciale.

## **1.2 Justification du projet**

Depuis des décennies, les Afro-Canadiens, les défenseurs d'intérêts, les utilisateurs de service, les partenaires communautaires, et plus récemment, les médias, soulèvent la question de la surreprésentation des enfants et des jeunes afro-canadiens dans le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario. Récemment, des chercheurs de l'Université de Toronto ont analysé les données provinciales de l'*Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect* (2013) afin de mieux comprendre la surreprésentation de certains groupes raciaux dans le système du bien-être de l'enfance. L'étude démontre la corrélation entre la race, la pauvreté et le système du bien-être de l'enfance<sup>1</sup>. De plus, des études, des utilisateurs de services, ainsi que des observations de fournisseurs de services et de défenseurs d'intérêts aux sociétés d'aide à l'enfance (SAE), des tribunaux de la famille, des foyers de groupe et de divers événements à l'intention des jeunes et des familles parrainées par les SAE, confirment la

perception que les Afro-Canadiens sont surreprésentés dans le système du bien-être de l'enfance.

En plus de mentionner la disproportion, les Afro-Canadiens déclarent qu'ils subissent des disparités une fois qu'ils font affaire avec le système du bien-être de l'enfance, en ce sens qu'ils sont traités différemment de leurs homologues blancs, sont criminalisés, manquent d'accès à des services culturellement appropriés et obtiennent de moins bons résultats que leurs homologues blancs. Ils ont mentionné que le racisme envers les Noirs se manifeste dans le système du bien-être de l'enfance à trois niveaux étant la source de leurs expériences : le racisme systémique intégré dans les politiques et les pratiques organisationnelles; les biais culturels intégrés dans la culture de l'ensemble du système du bien-être de l'enfance, ainsi que dans les agences du bien-être de l'enfance; les biais interpersonnels, incluant le racisme envers les Noirs, un manque de compréhension culturelle ou des biais relatifs aux personnes d'ascendance africaine qui influent sur les interactions avec les membres du personnel du bien-être de l'enfance et sur les décisions qu'ils prennent.

En réponse aux préoccupations de la communauté, l'*African Canadian Legal Clinic* et d'autres organismes communautaires ont mentionné que la surreprésentation des Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance est un problème grave et qu'ils revendiquent depuis des décennies des changements. Ces organismes se sont engagés directement avec diverses agences du bien-être de l'enfance, le MSEJ, ainsi que le grand public par l'entremise des médias. Le rapport annuel de l'*African Canadian Legal Clinic* mentionne :

L'ACLC continue de coordonner les représentations, la réforme des lois et les initiatives de sensibilisation afin de favoriser une prise de conscience et une résolution efficace de la surreprésentation flagrante des familles et des enfants afro-canadiens à tous les stades du système du bien-être de l'enfance de l'Ontario... Le statu quo n'est plus acceptable étant donné que le système du bien-être de l'enfance est une forme précoce d'institutionnalisation de nos enfants et nos jeunes.<sup>4</sup>

En 2012 et 2016, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies s'inquiétait de la surreprésentation importante des enfants et des jeunes autochtones et afro-canadiens dans le système du bien-être de l'enfance de notre pays. En 2016, le Comité a

---

<sup>4</sup> African Canadian Legal Clinic (November 2014), p. 18

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

recommandé que le Canada « prenne des mesures efficaces pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la surreprésentation des enfants afro-canadiens pris en charge dans les institutions. »<sup>5</sup>

La couverture de ce problème dans les médias afro-canadiens reflète les préoccupations de la communauté (se reporter à « Prof calls for Black children's aid society », *The Caribbean Camera*, 18 décembre 2014). Des articles dans le *Toronto Star* ont contribué à amener ce problème au premier plan pour le grand public (se reporter aux articles « Why are so many black children in foster and group homes? », 11 décembre 2014; « Black kids stay longest in care », 26 août 2015; « Report shines light on poverty's role on kids in CAS system », 15 août 2016).

En décembre 2015, le *Black Community Action Network of Peel* a publié un document intitulé *Pathways and Prevention of African-Canadian Disproportionalities and Disparities in the Child Welfare System: A Position Paper*. Dans ce document, l'organisme lance un appel à l'action :

En raison de ces écarts d'information, nous croyons qu'une réponse urgente et complète est nécessaire pour résoudre les disproportions et les disparités des Noirs dans le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario. Nous estimons que la réponse doit être orientée vers la prévention, et que l'accent doit être mis sur l'examen des facteurs systémiques et structureux qui sont à la source de telles iniquités. <sup>6</sup>

La *Children's Aid Society of Toronto*, la première agence du bien-être de l'enfance de l'Ontario à diffuser publiquement des données fondées sur la race, a tenu une série de consultations communautaires afin de partager ses données avec la communauté et d'obtenir son avis concernant des solutions. Ces données confirment les préoccupations exprimées par l'ensemble de la communauté afro-canadienne et montrent que les Afro-Canadiens sont considérablement surreprésentés dans le système du bien-être de l'enfance. Elles révèlent que, bien que les Afro-Canadiens constituent 8,5 % de la population de Toronto, les enfants afro-canadiens représentent 40,8 %<sup>7</sup> des enfants pris en charge par la *Children's Aid Society of Toronto*.<sup>8</sup> Les

---

<sup>5</sup> Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (2016)

<sup>6</sup> Hasford (2015), p. 1

<sup>7</sup> Children's Aid Society of Toronto (2015)

<sup>8</sup> Noter que la Ville de Toronto est servie par quatre sociétés d'aide à l'enfance : la *CAS of Toronto*, la Société catholique de l'aide à l'enfance ville de Toronto, la *Jewish Family and Child Services* et la *Native Child and Family Services of Toronto*

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

défenseurs d'intérêts et les acteurs du domaine du bien-être de l'enfance laissent entendre que cette disproportion n'est pas un problème unique à Toronto, mais qu'elle est vécue dans toute la province.

Enfin, le *Code des droits de la personne de l'Ontario* prévoit que les agences du bien-être de l'enfance soient non discriminatoires dans la prestation de services aux Ontariens. En réponse aux problèmes soulevés par la communauté afro-canadienne, la Commission ontarienne des droits de la personne a demandé au MSEJ d'aider toutes les agences du bien-être de l'enfance à recueillir et déclarer des données ventilées concernant les enfants autochtones et racialisés pris en charge. Par ailleurs, le commissaire en chef a récemment communiqué avec chaque agence du bien-être de l'enfance de l'Ontario pour leur demander de partager les données sur leurs utilisateurs de services, par race et autres motifs protégés par les droits de la personne.<sup>9</sup> Comme le mentionne la lettre envoyée à chaque agence, « nous craignons que la surreprésentation des enfants et des adolescents autochtones et noirs dans le système de protection de l'enfance soit le signe d'une discrimination persistante et systémique. »<sup>10</sup>

Cette convergence de développements a fait en sorte qu'il est temps d'explorer les causes sous-jacentes de la disproportion et des disparités raciales et d'agir pour les éliminer. Sans des actions audacieuses et conséquentes, les résultats pour les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens ayant affaire au système du bien-être de l'enfance se dégraderont, le racisme dans les systèmes et l'ensemble de la société qui a créé la disproportion et les disparités raciales que nous voyons aujourd'hui sera plus implanté, et les coûts humains et sociaux continueront d'augmenter.

Alors que le manque de données provinciales et locales relatives à la représentation des Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance suggère que plus de recherches sont nécessaires, l'urgent appel à l'action exprimé par la communauté donne à penser que les enfants et les jeunes afro-canadiens ainsi que leur famille ne peuvent pas attendre. Les membres de la communauté craignent qu'alors que les problèmes sont l'objet de recherches, les familles continuent d'être déchirées; que les enfants grandissent sans leurs parents; que les jeunes passent à l'âge adulte sans préparation et qu'ils se retrouvent probablement en situation d'itinérance; qu'ils aient

---

<sup>9</sup> On peut consulter la lettre envoyée par la CODP à chaque agence du bien-être de l'enfance à : [http://www.ohrc.on.ca/fr/centre\\_des\\_nouvelles/%C3%A0-lattention-des-soci%C3%A9t%C3%A9s-daide-%C3%A0-lenfance-de-lontario](http://www.ohrc.on.ca/fr/centre_des_nouvelles/%C3%A0-lattention-des-soci%C3%A9t%C3%A9s-daide-%C3%A0-lenfance-de-lontario)

<sup>10</sup> Rankin (2016)

de faibles réalisations scolaires, subissent de hauts taux de chômage, et aient davantage affaire au système de justice pénale. La communauté a exprimé clairement qu'il est temps d'agir.

### 1.3 Processus d'élaboration du rapport de recherche

Le Cadre de pratique est constitué de deux documents connexes. La Partie 1, le Rapport de recherche, fournit un contexte pour la mise en œuvre des Pratiques d'équité raciale contenues dans la Partie 2. L'information et les processus utilisés pour élaborer le Cadre de pratique incluent ce qui suit :

**Examen de la documentation :** On a effectué un examen de la documentation afin de cerner les problèmes liés à la disproportion et aux disparités de la communauté afro-canadienne dans le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario. Bien que cet examen de la documentation ne prétende pas à être complet, il aide à établir le contexte des problèmes et des défis que vivent les Afro-Canadiens, ce que le Cadre de pratique vise à résoudre.

**Examen des pratiques prometteuses :** On a mené un examen pour cerner les pratiques qui émergent comme étant les meilleures du domaine de l'aide à l'enfance pour régler les problèmes auxquels font face les personnes d'ascendance africaine. Bien que l'efficacité de ces pratiques et programmes n'ait peut-être pas encore été évaluée et que l'examen ne soit pas exhaustif, ces programmes offrent des principes et des approches qui peuvent être adoptés ou adaptés aux fins d'utilisation dans l'ensemble du système du bien-être de l'enfance de l'Ontario.

Les considérations pratiques de repérage des pratiques prometteuses à inclure dans ce rapport étaient les suivantes :

- La mesure dans laquelle les pratiques et les programmes novateurs cadrent avec ce que la documentation détermine comme étant des problèmes pour les familles et les enfants d'ascendance africaine.
- La mesure dans laquelle ces programmes peuvent être facilement adaptés pour être utilisés dans le contexte de l'Ontario.

**Consultations communautaires :** Un élément essentiel de ce travail a été d'entendre les commentaires émis directement par la communauté. Les consultations provinciales ont aidé l'équipe de projet à comprendre les expériences que les jeunes, les parents et les

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

familles ont vécues dans le système du bien-être de l'enfance, ainsi que les problèmes particuliers existant dans le contexte de l'Ontario.

De septembre 2015 à mars 2016, on a tenu 16 séances de consultation communautaire afin de permettre aux familles, aux fournisseurs de services, aux défenseurs d'intérêts, aux éducateurs, aux travailleurs sociaux, ainsi qu'à d'autres personnes, d'émettre leurs commentaires sur la façon dont le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario a une incidence sur les Afro-Canadiens et de soumettre leurs recommandations de changements.

Au total, plus de 800 personnes et organismes communautaires ont émis leurs commentaires au cours des séances suivantes :

- North York, Toronto (15 septembre 2015)
- Scarborough, Toronto (21 septembre 2015)
- Séances axées sur les LGBTQ, Toronto (25 septembre 2015)
- Région de Durham (26 septembre 2015)
- Hamilton (28 septembre 2015)
- Windsor (1<sup>er</sup> octobre 2015)
- Région de York (3 octobre 2015)
- London (5 octobre 2015)
- Ottawa (7 octobre 2015)
- Région de Peel (6 novembre 2015)
- Centre-ville de Toronto (7 novembre 2015)
- Sudbury (28 janvier 2016)
- Thunder Bay (17 mars 2016)
- Séances à l'intention des jeunes qui sont ou ont déjà été pris en charge (Windsor, 3 novembre 2015; Toronto, 14 novembre 2015; Ottawa, 2 décembre 2015).

De plus, un bon nombre de personnes ont rédigé des documents qui ont été soumis à la gestionnaire de projet.

En mai et juin 2016, des séances de commentaires ont été tenues dans sept villes afin de présenter aux participants aux consultations un sommaire des commentaires obtenus de toutes les séances de consultation. Ces séances visaient à nous assurer que nous avons saisi exactement les perspectives de la communauté, ainsi qu'à offrir aux membres de la communauté la possibilité d'émettre d'autres commentaires.

**Apport du Comité directeur :** Un Comité directeur composé de 17 membres de la communauté afro-canadienne qui connaissent les problèmes a été établi pour orienter le travail. Le Comité directeur a fourni de l'orientation au projet, notamment la détermination des lieux et de la forme des consultations communautaires, les examens de la documentation et des meilleures pratiques, ainsi que l'élaboration du Cadre de pratique.

**Apport du Groupe de référence des SAE :** Un Groupe de référence constitué de 13 employés et alliés afro-canadiens de diverses agences du bien-être de l'enfance de partout en Ontario a aussi été établi pour formuler des commentaires sur le projet, ainsi qu'exprimer son point de vue sur le système du bien-être de l'enfance et l'impact de ce dernier sur les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens.

## 1.4 Valeurs et principes

Ce projet reconnaît que l'élaboration de politiques est un processus d'inspiration traditionnelle qui doit être orienté par un cadre de travail fondé sur des preuves empiriques et des principes. Ces valeurs et principes ont été extraits des discussions avec le Comité directeur et ont été utilisés pour orienter le projet ainsi qu'élaborer le Cadre de pratique.

### **Racisme envers les Noirs**

Le projet reconnaît que le racisme envers les Noirs existe dans la société canadienne et dans le système du bien-être de l'enfance, comme le démontrent les iniquités raciales vécues par les Afro-Canadiens dans divers systèmes, incluant le bien-être de l'enfance, la justice pénale, l'éducation et le marché du travail. Aussi, ce projet ne visait pas à prouver que le racisme envers les Noirs existe; il était plutôt centré sur l'étude des façons dont le racisme envers les Noirs se manifeste dans le système du bien-être de l'enfance, ainsi que sur la manière dont il influe sur les résultats pour les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens.

## **Équité**

Les progrès seront mesurés par l'équité des résultats, et non par les intentions ou les actions du système du bien-être de l'enfance qui peuvent ou non produire des changements significatifs et durables.

## **Hommage à la voix de la communauté**

Le processus de consultation de la communauté et d'élaboration du Cadre de pratique reflète la voix de la communauté. Aussi, le projet rend hommage à la voix de la communauté en ce sens qu'il est dirigé par un Comité directeur composé de membres de la communauté et privilégie les commentaires des Afro-Canadiens dans les séances de consultation communautaire, particulièrement ceux des jeunes afro-canadiens pris en charge.

## **Habilitation de la communauté**

Bien que les consultations communautaires soient essentielles pour entendre la voix de la communauté, nous avons aussi fait en sorte de renseigner les membres de la communauté et de leur fournir des outils qu'ils peuvent utiliser pour défendre leurs intérêts et s'engager avec leur agence du bien-être de l'enfance locale pour produire des changements.

## **Transparence et responsabilisation**

Ce projet a pris au sérieux la transparence et la responsabilisation à l'égard de la communauté afro-canadienne. Aussi, nous avons fourni à la communauté de l'information contextuelle détaillée sur le projet, notamment son procédé, son leadership et ses résultats.

## **Diversité et intersectionnalité**

Ce projet reconnaît la diversité des identités au sein de la communauté afro-canadienne, ainsi que les intersections de ces identités et leurs impacts sur les expériences des personnes.

---

## PARTIE 2 : CONTEXTE

---

### 2.1 Définitions et concepts clés

Les définitions suivantes reflètent les divers termes et concepts utilisés dans ce document.

**Afro-Canadiens** : Ce terme renvoie à toutes les personnes dont l'ascendance est africaine subsaharienne indigène, résidant au Canada, peu importe leur identité culturelle ou leur lieu de naissance. Il inclut les personnes nées au Canada, aux Caraïbes, en Afrique, en Angleterre, aux États-Unis, en Amérique latine ou ailleurs.

**Afrocentricité** : L'implication, le respect et la dignité des personnes d'ascendance africaine, la multitude d'expressions culturelles et de valeurs africaines, et, à la lumière de l'étendue du racisme et de l'oppression systémiques, le droit de lutter pour l'autodétermination. L'afrocentricité reconnaît que l'ascendance commune sert de pivot crucial pour les Afro-Canadiens, qu'ils soient des Canadiens multigénérationnels venus de l'Afrique, des Caraïbes, de l'Amérique du Sud ou de l'Amérique Centrale, de l'Angleterre, des États-Unis ou d'ailleurs. Dans son essence, l'afrocentricité cherche à combattre une histoire complexe de racisme envers les Noirs et de colonialisme.<sup>11</sup>

**Antiracisme** : Une stratégie orientée sur l'action visant les changements institutionnels et systémiques afin d'éliminer le racisme et les systèmes imbriqués d'oppression sociale. L'antiracisme utilise la race comme prisme principal à travers duquel on comprend les systèmes imbriqués d'oppression et on y réagit.<sup>12</sup>

**Biracial** : Aux fins du présent rapport, une personne biraciale est quelqu'un qui a un parent d'ascendance afro-canadienne et un parent d'une autre origine raciale.

**Discrimination** : Traitement inégal fondé sur au moins un des motifs défendus, en vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. La discrimination peut être intentionnelle ou involontaire.<sup>13</sup>

**Disparité** : La disparité a cours lorsque le taux de disproportion, de mauvais résultats ou de services déficients d'un groupe excède celui d'un groupe de comparaison.<sup>14</sup>

---

<sup>11</sup> Adapté d'Adjetey (2012)

<sup>12</sup> Dei (1996) p. 25

<sup>13</sup> Children's Aid Society of Toronto (2015)

<sup>14</sup> Harris (2014)

**Disproportion** : La disproportion est évidente lorsque le pourcentage d'un groupe donné au sein de tout système, incluant le système du bien-être de l'enfance, est plus élevé que sa représentation dans la population générale.<sup>15</sup>

**Équité** : L'équité est à la fois un processus (traitement équitable, inclusif et respectueux envers toutes les personnes) et un objectif (résultats équitables pour tous les groupes). L'équité ne signifie pas de traiter les personnes de la même manière sans égard aux différences individuelles. Elle reconnaît plutôt que de traiter les personnes différemment est parfois nécessaire pour obtenir des résultats équitables.<sup>16</sup>

Les efforts visant à atteindre l'équité doivent donc commencer par une analyse du contexte dans lequel l'iniquité a cours. Cette analyse éclairera la conception de politiques et de programmes adaptés pour s'attaquer aux causes sous-jacentes et aux conséquences de l'iniquité. Ces initiatives doivent être élaborées en collaboration avec les partenaires communautaires qui peuvent aider à déterminer les stratégies appropriées pour favoriser l'équité.<sup>17</sup>

**Eurocentricité** : L'interprétation du monde selon les valeurs et perspectives européennes, ainsi que la croyance qu'elles sont supérieures.<sup>18</sup>

**Foyer d'accueil transraciale** : Un foyer où les personnes responsables sont d'une race différente de celle des enfants placés dans leur famille.

**LGBTQ** : Il s'agit d'un acronyme abrégé pour se reporter à l'ensemble des communautés de personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuelles, pansexuelles, bispirituelles et asexuées, qu'on nomme « LGBTQQIP2SA ».<sup>19</sup>

**Microagressions raciales** : Indignités quotidiennes verbales, comportementales ou environnementales brèves et habituelles, intentionnelles ou involontaires, qui communiquent des offenses et des insultes hostiles, dérogatoires ou négatives envers des personnes racialisées.<sup>20</sup>

---

<sup>15</sup> Harris (2014)

<sup>16</sup> Adapté du ministère de l'Éducation de l'Ontario (2009)

<sup>17</sup> Adapté d'EvalPartners

<sup>18</sup> Delgado & Stefancic (2001), p. 162

<sup>19</sup> Adapté de la Commission ontarienne des droits de la personne (s.d.)

<sup>20</sup> Sue et coll. (2007)

### **Placement chez un proche avec ou sans prise en charge :**

Les proches sont des personnes qui ont une relation avec un enfant ou un jeune; il peut s'agir de proches parents biologiques ou de personnes sans lien biologique, mais qui ont un lien social significatif avec l'enfant ou le jeune : par exemple, un beau-parent, un parrain ou une marraine, un ami, un enseignant, un entraîneur ou un voisin.

Le placement chez un proche fait référence à l'éducation et aux soins quotidiens prodigués aux enfants ayant besoin de protection par des membres de la parenté ou d'autres personnes décrites comme faisant partie de la famille par les membres de la famille immédiate de l'enfant. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un parrain ou d'une marraine, d'un beau parent, d'un ami connu ou d'un membre de la communauté autorisé, qui a un lien de sang ou une relation existante avec l'enfant ou le jeune pris en charge.

On explore toujours les options de placement chez un proche pour les enfants ayant besoin de protection avant de les placer dans une famille d'accueil ou un foyer de groupe. Il arrive parfois que les enfants doivent être placés dans une famille d'accueil temporaire pendant que la Société d'aide à l'enfance (SAE) recherche un proche pouvant offrir un placement.

Le placement chez un proche sans prise en charge a lieu lorsqu'un enfant ou un jeune est placé dans le foyer d'un proche approuvé, et que l'enfant n'a pas le statut « pris en charge ». <sup>21</sup>

**Pratique antioppressive :** La pratique antioppressive (PAO) vise à éradiquer l'injustice sociale perpétuée par les inégalités structurelles sociétales, particulièrement en ce qui a trait à la race, au sexe, à l'orientation et l'identité sexuelles, à la capacité, à l'âge, à la classe sociale, à l'emploi occupé et à l'utilisation des services sociaux.<sup>22</sup>

La Table ronde sur l'antioppression dans le système du bien-être de l'enfance (*Child Welfare Anti-Oppression Roundtable*) explique la PAO ainsi :

La perspective antioppressive se penche sur l'usage et l'abus de pouvoir non seulement à propos des comportements individuels et organisationnels, mais aussi en ce qui concerne l'ensemble des structures sociales, comme les systèmes

---

<sup>21</sup> Site Web de l'AOSAE à <http://www.oacas.org/fr/sae-et-protection-de-lenfance/permanence/>

<sup>22</sup> Dumbrill (2003), p. 57

de la santé et de l'éducation, les systèmes politique, économique, médiatique et culturel, ainsi que leur prestation habituelle de services et d'avantages à des groupes puissants. Ces facteurs empiètent sur les histoires de vie des gens de façons uniques qui doivent être comprises dans leur complexité socio-historique.<sup>23</sup>

**Racialisé :** Reconnaisant que la race est un construit social, les termes « personne racialisée » et « groupe racialisé » sont utilisés au lieu de termes plus désuets et inexacts comme « minorité raciale », « minorité visible », « personne de couleur » ou « personne non blanche ».<sup>24</sup>

**Racisme envers les Noirs :** Le racisme envers les Noirs est un cadre conceptuel visant à comprendre une dialectique qui comporte « une forme particulière de racisme systémique et structurel dans la société canadienne, qui, historiquement et actuellement, est perpétrée contre les Noirs », et met en lumière la « résistance contre les systèmes dominants et hégémoniques de la race blanche, ainsi que la réalisation d'une transformation à l'échelle des agences et de la société contre le racisme et d'autres formes d'oppression. »<sup>25</sup>

Le racisme envers les Noirs consiste en des préjugés, des attitudes, des croyances, des stéréotypes et de la discrimination à l'égard des personnes d'ascendance africaine, et trouve son origine dans l'histoire et l'expérience uniques de l'esclavage. Le racisme envers les Noirs au Canada est souvent subtil et n'est généralement pas accompagné d'injures raciales ou de lois prohibitives explicites. Cependant, il est profondément enraciné dans les institutions, les politiques et les pratiques canadiennes, de sorte que le racisme envers les Noirs est fonctionnellement normalisé ou rendu invisible à l'ensemble de la société blanche. Le racisme envers les Noirs se manifeste dans l'héritage de la marginalisation sociale, économique et politique actuelle des Afro-Canadiens dans la société, comme le manque de possibilités, un statut socio-économique inférieur, un chômage accru, des taux de pauvreté élevés, ainsi qu'une surreprésentation dans le système de justice pénale.<sup>26</sup>

**Racisme individuel :** Préjugé, biais ou discrimination par une personne en fonction de la race.<sup>27</sup>

---

<sup>23</sup> Child Welfare Anti-Oppression Roundtable (2009), p. 7

<sup>24</sup> Commission ontarienne des droits de la personne (s.d.)

<sup>25</sup> Benjamin, 2003, p. ii

<sup>26</sup> African Canadian Legal Clinic (2015)

<sup>27</sup> Government Alliance on Race and Equity (2015)

**Racisme institutionnel/systemique** : Politiques, pratiques et procédures qui fonctionnent mieux pour les personnes blanches que pour les personnes racialisées, souvent involontairement ou accidentellement.<sup>28</sup>

**Racisme structurel** : L'histoire et la réalité actuelle du racisme institutionnel dans toutes les institutions canadiennes. Le racisme dans diverses institutions se regroupe pour créer un système qui a une incidence négative sur les communautés racialisées.<sup>29</sup>

**Sécurité culturelle** : La sécurité culturelle est un concept qui a émergé à la fin des années 1980 en tant que cadre de travail pour la prestation de services de santé plus appropriés à l'intention des Maoris en Nouvelle-Zélande. Une des définitions couramment utilisées est :

Un environnement qui est spirituellement, socialement et émotionnellement sécuritaire, ainsi que physiquement sécuritaire, pour les gens; où il n'y a pas d'atteinte, de remise en question ou de rejet à l'égard de leur identité, de ce qu'ils sont et de ce dont ils ont besoin. Il s'agit de respect partagé, de sens partagé, de connaissances partagées et d'expériences d'apprentissage ensemble.<sup>30</sup>

La sécurité culturelle est aussi considérée comme un résultat. En ce sens, elle est définie comme étant le résultat des interactions où les personnes vivent leur identité culturelle, ainsi que leur façon d'être comme ayant été respectées, ou au moins n'ayant pas été remises en question ou atteintes. Elle est déterminée par le bénéficiaire d'un service ou le participant à un programme ou à un projet et inclut :

- Des relations respectueuses
- Des partenariats équitables qui reconnaissent que toutes les parties ont le droit d'influencer les conditions de l'engagement
- La qualité de l'engagement<sup>31</sup>

---

<sup>28</sup> Government Alliance on Race and Equity (2015)

<sup>29</sup> Government Alliance on Race and Equity (2015)

<sup>30</sup> Williams (1999), p. 213

<sup>31</sup> Ball (s.d.)

## 2.2 Population afro-canadienne de l'Ontario

### 2.2.1 Survol de la population

Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011 révèlent que le Canada compte 945 665 Afro-Canadiens, représentant 3 % de la population du pays. Cinquante-sept pour cent de tous les Afros-Canadiens (539 205) vivent en Ontario, représentant 4 % de la population provinciale. Des Afros-Canadiens vivant en Ontario, la vaste majorité (74 %) vivent dans la région métropolitaine de recensement de Toronto, représentant 7 % de la population de la région. Le Tableau 1 montre le nombre d'Afro-Canadiens dans des municipalités choisies de l'Ontario et la proportion de la population municipale qu'ils représentent.

<b>Tableau 1. Population afro-canadienne de l'Ontario pour des municipalités choisies (2011)</b>			
<b>Municipalité</b>	<b>Population municipale</b>	<b>Population afro-canadienne</b>	<b>% de la population municipale</b>
Toronto	2 576 025	218 160	8 %
Région de Peel	1 289 015	116 265	9 %
Ottawa	904 910	50 350	6 %
Région de Durham	601 605	41 890	7 %
Région de York	1 024 225	25 870	3 %
Hamilton	708 175	19 060	3 %
Région de Halton	495 440	10 970	2 %
Windsor	315 460	10 575	3 %
Kitchener–Cambridge–Waterloo	469 935	10 485	2 %
London	467 260	9 255	2 %
St. Catharines–Niagara	383 970	6 340	2 %
Barrie	184 330	2 895	2 %
Kingston	153 900	1 215	1 %
Guelph	139 670	1 755	1 %
Peterborough	116 175	765	1 %
<b>Ontario</b>	<b>12 651 790</b>	<b>539 205</b>	<b>4 %</b>
<b>Source :</b> Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, résumée dans le Profil de l'ENM, Canada, 2011 : Diversité ethnique et religion, mai 2013. Région de Peel.			

Comme le montre le tableau, le plus grand nombre d'Afro-Canadiens (218 160) vivent à Toronto, constituant 8 % de la population. La région de Peel compte le deuxième plus grand nombre d'Afro-Canadiens (116 265), constituant 9 % de la population de cette

municipalité. Les données révèlent aussi que beaucoup moins d'Afro-Canadiens vivent en dehors des cinq municipalités qui forment la région du Grand Toronto (Toronto, Région de Halton, Région de Peel, Région de York et Région de Durham). Non seulement leur nombre est moins élevé, mais ils représentent une proportion beaucoup plus faible de la population municipale.

## 2.2.2 Croissance de la population

Une importante caractéristique de la population afro-canadienne de l'Ontario est son taux de croissance. Le Tableau 2 montre la taille de la population afro-canadienne de l'Ontario en 2001, 2006 et 2011, ainsi que son taux de croissance comparativement à celui de la population totale de l'Ontario.

<b>Tableau 2. Taux de croissance de la population afro-canadienne VS la population de l'Ontario, 2001– 2011</b>					
<b>Année</b>	<b>Population afro-canadienne</b>			<b>Population de l'Ontario</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>% de la population de l'Ontario</b>	<b>Taux de croissance depuis 2001</b>	<b>Nombre</b>	<b>Taux de croissance depuis 2001</b>
2001	411 100	3,6 %	—	11 410 000	—
2006	473 800	3,9 %	15 %	12 160 000	7 %
2011	539 205	4,3 %	31 %	12 651 795	11 %

**Source** : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001; Statistique Canada, Recensement du Canada, Tableau croisé personnalisé spécial, 2001 (inclut les résidents dans des ménages privés seulement); Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011

Comme le montre le tableau, la population afro-canadienne de l'Ontario croît à un taux plus élevé que l'ensemble de la population provinciale. En 2001, à peine plus de 411 000 Afro-Canadiens vivaient en Ontario, représentant 3,6 % de la population provinciale. En 2006, ce nombre avait augmenté de 15 %, atteignant 473 000 personnes. En 2011, la communauté afro-canadienne avait augmenté de 31 %, atteignant 539 000 personnes, et représentait 4,3 % de la population provinciale. En revanche, l'ensemble de la population de l'Ontario a augmenté de 7 % entre 2001 et 2006, et de 11 % entre 2001 et 2011.

Les projections de Statistique Canada estiment que la population afro-canadienne du Canada pourrait doubler d'ici 2031, pouvant atteindre de 1,6 million à 2,0 millions de

personnes.<sup>32</sup> Cela signifie que la population afro-canadienne de la province pourrait s'élever à entre 896 000 et 1 million de personnes (en tenant pour acquis que 57 % de la population afro-canadienne du Canada continue de résider en Ontario), et pourrait représenter 6 % de la population provinciale dans un avenir proche.

Les données de Statistique Canada révèlent que l'immigration est une source importante de la croissance de la population afro-canadienne. En 2011, plus de la moitié (55 %) de tous les Afro-Canadiens étaient nés à l'extérieur du pays. Des Afro-Canadiens qui sont immigrants, 17 % sont des nouveaux arrivants qui sont arrivés entre 2006 et 2011.

### **2.2.3 Diversité**

Alors que la population afro-canadienne de l'Ontario croît, la diversité ethnique, religieuse et linguistique de la population augmente également. Certaines communautés d'ascendance africaine du Sud-Ouest de l'Ontario ont des ancêtres qui sont venus au Canada par le chemin de fer clandestin, diverses collectivités ayant une importante population d'immigrants, ainsi que des collectivités ayant une population importante et croissante d'Afro-Canadiens de première et de deuxième génération.

Les personnes d'ascendance africaine vivent au Canada depuis les années 1600. Les premiers Africains sont venus au Canada en tant qu'explorateurs. D'autres ont plus tard été réduits à l'esclavage et amenés au Canada par l'entremise de la traite négrière transatlantique. Beaucoup sont arrivés des États-Unis, échappant à l'esclavage et à l'oppression, tandis qu'on a promis des terres et la liberté au Canada aux loyalistes noirs ayant combattu pour les Britanniques lors de la guerre de l'Indépendance américaine.

Dans les années 1960, le Canada a modifié ses politiques d'immigration qui avaient été originellement conçues pour limiter le nombre de personnes racialisées en mesure d'immigrer au Canada. Depuis, la population afro-canadienne du Canada a considérablement augmenté, les immigrants d'Afrique et des Caraïbes, ainsi que leurs enfants et leurs petits enfants, constituant maintenant la majorité de la population afro-canadienne de l'Ontario. Bien que la population antillaise représente historiquement une grande proportion des immigrants d'ascendance africaine, le nombre d'immigrants de l'Afrique continentale augmente.

---

<sup>32</sup> Statistique Canada (2010)

Le Tableau 3 montre les origines ethniques des Afro-Canadiens de l'Ontario. Les groupes ethniques représentés sont ceux qui comptent plus de 7 000 membres.

<b>Tableau 3. Origines ethniques choisies des Afro-Canadiens de l'Ontario (2011)</b>	
<b>Origine ethnique</b>	<b>Nombre</b>
Jamaïcaine	218 060
Trinidadienne/Tobagonienne	51 340
Somalienne	33 970
Barbadienne	23 380
Ghanéenne	22 035
Nigérienne	20 025
Éthiopienne	17 325
Haïtienne	15 830
Sud-africaine	15 165
Grenadienne	11 975
Cubaine	11 675
Vincentienne/Grenadienne	10 105
Congolaise	7 795
Érythréenne	7 475
Soudanaise	7 360
Dominicaine	7 085
<b>Total des Afro-Canadiens</b>	<b>539 205</b>
<b>Source</b> : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.	

Comme le montre le tableau, il y a une grande diversité ethnique au sein de la population afro-canadienne. Il est aussi important de mentionner que la proportion d'Afro-Canadiens nés au Canada est la deuxième plus élevée parmi tous les groupes racialisés — 43 % de toutes les personnes d'ascendance africaine au Canada sont nées au pays. Par ailleurs, 9 % des Afro-Canadiens sont au Canada depuis trois générations ou plus, c'est-à-dire qu'ils sont nés au Canada de parents nés au Canada.<sup>33</sup>

Bien qu'il y ait une grande diversité à l'échelle provinciale, la composition d'Afro-Canadiens dans chaque municipalité varie grandement. Par exemple, les collectivités du Sud-Ouest de l'Ontario ont de plus fortes proportions d'Afro-Canadiens

---

<sup>33</sup> Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011

qui sont de troisième génération ou plus, ayant des liens avec le chemin de fer clandestin; plus d'Haïtiens et de personnes provenant de pays africains francophones vivent dans la ville bilingue d'Ottawa; et les villes de plus grande taille comme Toronto comptent une plus grande variété d'Afro-Canadiens ayant diverses origines culturelles.

Il convient de mentionner aussi que la population afro-canadienne a un profil d'âge plus jeune que la population générale. Les données révèlent que l'âge médian de la population afro-canadienne est de 29,5 ans, 27 % des Afro-Canadiens étant âgés de 14 ans et moins, comparativement à 17 % de la population totale.<sup>34</sup>

Bien que les données qui explorent la diversité de la population afro-canadienne dans toutes les dimensions de la diversité ne soient pas facilement disponibles, nous savons que de façon semblable à l'ensemble de la population canadienne, il y a une grande diversité religieuse et linguistique au sein de cette population. Par ailleurs, diverses études estiment que la proportion de la population LGBTQ dans la population générale est d'entre 3 % et 10 %, qui est probablement aussi la même dans la population afro-canadienne.

Reconnaissant la diversité de la communauté afro-canadienne, nous devons aussi reconnaître les formes de familles riches et diversifiées de cette communauté. Au sein des communautés afro-canadiennes, la famille est définie comme étant « un groupe primaire de personnes dont les membres sont incorporés dans une toile complexe de relations sociales, psychologiques et légales...[et] et sont définies comme étant plus inclusives que les simples liens du sang ou les liens légaux. »<sup>35</sup> Les personnes d'ascendance africaine ont une longue tradition de création de connexions familiales fondées sur des liens émotionnels et économiques, et non simplement sur des liens légaux comme la naissance, le mariage et l'adoption. Ces formes de familles et les soutiens qu'elles offrent sont de plus en plus importants pour les personnes qui ont émigré au Canada sans lien de sang.

---

<sup>34</sup> Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011

<sup>35</sup> Harris (2014), p. 17

---

## **PARTIE 3 : EXAMEN DE LA DOCUMENTATION**

---

La présente section offre un aperçu de la documentation concernant la disproportion et les disparités raciales dans le système du bien-être de l'enfance. Elle ne prétend pas être un examen exhaustif de la documentation; elle vise plutôt à mettre en lumière certains problèmes importants touchant les Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance, afin de mettre en contexte les préoccupations soulevées durant les consultations communautaires.

À mesure que nous réalisons cet examen, le manque de données ontariennes fondées sur la race et la rareté des recherches explorant les problèmes auxquels font face les Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance sont devenus évidents. Aussi, nous avons également inclus des recherches effectuées aux États-Unis pour aider à expliquer la disproportion et les disparités raciales.

### **3.1 Disproportion et disparités raciales dans le système du bien-être de l'enfance**

La disproportion et les disparités raciales dans le système du bien-être de l'enfance ont suscité une attention accrue en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Angleterre, aux États-Unis et au Canada.<sup>36</sup> L'Australie a un historique de retrait intergénérationnel d'enfants autochtones de leur famille et de placement dans des familles d'accueil. Les enfants autochtones de l'Australie sont actuellement neuf fois plus susceptibles d'être placés en famille d'accueil que leurs homologues blancs. La Nouvelle-Zélande a aussi un historique de placement d'enfants maoris dans des pensionnats, et la surreprésentation des enfants maoris est un problème datant de nombreuses années. Les enfants noirs et d'autres enfants racialisés sont surreprésentés dans le système du bien-être de l'enfance de l'Angleterre, et les études révèlent qu'ils subissent un traitement discriminatoire lorsqu'ils ont affaire au système du bien-être de l'enfance.

Les États-Unis et le Canada ont un historique de retrait des enfants autochtones du domicile familial et de placement dans des familles d'adoption blanches et dans des pensionnats blancs. Par ailleurs, aux États-Unis, les enfants afro-américains sont surreprésentés dans le système du bien-être de l'enfance. Au Canada, le récent rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada se penchait

---

<sup>36</sup> Harris (2014)

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

particulièrement sur l'impact intergénérationnel du système de pensionnats du pays et sur les appels à des changements profonds au système du bien-être de l'enfance du pays.<sup>37</sup> L'attention a aussi été portée sur la surreprésentation des Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance, particulièrement en Ontario et au Québec.

La disproportion raciale a cours lorsqu'un groupe de personnes donné, dans ce cas-ci, les Afro-Canadiens, est représenté dans le système du bien-être de l'enfance à un taux plus élevé que sa représentation dans la population générale. La disparité a cours lorsque le taux de disproportion, de mauvais résultats ou de manque d'accès aux services d'un groupe (p. ex. les Afro-Canadiens) excède celui d'un groupe de comparaison (p. ex. les Canadiens blancs).<sup>38</sup>

Les données des États-Unis montrent que les Afro-Américains sont surreprésentés dans le système de placement d'accueil dans tous les états. Le taux de disproportion raciale est calculé en divisant la représentation des enfants afro-américains en placement d'accueil par leur représentation dans la population de l'état ayant moins de 18 ans.<sup>39</sup> Le *Center for the Study of Social Policy* classifie ainsi les taux de disproportion raciale pour les Afro-Américains :<sup>40</sup>

- Une représentation comparable se produit lorsque les taux sont inférieurs à 1,50;
- Une disproportion modérée se produit lorsque les taux sont entre 1,50 et 2,49;
- Une disproportion élevée se produit lorsque les taux sont entre 2,50 et 3,49;
- Une disproportion extrême se produit lorsque les taux sont de 3,50 et plus.

Le Tableau 4 montre le taux de disproportion raciale pour divers états et Toronto, la première compétence à recueillir et publier des données ventilées fondées sur la race en Ontario.

---

<sup>37</sup> Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015)

<sup>38</sup> Harris (2014)

<sup>39</sup> National Council of Juvenile and Family Court Judges (2011)

<sup>40</sup> The Center for Community Partnerships in Child Welfare of the Center for the Study of Social Policy (2006)

**Tableau 4. Disproportion raciale des enfants d'ascendance africaine en placement d'accueil pour des états américains choisis (2009) et Toronto (2011)**

Compétence	% de la population	% des enfants placés	Taux de disproportion raciale
Californie	5,6 %	23,3 %	4,1
Floride	20,4 %	36,1 %	1,8
Géorgie	33,6 %	47,4 %	1,4
Illinois	16,5 %	56,9 %	3,5
Minnesota	7,4 %	18,1 %	2,5
New York	15,9 %	48,2 %	3,0
Texas	11,8 %	24,9 %	2,1
Utah	1,1 %	4,9 %	4,4
Wyoming	0,8 %	4,8 %	6,0
États-Unis	14,5 %	30,1 %	2,4
<b>Toronto</b>	8,5 %	40,8 %	4,8

**Source :** National Council of Juvenile and Family Court Judges (2011) et la Children's Aid Society of Toronto.

Alors que les données de 2011 de Statistique Canada révèlent que 8,5 % de la population de Toronto est afro-canadienne, la *Children's Aid Society of Toronto* déclare que 40,8 % des enfants et des jeunes pris en charge au 23 septembre 2013 étaient afro-canadiens. Cela se solde par un taux de disproportion raciale de 4,8. En fonction de l'échelle d'évaluation du *Center for the Study on Social Policy*, ce taux de disproportion raciale est considéré comme étant extrême.

Alors que ces données examinent la disproportion raciale dans divers milieux de placement, des données additionnelles de la Table ronde sur l'antioppression dans le système du bien-être de l'enfance (*Child Welfare Anti-Oppression Roundtable*) examinent la disproportion relative aux placements en foyers de groupe. Les données pour une ville de l'Ontario indiquent que les jeunes afro-canadiens représentent 65 % des enfants placés en foyer de groupe, alors qu'ils représentent seulement 8 % de la population de la municipalité.<sup>41</sup> Ce taux de disproportion raciale de 8,1 est aussi extrême, et met en lumière le besoin d'examiner les divers types de placement, et non seulement le placement d'accueil, pour les enfants et les jeunes afro-canadiens, et non seulement le placement en foyer d'accueil.

<sup>41</sup> Child Welfare Anti-Oppression Roundtable (2009)

Les données américaines indiquent aussi que les Afro-Américains sont vulnérables à la surreprésentation dans les systèmes du bien-être de l'enfance, peu importe qu'ils constituent un fort pourcentage ou un faible pourcentage de l'ensemble de la population. Par exemple, les états où les Afro-Américains constituent une grande proportion de la population, comme la Géorgie (34 %) et New York (16 %), affichent respectivement des taux modérés et élevés de disproportion. Malgré tout, les états où les Afro-Américains constituent une petite proportion de la population, comme le Wyoming (0,8 %) et l'Utah (1 %), affichent tout de même des taux extrêmes de disproportion. Par ailleurs, les chercheurs qui ont analysé les données pour le système du bien-être de l'enfance de l'Illinois ont constaté le même modèle dans les états. Par exemple, en Illinois, l'étude a révélé des taux de disproportion plus élevés dans des régions de l'état à l'extérieur de *Cook County*, qui est le principal comté urbain de l'état et inclut Chicago, qui compte une population importante d'Afro-Américains.<sup>42</sup>

### **3.2 Forces systémiques qui amènent les familles d'ascendance africaine à avoir affaire au système du bien-être de l'enfance**

Alors qu'il est relativement facile de calculer l'ampleur de la disproportion raciale, il est beaucoup plus compliqué de comprendre les causes, ainsi que les facteurs et les conditions qui amènent les familles à avoir affaire au système du bien-être de l'enfance. La présente section examine certains de ces facteurs, incluant les taux réels de mauvais traitements à l'égard des enfants, la formule de financement, les biais des sources de signalement obligatoire et la pauvreté.

#### **3.2.1 Taux réels de mauvais traitements à l'égard des enfants**

Le point de départ pour comprendre la disproportion raciale est de voir si le taux de disproportion raciale reflète les taux réels de mauvais traitements.

L'*Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect* recueille de l'information sur les enfants et les familles qui sont l'objet d'une enquête par le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario.<sup>43</sup> À ce jour, il y a eu cinq cycles de l'étude, les rapports ayant été publiés en 1993, 1998, 2008 et 2013. Bien que l'outil de cueillette de données recueille les données ethnoraciales, le rapport d'étude ne contient pas d'analyse par race (autre qu'autochtone). Cette analyse par race est mentionnée dans des articles distincts.

---

<sup>42</sup> U.S. Government Accountability Office (2007)

<sup>43</sup> Voir <http://cwrp.ca/fr/etudes-provinciales/etude-incidence-ontarienne>

Les plus récentes données révèlent que les enfants et les jeunes afro-canadiens sont 40 % plus susceptibles d'être l'objet d'une enquête, comparativement aux enfants blancs, 18 % plus susceptibles que leurs mauvais traitements soient confirmés, 8 % plus susceptibles d'être transférés aux services continus, et 13 % plus susceptibles d'être placés hors du domicile familial durant l'enquête.<sup>44</sup> Seuls les enfants autochtones montraient de plus grandes disparités que les Afro-Canadiens.

Les données de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants révèlent qu'à l'étape de l'accueil dans le système, les familles afro-canadiennes étaient surabondamment signalées pour des mauvais traitements à l'égard des enfants, comparativement à leur représentation dans la population. Alors que les Afro-Canadiens représentent seulement 3 % de la population générale, ils constituaient 5 % des signalements de mauvais traitements et de négligence soupçonnés en 2003.<sup>45</sup> L'analyse de l'étude a aussi constaté que cette surreprésentation existe également aux stades de confirmation et de placement. Une analyse des données par forme de mauvais traitements déclarés a constaté que la négligence était confirmée à des taux semblables pour les enfants ainsi que les jeunes autochtones et afro-canadiens. L'analyse a aussi constaté que les enfants racialisés subissant des mauvais traitements physiques, particulièrement les enfants asiatiques, la subissaient relativement à des châtiments corporels, et que « L'ampleur des mauvais traitements physiques dans les familles de minorités visibles semble être étroitement liée au fait que les méthodes disciplinaires et les pratiques d'éducation des enfants sont différentes de celles qui sont revendiquées par la culture majoritaire. »<sup>46</sup>

Par ailleurs, alors que Lavergne et coll. indiquent qu'une enquête plus exhaustive est nécessaire pour obtenir un portrait exact de ces problèmes, ils suggèrent que les constatations reflètent celles d'autres études montrant qu'un certain niveau de biais influe sur la confirmation des cas de mauvais traitements signalés.<sup>47</sup>

Trois études nationales aux États-Unis n'ont constaté aucune différence entre les taux de mauvais traitements des enfants afro-américains et ceux des enfants blancs.<sup>48</sup> Par ailleurs, lorsque des facteurs comme le revenu, le chômage et le milieu (urbain ou rural)

---

<sup>44</sup> Fallon et coll. (2016)

<sup>45</sup> Lavergne et coll. (2008)

<sup>46</sup> Lavergne et coll. (2008), p 73

<sup>47</sup> Lavergne et coll. (2008), p 74

<sup>48</sup> Casey Family Programs (2006)

sont tenus en compte, on constate que les Afro-Américains ont des taux inférieurs de mauvais traitements à l'égard des enfants que ceux de leurs homologues blancs.<sup>49</sup>

Compte tenu de ces constatations, divers chercheurs et experts du bien-être de l'enfance lient la disproportion aux biais raciaux chez les personnes qui signalent les mauvais traitements, aux biais raciaux chez les personnes qui enquêtent sur ces signalements, aux iniquités sociétales qui surexposent les familles afro-américaines au système du bien-être de l'enfance, ainsi qu'aux politiques de bien-être de l'enfance qui s'appuient trop sur l'appréhension de l'enfant plutôt que sur le soutien à la famille.<sup>50</sup> Ils avancent aussi que les Afro-Américains ne sont pas naturellement plus susceptibles d'être associés à la pauvreté, au statut de parent seul et à d'autres facteurs de risques liés aux mauvais traitements à l'égard des enfants. Les Afro-Américains sont plutôt victimes de racisme historique et continu dans d'autres systèmes — incluant les secteurs de l'éducation, de la justice pénale et de l'emploi — qui les placent dans une situation désavantageuse dans la société.

Par ailleurs, ces chercheurs et experts avancent que la pauvreté ne prédispose pas une personne à des mauvais traitements à l'égard des enfants. La pauvreté expose plutôt les familles à une plus grande surveillance et limite leur capacité de défier le système du bien-être de l'enfance lorsqu'ils sont l'objet de surveillance. En fait, une étude a constaté que la pauvreté, et non le type ou la gravité des mauvais traitements, est le seul plus important précurseur de placement en foyer d'accueil et du temps passé dans ce placement.<sup>51</sup> De plus, ils avancent que si la pauvreté prédispose une personne aux mauvais traitements à l'égard des enfants, les Afro-Américains en situation de pauvreté et leurs homologues blancs devraient donc être également représentés dans le système du bien-être de l'enfance. Et en fait, la disproportion raciale a toujours cours pour les Afro-Américains à faible revenu, ainsi que pour ceux qui sont à revenu moyen et à revenu élevé.

Aussi, ils considèrent l'objectif de la réforme du système comme étant l'atteinte de l'équité, c'est-à-dire, de réduire les taux de signalement de familles afro-américaines au système du bien-être de l'enfance, ainsi que de s'assurer que les enfants afro-américains sont retirés de leur domicile familial à des taux qui ne sont pas plus élevés que leur représentation dans la population générale.

---

<sup>49</sup> Ards (1998)

<sup>50</sup> Roberts (2002)

<sup>51</sup> Lindsey (1992)

D'autres études suggèrent qu'il existe en fait des différences marquées relatives aux taux de mauvais traitements et de négligence à l'égard des enfants entre les familles afro-américaines et les familles blanches, et que c'est cette différence qui se reflète dans les taux de disproportion raciale. Par exemple, pour la première fois, la *National Incidence Study of Child Abuse and Neglect (2004–2009)* a constaté des différences raciales relatives aux taux de mauvais traitements, les enfants afro-américains affichant des taux de maltraitance plus élevés que ceux des enfants blancs. On a conclu que les résultats découlaient partiellement de l'élargissement de l'écart entre le mieux-être économique des enfants afro-américains et celui des enfants blancs.<sup>52</sup> Ces études suggèrent que les caractéristiques qui sont des précurseurs de mauvais traitements à l'égard des enfants sont plus prononcées dans la communauté afro-américaine, incluant la pauvreté, le chômage, le statut de parent seul et le fait de vivre dans des quartiers à faible revenu. Pour ces chercheurs, les réelles différences relatives à l'incidence sous-jacente de maltraitance indiquent que les agences du bien-être de l'enfance devraient se concentrer sur la prévention des mauvais traitements et la prestation de meilleures interventions lorsque les mauvais traitements ont cours.

De toute façon, la cause de la disproportion raciale reflète une toile complexe de facteurs économiques et sociétaux qui vont bien au-delà de ce qui se passe dans le système du bien-être de l'enfance. Aussi, les solutions ne peuvent pas se trouver dans le seul système du bien-être de l'enfance et doivent inclure d'autres systèmes.

### **3.2.2 Formule de financement**

Certains chercheurs établissent un lien entre la disproportion extrême des Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance et la formule de financement qui priorise le retrait des enfants au détriment de la prévention, de la préservation de l'unité familiale et du soutien.<sup>53</sup> Cette formule de financement a été comparée au financement fédéral des pensionnats au Canada. Les Églises étaient payées selon le nombre d'enfants, ce qui les incitait à appréhender les enfants autochtones ainsi qu'à retirer un plus grand nombre d'enfants autochtones de leur famille et de leur communauté. Dans le rapport de 2011 intitulé « Un nouveau mode de financement des services de bien-être de l'enfance en Ontario », produit par la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance, on critiquait l'Ontario de fournir une incitation financière à retirer les enfants de leur domicile familial. Ce

---

<sup>52</sup> Sedlak et coll. (2010)

<sup>53</sup> Pon et coll. (2011)

rapport a conclu que la formule de financement crée des « mesures à effet pervers » qui incitent les agences du bien-être de l'enfance à optimiser les volumes de services à coût supérieur, comme le placement des enfants en famille d'accueil ou en foyer de groupe, plutôt que de services à moindre coût et d'options de rechange comme la prestation de services au domicile.<sup>54</sup>

Se reportant au rapport de la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance et à l'ancien modèle de financement, l'*African Canadian Legal Clinic* a avancé que la formule de financement de l'Ontario contribue à la surreprésentation des enfants et des jeunes afro-canadiens pris en charge :

La formule de financement actuelle<sup>55</sup> incite les sociétés d'aide à l'enfance provinciale à contrevenir à l'Article 9 de la Convention et à retirer les enfants de leur domicile familial, même lorsque cela n'est pas dans l'intérêt véritable de l'enfant. Compte tenu de la vulnérabilité socio-économique de la population afro-canadienne, ainsi que de la surveillance accrue dont sont l'objet les Afro-Canadiens en raison de stéréotypes généralisés concernant leur agression, leur criminalité et leur manque d'intelligence inhérents, il n'est pas surprenant que le coût de cette « mesure à effet pervers » soit largement assumé par les enfants afro-canadiens et leur famille.<sup>56</sup>

Le modèle de financement du système du bien-être de l'enfance de l'Ontario a changé au cours de l'exercice 2013–2014. Dans les années antérieures, le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario fonctionnait selon un modèle d'octroi de financement fondé sur le volume. C'est-à-dire que le financement octroyé à chaque agence du bien-être de l'enfance était fondé sur le nombre d'enfants et de familles servies, ainsi que sur le nombre d'enfants pris en charge. Le modèle de financement qui est entré en vigueur en 2013–2014 tend à octroyer les fonds en fonction du besoin de services de bien-être de l'enfance dans la communauté, qui est mesuré partiellement par la composition socio-économique (p. ex., la population d'enfants, les familles à faible revenu, les familles monoparentales, l'éloignement et le nombre d'enfants autochtones), et en partie par le volume d'activités de protection de l'enfance dans la communauté (p. ex., le nombre d'enquêtes réalisées, le nombre

---

<sup>54</sup> Commission to Promote Sustainable Child Welfare (2011)

<sup>55</sup> Dans cette citation, l'ACLC faisait référence au modèle de financement qui existait à l'époque, qui a changé au cours de l'exercice 2013–2014.

<sup>56</sup> African Canadian Legal Clinic (2012), p 11–12

moyen de cas de protection ouverts, le nombre moyen d'enfants pris en charge, le nombre d'enfants dirigés vers le placement permanent).<sup>57</sup>

Depuis le changement de formule de financement en 2013–2014, le nombre d'enfants pris en charge a diminué, passant de 17 697 au 31 mars 2012, à 15 625 au 31 mars 2015.<sup>58</sup> Cependant, aucune analyse n'a été réalisée pour déterminer si la même diminution avait été aussi observée pour les enfants et les jeunes afro-canadiens pris en charge.

### **3.2.3 Biais des sources de signalement obligatoire**

Au début du continuum du bien-être de l'enfance se trouvent les sources de signalement qui portent les mauvais traitements soupçonnés à l'attention du système du bien-être de l'enfance. Bien que toute personne puisse signaler des mauvais traitements à l'égard des enfants, certains professionnels, comme les enseignants, les fournisseurs de services de garde d'enfants, les professionnels de la santé, ainsi que les responsables de l'application des lois, sont obligés par la loi de faire de tels signalements. En tant que premier point de contact avec le système du bien-être de l'enfance, le point de signalement devient le premier point où la disproportion peut être introduite dans le système.

L'analyse de Lavergne et coll. des données de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants a constaté des différences entre les principales sources de signalement des groupes racialisés au système du bien-être de l'enfance et les principales sources de signalement des enfants autochtones et des enfants blancs. On a constaté que « Les signalements concernant les enfants de groupes de minorités visibles provenaient principalement de sources de signalement professionnelles, alors que les signalements concernant les enfants autochtones et les enfants blancs provenaient principalement de sources de signalement non professionnelles. »<sup>59</sup>

Une étude réalisée au Québec reflétait ces constatations, indiquant que les Québécois d'origine haïtienne âgés de moins de 18 ans sont deux fois plus susceptibles d'être signalés au système de protection de l'enfance que leurs homologues franco-

---

<sup>57</sup> Ministère des Services à l'enfance et à la famille (Juin 2015)

<sup>58</sup> Ces chiffres reflètent le nombre moyen d'enfants pris en charge pour l'exercice se terminant le 31 mars. Chiffres fournis par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

<sup>59</sup> Lavergne et coll. (2008), p. 67

canadiens. Par ailleurs, les chercheurs ont constaté que les principales sources de ces signalements étaient des professionnels de la santé et de l'éducation, alors que les jeunes franco-canadiens étaient le plus souvent signalés par leur famille immédiate ou leur famille élargie.<sup>60</sup>

Une autre étude réalisée au Québec a constaté des différences considérables quant aux motifs de signalement des Afro-Canadiens, par rapport à ceux des Blancs. Concernant les cas où le signalement est fondé sur un seul motif, les enfants blancs sont plus fréquemment signalés pour de la « négligence » (25 %), alors que les Afro-Canadiens et d'autres groupes racialisés sont plus fréquemment signalés pour des « mauvais traitements physiques » (respectivement 29 % et 23 %).<sup>61</sup> Les auteurs mentionnent que les situations de mauvais traitements physiques à l'égard d'enfants racialisés « semblent être très étroitement liées au fait que les méthodes disciplinaires et les normes d'éducation sont différentes de celles qui sont approuvées par le groupe majoritaire. »

Des études menées aux États-Unis ont révélé que moins de 50 % des mauvais traitements à l'égard des enfants pouvant être signalés sont réellement signalés, et qu'il existe des différences de nature raciale et économique relativement aux personnes qui sont signalées, aux personnes qui font les signalements et aux types de mauvais traitements qui sont signalés.<sup>62</sup> D'autres études soulignent les stéréotypes et les biais conscients ou inconscients qui ont poussé les professionnels et d'autres membres de la société à surveiller et signaler les personnes d'ascendance africaine plus souvent aux agences du bien-être de l'enfance. Ces biais interagissent avec l'incompétence culturelle et la vague définition de négligence pour amener les sources de signalement à signaler plus souvent les personnes d'ascendance africaine. Par exemple, des études ont démontré que lorsqu'on porte des problèmes de nature semblable à l'attention des hôpitaux, ces derniers sont plus susceptibles de signaler les familles racialisées relativement à des mauvais traitements à l'égard des enfants. En fait, ces études constatent que les professionnels de la santé ne signalent pas suffisamment les familles blanches lorsqu'ils constatent des signes suggérant que des mauvais traitements peuvent avoir eu cours, par exemple, lorsque de jeunes enfants sont hospitalisés pour des fractures.<sup>63</sup> Une autre étude mentionne que des professionnels de la santé ont

---

<sup>60</sup> Bernard et McAll (2009)

<sup>61</sup> Dufour et coll. (2010)

<sup>62</sup> Hines et coll. (2004)

<sup>63</sup> Hill (2006)

requis des tests de dépistage postpartum plus souvent pour de nouvelles mères afro-américaines que pour leurs homologues blanches en raison des hypothèses selon lesquelles l'usage de drogues est plus courant chez les groupes racialisés.<sup>64</sup> Dans certains cas, les femmes afro-américaines enceintes subissaient systématiquement des tests de dépistage de drogues illégales dans leur système à leur insu ou sans leur consentement.<sup>65</sup>

En examinant la propension des enseignants à déclarer les familles afro-américaines au système du bien-être de l'enfance, les chercheurs se sont inquiétés que des enseignants « ont peut-être de la difficulté à faire la différence entre les effets de la pauvreté et la négligence réelle, et peuvent confondre les différences culturelles et la négligence. »<sup>66</sup> Aussi, ils laissent entendre que les enseignants déclarent aussi exagérément les Afro-Américains au système du bien-être de l'enfance. Dans une étude, des travailleurs sociaux ont déclaré que les enseignants communiquent souvent avec des agences du bien-être de l'enfance relativement à des problèmes liés à la pauvreté, comme le fait de se présenter à l'école avec des vêtements souillés, plutôt qu'à de la maltraitance et de la négligence réelles.<sup>67</sup>

### 3.2.4 Pauvreté

Diverses études ont constaté une forte corrélation entre la pauvreté et les signalements de mauvais traitements et de négligence. D'autres études avancent que même si des parents à faible revenu ne maltraitent peut-être pas leurs enfants à des taux supérieurs à ceux de parents à revenu plus élevé, les enfants en situation de pauvreté sont plus susceptibles d'entrer dans le système du bien-être de l'enfance, plus souvent en raison de négligence que de mauvais traitements. Tel qu'il a été mentionné précédemment, une étude américaine a constaté que la pauvreté, et non le type ou la gravité des mauvais traitements, est le seul plus important précurseur de placement en famille d'accueil et du temps passé dans ce placement.<sup>68</sup>

Clarke mentionne que des chercheurs canadiens ont aussi constaté des liens semblables entre la pauvreté et l'engagement dans le système du bien-être de l'enfance.<sup>69</sup> En fait, un chercheur note que la corrélation entre la pauvreté et

---

<sup>64</sup> U.S. Department of Health and Human Services (2003)

<sup>65</sup> Martin (2015)

<sup>66</sup> Child Welfare Information Gateway (2011)

<sup>67</sup> Kelley (2002)

<sup>68</sup> Lindsey (1992)

<sup>69</sup> Clarke (2010)

l'intervention du bien-être de l'enfance est si persistante qu'il semble y avoir un « consensus que les mauvais traitements à l'égard des enfants sont liés aux inégalités économiques et ont cours disproportionnellement plus souvent chez les familles économiquement et socialement désavantagées. »<sup>70</sup>

Wharf a constaté que « 83 % des familles servies par la SAE de Toronto avaient des revenus sous le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada, et qu'un autre 11 % étaient économiquement vulnérables. »<sup>71</sup> Une étude conjointe effectuée par la SAE de Toronto et le *Centre for Urban and Community Studies* de l'Université de Toronto a constaté qu'en 2000, 11 % des enfants pris en charge n'étaient pas retournés à leurs parents en raison de leur mauvaise situation de logement liée à la pauvreté.<sup>72</sup>

Le rapport intitulé « Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés » de la Commission des droits de personnes et des droits de la jeunesse du Québec mentionne que ce qui constitue un cas de négligence parentale recoupe étroitement les indicateurs classiques de pauvreté, tant dans son sens matériel (p. ex. de faibles ressources financières) que symbolique (p. ex., un faible capital scolaire et culturel).<sup>73</sup> Aussi, la disproportion raciale peut être engendrée, étant donné que la pauvreté crée les conditions dans lesquelles les parents peuvent être jugés inaptes, et que les Afro-Canadiens sont surreprésentés chez les personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Dans cet examen de la racialisation de la pauvreté, Galabuzi constate la surreprésentation des Afro-Canadiens vivant sous le seuil de la pauvreté :

- 25 % des Afro-Canadiens au Canada vivent sous le seuil de la pauvreté, comparativement à 11 % dans l'ensemble de la population.
- 40 % des Afro-Canadiens de Toronto vivent sous le seuil de la pauvreté, comparativement à 10 % chez tous les Torontois.
- 41 % des Afro-Canadiens âgés de moins de 15 ans vivent sous le seuil de la pauvreté, comparativement à 29 % chez tous les enfants âgés de moins de 15 ans.<sup>74</sup>

---

<sup>70</sup> Wolfe (1987), p. 21

<sup>71</sup> Wharf (1993), p. 182

<sup>72</sup> Chau et coll. (2001)

<sup>73</sup> Eid (2011), p. 82

<sup>74</sup> Galabuzi (2014)

Les familles en situation de pauvreté ont plus de difficulté à accéder à du logement sécuritaire et abordable, à des services de santé mentale et à d'autres services nécessaires pour assurer la stabilité de la famille ainsi que la sécurité des enfants et des jeunes.<sup>75</sup> Il est possible qu'elles n'aient pas accès à des aliments adéquats, n'aient pas de vêtements appropriés, ne soient pas en mesure de laver les vêtements régulièrement ou soient incapables d'atteindre un niveau de vie adéquat. Assurer une surveillance adéquate des enfants peut être difficile, particulièrement pour les travailleurs pauvres, qui peuvent occuper des emplois multiples peu payants. Par ailleurs, le fait de vivre dans un quartier pauvre ou dans des logements publics, en combinaison avec les stéréotypes négatifs, peut engendrer une surveillance exagérée ainsi qu'un accès et un examen intrusifs de la part des intervenants en bien-être de l'enfance, de façons qui contribuent à la disproportion. Les personnes en situation de pauvreté sont aussi plus susceptibles d'être amenées à faire affaire avec des sources de signalement obligatoire, comme les organismes d'application de la loi et les agences de services sociaux.

Parallèlement, les familles de la classe moyenne et de la classe supérieure sont en mesure d'éviter l'attention des organismes publics et ont les ressources financières pour résoudre les problèmes qui peuvent les amener à avoir affaire au système du bien-être de l'enfance. Elles ont aussi les moyens d'embaucher des représentants juridiques si une agence du bien-être de l'enfance décide d'enquêter à leur sujet.

Dans son examen des expériences des utilisateurs de services afro-canadiens, Clarke a cerné la pauvreté en tant que thème commun. Elle cite un jeune qui est placé depuis 14 ans :

Être pauvre et avoir affaire à la SAE n'est pas un mythe. La majorité des enfants pris en charge viennent de l'assistance sociale, de mères recevant des prestations ou quelque chose du genre. Il y a sûrement une certaine classe de gens dont les enfants sont pris en charge. Il n'y a pas d'enfants riches qui sont pris en charge. Nous venons tous de projets, du logement public de l'Ontario, de familles monoparentales. Vous savez comment c'est difficile de trouver un enfant qui vient d'une famille à deux parents? Le système de l'aide à l'enfance est conçu pour travailler avec les personnes pauvres.<sup>76</sup>

---

<sup>75</sup> U.S. Government Accountability Office (2007)

<sup>76</sup> Clarke (2012), p. 234

Clarke mentionne que non seulement il existe un lien entre la pauvreté et l'engagement dans le système du bien-être de l'enfance, mais que le racisme est lié à la pauvreté, découlant des hauts taux de chômage et de sous-emploi que subissent les Afro-Canadiens. Aussi, « il est évident que lorsque le racisme recoupe la pauvreté et d'autres formes d'oppression et qu'il y est combiné, les familles noires en subissent les inconvénients cumulatifs. »<sup>77</sup>

Diverses études font un lien entre les mauvais traitements à l'égard des enfants et la pauvreté, concluant que la gravité et l'incidence des mauvais traitements sont plus élevées chez les parents à faible revenu. En 1990 le *National Center for Children in Poverty in the United States* a constaté que l'incidence des mauvais traitements et de la négligence à l'égard des enfants, ainsi que la gravité des mauvais traitements signalés, sont beaucoup plus élevées chez les enfants de familles à faible revenu que chez les autres enfants. D'autres chercheurs suggèrent que les conditions de pauvreté mènent à de plus hauts taux de mauvais traitements à l'égard des enfants et établissent un lien entre plusieurs facteurs de maltraitance des enfants liés à la pauvreté, comme la dépression, l'isolement, la grossesse à l'adolescence, le chômage, la toxicomanie et la violence familiale.<sup>78</sup> Ils ont constaté que les parents à faible revenu subissent de multiples facteurs de stress qui réduisent leur capacité d'assumer adéquatement leur rôle parental, et que les familles qui sont portées à l'attention du système du bien-être de l'enfance sont des familles vulnérables ayant des besoins complexes.<sup>79</sup>

Cependant, bien que les mauvais traitements à l'égard des enfants signalés soient liés à la pauvreté, il n'y a aucune façon de déterminer si ces taux reflètent les taux réels de maltraitance des enfants ou le signalement exagéré des familles en situation de pauvreté. Par ailleurs, si la pauvreté est la cause des mauvais traitements à l'égard des enfants, on s'attendrait à ce que les Blancs pauvres soient aussi disproportionnellement représentés chez les personnes engagées dans le système du bien-être de l'enfance. Des études constatent toutefois que même parmi les familles pauvres, les Afro-Américains étaient plus susceptibles d'être signalés et d'être l'objet d'allégations de mauvais traitements confirmés que leurs homologues blancs.<sup>80</sup>

---

<sup>77</sup> Clarke (2010), p. 276

<sup>78</sup> Hill (2006)

<sup>79</sup> Chipungu and Bent-Goodley (2004)

<sup>80</sup> Children's Services Practice Notes for North Carolina's Child Welfare Social Workers (2001)

Bien qu'il n'y ait pas de données ontariennes disponibles pour déterminer la mesure dans laquelle les familles recevant de l'aide sociale sont amenées à faire affaire avec le système du bien-être de l'enfance ou l'impact des réductions des versements d'aide sociale dans les années 1990 sur le nombre d'enfants et de jeunes pris en charge, une recherche américaine indique que le fait de recevoir des prestations d'aide sociale double le risque de confirmation.<sup>81</sup>

### 3.2.5 Accès aux services sociaux

La documentation examine aussi la façon dont les inégalités structurelles contribuent au manque d'accès à des services sociaux pour les parents afro-canadiens, ce qui mène à une situation pouvant être interprétée comme de la négligence. On note le manque d'accès à des services de garde d'enfants subventionnés et à du logement adéquat, ainsi que son lien avec l'engagement dans le système du bien-être de l'enfance. Dans son examen des expériences des Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance, Clarke mentionne que les intervenants en bien-être de l'enfance et les mères ayant affaire au système ont déterminé que le manque d'accès à des services de garde d'enfants appropriés est un problème.<sup>82</sup> En raison du manque d'accès à des services de garde d'enfants abordables dans leur quartier, il peut arriver que les mères afro-canadiennes comptent sur une sœur plus âgée pour cueillir un jeune enfant à l'école ou laissent un enfant seul à la maison. Ces situations les exposent au risque d'engagement dans le système du bien-être de l'enfance en raison du manque de « supervision adéquate ». Le manque d'accès aux services est particulièrement difficile pour les personnes qui occupent plusieurs emplois pour faire vivre leur famille ou celles qui reçoivent de l'aide sociale en tentant de parfaire leur éducation pour se sortir de l'aide sociale. Par ailleurs, si les services de garde d'enfants ne sont pas dans leur quartier, il se peut que les parents aient de la difficulté à cueillir leur enfant à l'heure, ce qui incite le personnel de garde à appeler l'aide à l'enfance.

Des participants à l'étude de Clarke ont aussi déclaré que le logement inadéquat servait de motif pour l'intervention de l'aide à l'enfance. Même si les listes d'attente sont longues pour le logement subventionné, que les salaires restent les mêmes, et que les coûts de logement continuent d'augmenter, les mères afro-canadiennes sont pénalisées pour leur manque d'accès à du logement abordable et adéquat. Clarke a cité un intervenant en bien-être de l'enfance :

---

<sup>81</sup> Barth (2001) and George & Lee (2001), cité dans Derezotes (2003)

<sup>82</sup> Clarke (2010)

En fonction de l'intervenant, le logement peut être un problème. Il peut s'agir simplement de deux enfants qui partagent la même chambre, mais les problèmes de logement sont souvent au centre de nombreuses décisions des intervenants de placer un enfant en famille d'accueil. Ici encore, vous devez comprendre que comme de nombreux intervenants viennent de familles de classe moyenne, ils ne comprennent pas totalement le problème de la pauvreté et ses répercussions sur la capacité de la famille de subsister. En plus, de nombreux enfants finissent par être placés plus longtemps parce que leur mère est souvent incapable de trouver du logement approprié. Je veux dire approprié selon les normes de l'intervenant.<sup>83</sup>

Comme le mentionne Clarke, ces manques structurels sont considérés comme des omissions personnelles, « Cette définition de la négligence comme étant de la négligence personnelle ou un manque de responsabilité blâme les mères et retire la responsabilité de l'état de ne pas fournir [les services sociaux adéquats]. »<sup>84</sup> En blâmant les personnes pour leurs circonstances sans tenir compte du contexte qui engendre ces circonstances ou le comprendre, le remède est donc aussi individualisé. Par exemple, il se peut qu'on exige que le parent suive des cours de rôle parental, au lieu de lui procurer de l'aide pour se procurer du logement adéquat.

Cela fait ressortir un problème plus important consistant en la difficulté des intervenants d'adopter une approche de pratique antioppressive. Comme le mentionne Maitier, malgré que les programmes de travail social enseignent de plus en plus selon une perspective de justice sociale et d'antioppression, le travail social n'est pas typiquement pratiqué selon cette perspective. Elle note que « Malgré un accent plus prononcé sur les facteurs structurels qui contribuent aux problèmes des gens, les travailleurs sociaux tendent toujours à négliger ce genre d'évaluation; les interventions typiques continuent de nécessiter que les personnes changent. Les travailleurs sociaux ont ainsi de la difficulté à inclure une approche antioppressive à la pratique. »<sup>85</sup>

### **3.3 Prises de décisions dans les agences du bien-être de l'enfance**

En examinant la disproportion et les disparités raciales, il est tout aussi important de tenir compte du traitement différentiel des enfants, des jeunes et des familles d'ascendance africaine lorsqu'ils ont affaire au système du bien-être de l'enfance. On s'inquiète

---

<sup>83</sup> Clarke (2010), p. 237

<sup>84</sup> Clarke (2012), p. 236

<sup>85</sup> Matier (2015), p. 88

particulièrement de l'impact du racisme systémique et individuel envers les Noirs sur les expériences des personnes d'ascendance africaine lorsqu'elles sont engagées dans le système du bien-être de l'enfance.

Bien que la documentation présente des perspectives différentes, divers chercheurs canadiens ont avancé que le racisme envers les Noirs est incorporé dans le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario et qu'il a des impacts sur les expériences des utilisateurs de services afro-canadiens.<sup>86</sup> Bonnie et Pon soutiennent que les Normes de la protection de l'enfance de l'Ontario et le Manuel des outils de la Protection de l'enfance de l'Ontario de 2007, en étant neutres relativement à la race et se concentrant sur la symptomatologie à un micro-niveau, omettent de tenir compte du racisme envers les Noirs subi par les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens.<sup>87</sup> Aussi, l'outil même conçu pour appuyer l'uniformité de la prestation de services à tous les stades de protection de l'enfance peut contribuer à la disproportion et aux disparités raciales.

En examinant ces outils, Bonnie et Pon cernent quatre thèmes principaux. Ils mentionnent que les outils ont faussement assumé la neutralité du pouvoir institutionnel et tenu pour acquis que les travailleurs sociaux sont impartiaux. Aussi, l'impact du pouvoir institutionnel et les biais que les travailleurs sociaux intègrent dans leur interaction avec les parents ne sont pas tenus en compte ni examinés. Ces biais individuels peuvent ensuite avoir un impact sur l'évaluation des risques et du mieux-être effectuée par l'intervenant. « Cependant, la façon dont l'intervenant interprète le risque est filtrée par les construits sociaux existants, comme le fait de tenir pour acquis que les familles noires vivent fondamentalement dans des situations « risquées », ce qui peut mener à des résultats biaisés. »<sup>88</sup>

Par ailleurs, en examinant le mieux-être de l'enfant, on n'examine pas le contexte social de l'enfant. Comme ils le mentionnent, « Les cinq aspects du fonctionnement de l'enfant ne tiennent pas compte des déterminants sociaux du mieux-être, comme le racisme envers les Noirs, la pauvreté et les mauvaises conditions de logement, ce qui a pour effet de maintenir une perspective du mieux-être hautement individualiste et asociale. »<sup>89</sup> Le défaut d'évaluer les facteurs structurels est aussi exclu du Manuel des outils de la Protection de l'enfance de l'Ontario pour les enseignants et les personnes

---

<sup>86</sup> Voir Bonnie et Pon (2015), Clarke (2010, 2012)

<sup>87</sup> Bonnie et Pon (2015)

<sup>88</sup> Bonnie et Pon (2015), p. 112

<sup>89</sup> Bonnie et Pon (2015), p. 112

responsables, qui inclut des aspects comme : « Fait souvent des crises de colère ou s'emporte facilement »; « Plutôt solitaire, a tendance à jouer seul(e) »; « S'inquiète souvent, paraît souvent soucieux(se) ». Aussi, ces mesures de la santé mentale omettent de tenir compte de l'impact des problèmes environnementaux comme la discrimination et le racisme, qui peuvent être perpétrés ou persister par l'entremise de la source de signalement elle-même.

Ils avancent qu'en omettant de reconnaître le racisme, particulièrement le racisme envers les Noirs, comme étant un déterminant social fondamental de la santé, ces outils perpétuent et incorporent le racisme dans le système du bien-être de l'enfance en permettant au « racisme voilé de vivre de façon sécuritaire dans les structures bureaucratiques et de se camoufler dans les politiques, les processus, les évaluations et les prises de décisions quotidiennes du système du bien-être de l'enfance : ces facteurs mènent aux disparités et aux résultats inéquitables. »<sup>90</sup> Aussi, ils mentionnent qu'alors que plusieurs agences du bien-être de l'enfance de l'Ontario mettent en œuvre diverses stratégies pour atténuer l'impact oppressif que le système du bien-être de l'enfance a sur les communautés marginalisées, « des changements doivent aussi se produire à l'échelle du Ministère. »<sup>91</sup>

Par ailleurs, plusieurs études établissent un lien entre la disproportion ainsi que les disparités raciales et un processus de prise de décisions hautement subjectif qui permet aux biais conscients ou inconscients des intervenants d'avoir un impact négatif sur les familles d'ascendance africaine. Dans une étude américaine, des participants ont mentionné que les biais raciaux étaient un problème courant qui interférait avec la capacité des intervenants en bien-être de l'enfance de prendre des décisions fondées sur les faits. Des participants s'inquiétaient que le personnel blanc manque d'exposition à d'autres cultures et qu'en conséquence, il n'ait pas de contexte pour comprendre les normes et les pratiques culturelles des Afro-Américains et d'autres clients racialisés.<sup>92</sup> De plus, une étude canadienne a constaté que lorsque les intervenants évaluent une situation dans des familles blanches, ils sont plus susceptibles d'inclure divers facteurs contribuant au conflit, alors que pour les familles de groupes racialisés, la culture est considérée comme étant le problème.<sup>93</sup> Comme le mentionnent ces chercheurs, « Une

---

<sup>90</sup> Bonnie et Pon (2015), p. 116

<sup>91</sup> Bonnie et Pon (2015), p. 117

<sup>92</sup> U.S. Department of Health and Human Services (2003)

<sup>93</sup> Alaggia et Maiter (2006)

intervention courante qui découle de cette évaluation est qu'un adolescent a besoin du "secours" de parents qui n'ont pas adapté leur culture aux normes canadiennes.»<sup>94</sup>

D'autres études américaines examinent les décisions qui mènent à des résultats négatifs pour les enfants et les jeunes d'ascendance africaine lorsqu'on les retire de leur domicile familial, en particulier la différence entre le financement du placement chez un proche et du placement en famille d'accueil. Bien qu'il ait été démontré que le placement chez un proche produit de meilleurs résultats pour les enfants et les jeunes que le placement d'accueil, les gouvernements ont historiquement financé le placement chez un proche différemment du placement d'accueil. Comme le mentionne Hill, « Ces avantages gouvernementaux différentiels discriminent structurellement les familles de proches, étant donné qu'il ne coûte pas moins cher de prendre soin d'un enfant lorsqu'il s'agit d'un membre de la parenté que lorsqu'il s'agit de personnes qui ne sont pas membres de la parenté. »<sup>95</sup> Cela aurait un impact négatif sur les familles d'ascendance africaine, puisqu'elles ont une longue tradition culturelle de placement chez un proche.

Par ailleurs, plusieurs études américaines révèlent que les biais de l'intervenant ont un impact négatif sur les Afro-Américains à chaque point de décision du système du bien-être de l'enfance, et que la race du client est liée aux décisions prises à presque tous les stades du processus, même lorsque les familles afro-américaines ont les mêmes caractéristiques que les familles blanches :<sup>96</sup>

- **Taux de détermination d'une enquête relative à des mauvais traitements à l'égard des enfants.** Dans une étude de cas menée dans cinq états américains, les enfants afro-américains avaient un taux d'enquête de 90 %, par rapport à un taux d'enquête de 68 % pour les enfants blancs.<sup>97</sup> De plus, les mauvais traitements à l'égard des enfants sont beaucoup plus susceptibles d'être confirmés lorsque les familles sont afro-américaines plutôt que blanches.<sup>98</sup>
- **Placement hors du domicile familial.** La race est un important précurseur de détermination des enfants qui sont placés en famille d'accueil, les enfants

---

<sup>94</sup> Alaggia et Maiter (2006), p. 96

<sup>95</sup> Hill (2006), p. 70

<sup>96</sup> Hill (2006)

<sup>97</sup> Lemon et coll. (2005)

<sup>98</sup> Hill (2006)

blancs étant plus susceptibles de recevoir des services au domicile (72 %) que les enfants afro-américains (44 %).<sup>99</sup>

- **Durée du placement.** La durée de placement médiane pour les enfants afro-américains est de 18 mois; pour les enfants blancs, elle est de 10 mois.<sup>100</sup>
- **Nombre de placements ou de déménagements.** Les enfants afro-américains pris en charge sont deux fois plus susceptibles d'avoir vécu trois déménagements ou plus, comparativement aux enfants blancs pris en charge pour une durée équivalente.<sup>101</sup>
- **Services limités en placement d'accueil.** Certains chercheurs révèlent que les familles racialisées ont moins de contacts avec les intervenants en bien-être de l'enfance et reçoivent moins de services que leurs homologues blancs.<sup>102</sup> De plus, les enfants afro-américains pris en charge ont moins de visites familiales, moins de plans de cas écrits, ainsi que moins d'évaluations développementales et psychologiques.<sup>103</sup>
- **Congé de la prise en charge.** De nombreuses études révèlent que les enfants racialisés obtiennent leur congé de la prise en charge grâce à la réunification familiale et à l'adoption à des taux inférieurs que ceux des enfants blancs.<sup>104</sup> De plus, les enfants afro-américains sont moins susceptibles que les enfants blancs d'être réintégrés dans leur famille, et qu'ils sont plus susceptibles de sortir du système du bien-être de l'enfance en raison de leur âge. (c.-à-d., qu'ils sont plus susceptibles d'atteindre l'âge de 21 ans sans avoir été adoptés ou réintégrés dans leur famille).<sup>105</sup> L'analyse des données a constaté que la race est un fort précurseur de réunification, même après avoir tenu compte d'autres facteurs.<sup>106</sup>

---

<sup>99</sup> U.S. Department of Health and Human Services (2005)

<sup>100</sup> Child Welfare League of America (s.d.)

<sup>101</sup> U.S. Department of Health and Human Services (1999)

<sup>102</sup> Roberts (2002)

<sup>103</sup> Courtney et coll. (1996)

<sup>104</sup> U.S. Department of Health and Human Services (2005)

<sup>105</sup> Child Welfare League of America (s.d.)

<sup>106</sup> Hill (2005)

### **3.4 Impact du système du bien-être de l'enfance sur les familles, les enfants et les jeunes d'ascendance africaine**

#### **3.4.1 Impact sur les enfants, les jeunes et les familles**

Dans son livre *Shattered Bonds*, Dorothy Roberts avance que le système du bien-être de l'enfance actuel est une institution raciste qui perturbe, réorganise et surveille les familles d'ascendance africaine.<sup>107</sup> Non seulement les enfants et les jeunes afro-américains sont disproportionnellement séparés de leurs parents de façon permanente, et dans de nombreux cas, séparés de leurs frères et sœurs, mais les parents sont aussi séparés de leurs enfants de façon permanente. De plus, la surreprésentation des enfants et des jeunes afro-américains dans le système du bien-être de l'enfance affecte des communautés entières, puisqu'elle interagit avec les structures légales et sociales, incluant la justice pénale, l'éducation et l'emploi.

Pour les enfants et les jeunes qui sont pris dans un système qui ne répond pas à leurs besoins, l'impact peut avoir des répercussions à vie, puisqu'il les expose au risque d'avoir des problèmes émotionnels, comportementaux et développementaux.<sup>108</sup> D'abord, tout enfant, qu'il soit maltraité ou non, subit un traumatisme et de la souffrance à la séparation de ses parents ou à la perte de la relation avec ces derniers. Ils peuvent aussi avoir des difficultés émotionnelles et psychologiques à s'adapter à des environnements changeants. Même le fait d'être retirés de leurs parents pour une courte période peut être néfaste. Au bout de trois mois de placement en famille d'accueil, de nombreux enfants affichent des signes de dépression, d'agression ou de retrait. Les enfants qui ont déjà des troubles d'attachement peuvent afficher des signes de perturbation du sommeil, d'accumulation de nourriture, d'alimentation excessive, d'autostimulation, de balancement ou d'échec à bien se développer.

Même lorsque le retrait du domicile familial leur offre une protection contre des mauvais traitements, les enfants et les jeunes qui ont subi de la maltraitance et sont placés en famille d'accueil durant de longues périodes sont exposés à des risques à court et à long terme relatifs à leur mieux-être.<sup>109</sup> Cela accroît leur risque lié à une grossesse non souhaitée, à la toxicomanie, à une moins bonne réussite scolaire, au chômage et à l'engagement dans les systèmes de justice pénale, d'aide sociale et de

---

<sup>107</sup> Roberts (2002)

<sup>108</sup> Kortenkamp & Ehrle (2002)

<sup>109</sup> Bartholet (2011)

santé mentale. En Ontario, les données révèlent qu'il existe une forte corrélation entre les enfants et les jeunes pris en charge et d'autres mauvais résultats de vie. Par exemple :

- Les jeunes pris en charge ont un taux de diplomation d'études secondaires de 44 %. En revanche, le taux actuel de diplomation d'études secondaires pour tous les jeunes est de 83 %.<sup>110</sup>
- 68 % des jeunes en situation d'itinérance avaient déjà été placés en famille d'accueil, en foyer de groupe ou en centre jeunesse.<sup>111</sup>
- 82 % des enfants engagés dans le système du bien-être de l'enfance ont eu des diagnostics de besoins spéciaux.<sup>112</sup>

Par ailleurs, des signes portent à croire que leur expérience alors qu'ils sont en famille d'accueil peut aussi contribuer à des problèmes de santé mentale. Comme l'a constaté une étude :

De plus, bien que la plupart des enfants afro-américains aient peu de problèmes de santé mentale lorsqu'ils arrivent dans leur famille d'accueil, leur santé mentale se détériore manifestement jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur congé de la prise en charge ou qu'ils atteignent l'âge limite de prise en charge dans le système, en raison de changements continuels de foyer en foyer ainsi que de services sociaux et psychologiques inadéquats.<sup>113</sup>

Les enfants et les jeunes pris en charge d'ascendance africaine sont aussi désavantagés dans le système d'éducation. Diverses études menées au Canada et aux États-Unis révèlent que les enfants et les jeunes d'ascendance africaine risquent déjà d'être placés de façon inappropriée dans des programmes d'enseignement spécialisé ou des programmes de formation professionnelle, sont plus susceptibles d'être punis et sont moins susceptibles de terminer leurs études secondaires. Lorsqu'ils sont en foyer d'accueil, leur éducation est encore plus compromise, étant donné qu'ils font face à des obstacles additionnels, comme être transférés d'une école à l'autre, souvent en n'ayant personne pour les aider à composer avec les problèmes de racisme qu'ils peuvent avoir à l'école ou voir à ce que leurs besoins d'éducation soient

---

<sup>110</sup> Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (2011)

<sup>111</sup> Raising the Roof (s.d.)

<sup>112</sup> Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (2011)

<sup>113</sup> Curtis et coll. (1999)

satisfaits.<sup>114</sup> Les enfants et jeunes en famille d'accueil peuvent aussi avoir de la difficulté à créer des amitiés en raison de la stigmatisation associée à la prise en charge.

### **3.4.2 Impact des adoptions et des placements d'accueil transraciaux**

De nombreuses agences du bien-être de l'enfance de l'Ontario adoptent une approche sans égard à la race au placement d'accueil et à l'adoption. On tient pour acquis que la race n'est pas une considération importante, et qu'un bon parent est un bon parent, peu importe la race. Aussi, les intervenants ne tiennent pas compte de la race lorsqu'ils placent les enfants et les jeunes en famille d'accueil ou dans des familles adoptives. Cependant, cette approche sans égard à la race peut être problématique, puisque comme les faits le suggèrent, le placement transracial peut causer des sévices additionnels aux enfants et aux jeunes d'ascendance africaine pris en charge.

D'un tout jeune âge à l'adolescence, la race et la culture jouent un rôle important dans le développement des enfants et des jeunes d'ascendance africaine dans une société majoritairement blanche.<sup>115</sup> Dès l'âge de 2 ans, les enfants sont conscients de leur différence de couleur de peau et de culture.<sup>116</sup> Alors qu'ils progressent au cours de la petite enfance et de l'enfance intermédiaire, les enfants sont de plus en plus conscients que leur différence de couleur de peau a une signification sociale et se rendent compte des iniquités sociales fondées sur la race. C'est aussi à ce moment qu'ils subissent souvent leurs premières expériences préjudiciables. Si ces problèmes ne sont pas gérés adéquatement, et que l'enfant n'obtient pas d'aide pour les comprendre, ils peuvent risquer de développer une image de soi négative, voire de la haine de soi.

Au cours de l'adolescence, il est crucial que les enfants soient appuyés pour qu'ils acquièrent une identité positive, particulièrement alors qu'ils deviennent pleinement conscients des différences et des iniquités sociales. Par ailleurs, lorsqu'ils font face à ce qui peut sembler être des obstacles raciaux insurmontables, les adolescents d'ascendance africaine peuvent éprouver des sentiments d'anxiété, de découragement et de désespoir.<sup>117</sup>

---

<sup>114</sup> Yu et coll. (2002)

<sup>115</sup> Chipungu & Bent-Goodley (2004)

<sup>116</sup> Chipungu & Bent-Goodley (2004)

<sup>117</sup> Chipungu & Bent-Goodley (2004)

Ces études suggèrent que les politiques de placement et d'adoption sans égard à la race ne servent pas bien les enfants et les jeunes d'ascendance africaine, puisqu'elles ne leur permettent pas d'acquérir une image de soi raciale positive ou les compétences nécessaires pour composer avec un monde parfois hostile. Elles avancent que le fait de placer des enfants et des jeunes d'ascendance africaine dans des familles blanches, peu importe leur niveau d'attention et de compassion, peut exacerber les difficultés et les risques auxquels font face les enfants et les jeunes d'ascendance africaine. Les parents d'accueil et les parents adoptifs blancs peuvent ne pas être en mesure d'aider des enfants et des jeunes d'ascendance africaine à comprendre le racisme qu'ils subissent à l'école, ou de la part de la police et de la communauté, à composer avec ce racisme et à y réagir, parce qu'ils ne comprennent pas la surveillance et les stéréotypes auxquels les enfants et les jeunes d'ascendance africaine sont exposés.

Être le seul enfant ou jeune d'ascendance africaine dans une famille ou une communauté peut être un facteur d'isolement et causer des sévices émotionnels additionnels chez un enfant ou un jeune déjà traumatisé parce qu'il a été séparé de ses parents et de sa communauté. De plus, lorsque des enfants et des jeunes noirs sont placés dans des familles à l'extérieur des groupes, des communautés et des quartiers raciaux, ils risquent de perdre des liens culturels cruciaux,<sup>118</sup> étant donné que les familles blanches ne donneront peut-être pas aux enfants et aux jeunes afro-américains les possibilités de vivre positivement leur culture. Dès les années 1960, la *National Association of Black Social Workers* condamnait l'adoption transraciale des enfants afro-américains en tant que génocide culturel parce qu'elle expose ces enfants et ces jeunes au risque de perdre des ressources et des liens culturels vitaux qui façonnent leur développement et leur mieux-être.<sup>119</sup> Par ailleurs, si les familles blanches ne sont pas sélectionnées et formées adéquatement, elles peuvent agir selon leurs propres biais relativement aux enfants et aux jeunes afro-américains dont elles prennent soin.

L'un des moyens les plus importants pour les enfants et les jeunes d'ascendance africaine est d'adopter des pratiques qui favorisent la sécurité et le soutien culturels et assurent les nombreuses voies vers le mieux-être. Cela procure une base stimulante et protectrice qui peut favoriser la résilience chez un enfant qui vit des périodes difficiles.<sup>120</sup> Une famille d'ascendance africaine peut aussi aider à connecter les enfants

---

<sup>118</sup> American Humane Association (s.d., a)

<sup>119</sup> Alexander (2010), p. 7–8

<sup>120</sup> Chipungu & Bent-Goodley (2004)

et les jeunes d'ascendance africaine pris en charge aux principes importants de communautarisme, de responsabilité sociale et d'interdépendance ainsi que de fierté raciale, du fait qu'ils sont dans « un système familial et communautaire qui les connecte à une expérience historique et contemporaine plus large. »<sup>29</sup>

### 3.4.3 Criminalisation

Clarke a mentionné les expériences de criminalisation vécues par des mères et des jeunes ayant affaire au système du bien-être de l'enfance, ainsi que l'impact de ces expériences sur la famille entière. En interviewant des intervenants en bien-être de l'enfance, ils ont noté que l'engagement de la police dans des enquêtes du bien-être de l'enfance a engendré un nombre accru de parents inculpés d'agression pour avoir frappé leurs enfants ou leur avoir infligé des châtiments corporels.<sup>121</sup> Un intervenant en bien-être de l'enfance a indiqué que selon son expérience, les nouveaux arrivants afro-canadiens ne sont pas au courant qu'ils ne peuvent pas infliger des châtiments corporels à leur enfant; il estime que cela est la raison principale pour laquelle de nombreux enfants et jeunes d'ascendance africaine des Caraïbes sont pris en charge. Deux des mères que Clarke a interviewées ont été inculpées d'agression pour avoir fait subir des châtiments corporels à leurs enfants. L'une d'entre elles a raconté son expérience d'avoir passé deux jours en prison et de ne pas avoir pu retourner à son domicile durant six mois. Une autre a raconté son expérience d'avoir été arrêtée devant son époux et ses enfants.

Par ailleurs, l'examen de Clarke de la criminalisation des Afro-Canadiens ayant affaire au système du bien-être de l'enfance met en lumière la façon dont les biais raciaux des agents de police gênent le travail des personnes œuvrant dans le système du bien-être de l'enfance. Elle cite les observations d'un intervenant en bien-être de l'enfance :

Le recours de la police au pouvoir discrétionnaire de déterminer qui est accusé et qui ne l'est pas, qui est suivi et qui ne l'est pas, est très discutable. Dans la plupart des cas que j'ai vus, les mères noires étaient plus susceptibles d'être accusées que les mères blanches pour le même type de mauvais traitements.<sup>122</sup>

Dans cette étude, les jeunes ont aussi raconté leurs expériences d'être traités comme des suspects et d'être étroitement surveillés au sein de la famille d'accueil ou du foyer

---

<sup>121</sup> Clarke (2012), p 244

<sup>122</sup> Clarke (2012), p. 245

de groupe, et puis d'être suivis par la police lorsqu'ils quittent le domicile ou le foyer de groupe.

D'autres études ont constaté qu'il semble y avoir une forte corrélation entre ces enfants qui grandissent dans le système du bien-être de l'enfance et ceux qui se retrouvent dans le système de justice pénale. Une étude américaine a constaté que de nombreux jeunes qui sortent du système de placement d'accueil en raison de leur âge se retrouvent dans des établissements correctionnels pour adultes.<sup>123</sup> Les auteurs ont constaté que la plupart des criminels dans de nombreux états avaient déjà été placés en famille d'accueil. Certaines personnes parlent de cette réalité comme étant le « pipeline de l'aide à l'enfance à la prison ».

### **3.5 Pratiques prometteuses**

Diverses compétences ont adopté différentes approches visant à éliminer la disproportion et les disparités dans le système du bien-être de l'enfance. Comme on reconnaît qu'il n'existe pas d'approche unique, il s'agit d'approches prometteuses dont l'Ontario pourrait s'inspirer pour élaborer une approche « fabriquée en Ontario » qui pourrait contribuer à obtenir de meilleurs résultats pour les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens. Parmi les pratiques prometteuses qui suivent, certaines sont mises en œuvre en Ontario.

#### **3.5.1 Changements au système**

##### **a. Concentrer l'attention sur la disproportion**

Divers états américains ont adopté différentes stratégies qui concentrent l'attention particulièrement sur la résolution des problèmes de disproportion et de disparités raciales. Pour de nombreuses personnes, il s'agit de commencer par une reconnaissance publique des problèmes, qui sert de point de départ et de justification pour des activités ultérieures. Diverses compétences ont formé des conseils ou des commissions qui fournissent aussi du leadership afin de renforcer la capacité de comprendre les problèmes et de s'y attaquer. Par exemple, l'*Illinois African American Family Commission* :

Élabore, évalue et revendique des politiques, des plans, des recherches et des programmes publics qui renforceront et préserveront l'unité

---

<sup>123</sup> Jonson-Reid & Barth (2000)

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

familiale, l'économie familiale, la participation au marché du travail, l'état de santé, la sécurité, l'éducation et la formation, ainsi que la qualité de vie des Afro-Américains.<sup>124</sup>

La Commission surveille aussi les lois et les programmes, aide à concevoir de nouveaux programmes au nom des familles afro-américaines et facilite la participation des Afro-Américains à l'établissement de services communautaires.

En mai 2009, l'*American Humane Association* a créé un partenariat avec le *Colorado Department of Human Services Division of Child Welfare* pour lancer le *Colorado Disparities Resource Center* afin d'éliminer la disproportion et les disparités raciales dans le système du bien-être de l'enfance.<sup>125</sup> Le Centre travaille avec les professionnels du bien-être de l'enfance, les défenseurs de droits et les communautés pour mener des recherches ainsi qu'élaborer des outils et des stratégies visant à servir les enfants et les familles vulnérables selon une perspective d'équité raciale. Il recourt à une analyse de données sophistiquée afin d'éclairer et élaborer des outils visant à éliminer les résultats inégaux pour les familles et les enfants racialisés, ainsi qu'à s'assurer que les services du bien-être de l'enfance sont culturellement adaptés et exempts de biais.

Les objectifs du Centre sont les suivants :<sup>126</sup>

- Surveiller l'élaboration des plans de l'état et du comté afin de mettre en œuvre les recommandations pour réduire ou éliminer les résultats inéquitables.
- Établir des taux de disparité de référence et surveiller les changements au cours du temps.

### **b. Travailler avec l'ensemble des systèmes**

De nombreux représentants et chercheurs du bien-être de l'enfance insistent sur le besoin de travailler avec l'ensemble des systèmes, parce qu'un bon nombre des facteurs contribuant à la disproportion se trouvent à l'extérieur du système du bien-être de l'enfance. Cette approche reconnaît que, bien qu'ils soient nécessaires, les changements apportés au système du bien-être de l'enfance ne sont pas suffisants pour réduire la disproportion raciale. Par ailleurs, des avancées du système du bien-être de l'enfance pour résoudre la disproportion peuvent être annulées ou minées par les

---

<sup>124</sup> Illinois African American Family Commission

<sup>125</sup> Colorado Disparities Resource Center

<sup>126</sup> Colorado Disparities Resource Center

politiques et les pratiques au sein d'autres systèmes. Il doit aussi exister une collaboration entre les agences de services sociaux comme la justice des mineurs et l'éducation, « parce que la disproportion dans le système du bien-être de l'enfance a souvent cours lorsque d'autres agences n'ont pas répondu aux besoins des familles en matière de services et de soutien. »<sup>127</sup>

Au Texas, le *Center for Elimination of Disproportionality and Disparities* a été créé en septembre 2010 afin d'éliminer la disproportion et les disparités, ainsi que de garantir l'équité raciale dans la prestation de services chez l'ensemble des agences et des partenaires de services de santé et de services à la personne, incluant le bien-être de l'enfance, l'éducation et la police. Voici les éléments essentiels du modèle du Texas :<sup>128</sup>

- Stratégies orientées sur les données qui exigent que les agences publiques recueillent, recherchent, analysent et partagent de façon proactive les données relatives aux résultats du système par race et ethnie.
- Renforcement du leadership qui améliore les compétences des systèmes et des leaders communautaires.
- Main-d'œuvre culturellement compétente qui a la compréhension et les compétences nécessaires pour étudier et examiner son travail selon une perspective antiraciste et humaine.
- Stratégies d'engagement communautaire qui reconnaissent les forces de la communauté locale, recherchent leurs idées et les intègrent au processus de changement.
- Collaboration entre les systèmes qui encourage le partage des données, la formation et les discussions avec les systèmes, les institutions et les agences qui servent les mêmes populations.
- Formation définie par des principes antiracistes qui enseigne au personnel et aux partenaires les principes qui résolvent les iniquités et favorisent la justice.
- Compréhension de l'histoire du racisme institutionnalisé ainsi que de son impact sur les communautés pauvres et racialisées, qui permet à tous les employés de

---

<sup>127</sup> U.S. Government Accountability Office (2007), p. 48

<sup>128</sup> Miller et coll. (2014)

faire une analyse commune du racisme et de l'histoire qui a mené aux résultats actuels.

Un succès notable de cette approche multisystème est la réduction de la disproportion dans le système du bien-être de l'enfance du Texas. Durant la mise en œuvre de ce modèle, le Texas a connu une réduction du nombre des placements en famille d'accueil pour tous les enfants dans l'ensemble de l'état. Cette réduction a été plus prononcée dans des comtés précis où le modèle a été mis en œuvre intégralement. Par ailleurs, les évaluateurs n'ont révélé aucune augmentation des taux de mauvais traitements à répétition, ce qui suggère que la sécurité des enfants était maintenue au sein de leur famille d'origine.<sup>129</sup>

En 2004, l'Illinois a promulgué l'*African American Family Commission Act*, qui faisait un lien entre la disproportion et les disparités raciales en matière d'éducation, d'emploi, de revenu, de santé et de bien-être de l'enfance. La Loi vise à promouvoir la préservation de l'unité familiale et le renforcement des familles; elle mandate l'*African American Family Commission* de travailler avec chaque département, agence et commission au sein du gouvernement de l'état afin d'améliorer les résultats pour les familles, les enfants et les jeunes afro-américains.

### **c. Éducation des sources de signalement**

Parce que les données probantes suggèrent que la disproportion dans le système du bien-être de l'enfance commence par des taux de signalements divergents parmi les sources partenaires de signalement, des agences de protection de l'enfance de divers états ont fait de la sensibilisation éducative auprès des sources de signalement obligatoire afin d'aider à s'assurer qu'elles ne signalent pas inadéquatement les familles au bien-être de l'enfance.<sup>130</sup> En se fondant sur les signalements au bien-être de l'enfance, ces états reconnaissent que les sources de signalement obligatoire peuvent avoir besoin de directives plus précises et de meilleur matériel de formation. Ils ont fourni des directives précises relativement à la détection des symptômes de mauvais traitements et de négligence, aidé les sources de signalement à faire la distinction entre la négligence et la pauvreté, ainsi qu'intégré la sensibilisation culturelle. Certaines compétences fournissent aussi des listes de ressources communautaires que les sources de signalement obligatoire peuvent utiliser pour mettre les familles en lien avec les

---

<sup>129</sup> Baumann et coll. (2010)

<sup>130</sup> U.S. Government Accountability Office (2007)

services nécessaires.<sup>131</sup> Par exemple, les *Bridging Refugee Youth and Children's Services* ont conçu un outil pour aider les enseignants et les écoles à faire la distinction entre les différences culturelles et la maltraitance à l'égard des enfants lorsqu'ils ont à déterminer s'ils doivent signaler des mauvais traitements soupçonnés.<sup>132</sup>

### **3.5.2 Établir le contexte organisationnel**

#### **a. Cueillette et analyse des données**

La cueillette et l'analyse des données sont cruciales à la compréhension de la disproportion et des disparités raciales, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies visant à régler les causes sous-jacentes. Aux États-Unis, la cueillette, l'analyse et la publication des données sont considérées comme essentielles à la capacité des agences de protection de l'enfance de résoudre la disproportion. Les données ne se limitent pas aux taux de disproportion globaux; elles peuvent aussi inclure de l'information qui détermine la mesure dans laquelle la disproportion a cours, les taux pour chaque enfant d'âges différents, les taux relatifs au processus du bien-être de l'enfance, ainsi que les différences géographiques.

La *Children's Aid Society of Toronto* recueille et analyse des données, et, depuis 2013, les partage avec la communauté afro-canadienne.<sup>133</sup> Cette analyse a permis à la SAE d'engager la communauté dans l'élaboration d'approches stratégiques visant à régler les problèmes cernés.

*King County*, dans l'état de Washington, a commandé une évaluation détaillée de la disproportion qui a aidé à déterminer la mesure dans laquelle la disproportion existe à chaque point de décision du système du bien-être de l'enfance.<sup>134</sup> Cette analyse permet d'élaborer des interventions ciblées pour éliminer les facteurs institutionnels qui contribuent au problème.

#### **b. Formation et perfectionnement du personnel**

Des agences ont recours à de la formation pour améliorer la capacité de leurs employés de concevoir des programmes qui fonctionnent bien à l'intention des enfants, des jeunes et des familles de diverses origines, ainsi que de travailler

---

<sup>131</sup> Child Welfare Information Gateway (2011)

<sup>132</sup> Bridging Refugee Youth & Children's Services (2010)

<sup>133</sup> Children's Aid Society of Toronto (2015)

<sup>134</sup> Miller (2008)

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

efficacement avec eux. Cela inclut de la formation en matière de racisme envers les Noirs afin d'accroître la capacité des employés de réfléchir de façon critique sur leurs propres hypothèses relativement à la race et à la culture, ainsi que de comprendre les effets de ces biais sur la prestation de services et la prise de décisions. Cette formation reconnaît qu'une approche antiraciste est un processus développemental qui ne se réalise pas en assistant à une conférence, un atelier ou une séance de formation. Par ailleurs, de nombreux organismes exigent une formation de tous les employés, en reconnaissant que « Les intervenants, les superviseurs, les administrateurs, les chercheurs et les décideurs en bien-être de l'enfance doivent avoir une sensibilité culturelle, une connaissance culturelle et une conscience de soi, ainsi qu'un certain niveau de compétence culturelle dans tous les aspects du travail avec divers groupes d'enfants de couleur et leur famille. »<sup>135</sup>

Au Texas Health and Human Services Commission's Center for Elimination of Disproportionality and Disparities, tous les employés d'état (p. ex., les intervenants en bien-être de l'enfance, les juges, les agents des services frontaliers) reçoivent une formation intensive en antiracisme intitulée *Undoing Racism*, offerte par *The People's Institute for Survival and Beyond*. Au cours de la formation, les participants analysent les façons dont le racisme structurel peut influencer leurs décisions et explorent l'impact du racisme structurel et institutionnel. Le fait d'exiger que tous les employés d'état suivent la formation garantit qu'ils sont tous exposés au même cadre de travail et travaillent tous vers les mêmes objectifs d'équité.

L'*American Humane Association* a récemment inauguré le *Child Welfare Training Institute*.<sup>136</sup> L'institut offre des séances individuelles afin d'aider à faire avancer les connaissances et les compétences dans le domaine et de permettre aux participants de s'engager dans un environnement actif d'apprentissage aux adultes qui reflète les principales compétences en bien-être de l'enfance. L'institut offre de la formation à diverses agences et peut adapter chaque séance afin de répondre aux besoins particuliers de l'agence ou de la communauté. Les sujets abordés au cours de la formation sont les suivants :

- Engagement du père
- Immigration dans le système du bien-être de l'enfance

---

<sup>135</sup> Harris (2014), p. 65

<sup>136</sup> American Humane Society (s.d., a)

- Compétence culturelle dans le système du bien-être de l'enfance
- Disproportion et disparités dans le système du bien-être de l'enfance
- Intervention adaptée
- Supervision du bien-être de l'enfance
- Évaluations de la sécurité et des risques dans les prises de décisions
- Prise de décisions en groupe avec la famille
- Prévention communautaire des mauvais traitements et de la négligence à l'égard des enfants
- Négligence chronique
- Travail avec les jeunes dans le système du bien-être de l'enfance

**c. Antiracisme / Antioppression et pratique de réflexion critique**

Certains organismes ont élaboré de la formation et divers soutiens pour aider les intervenants à mettre en œuvre des politiques organisationnelles d'antiracisme et d'antioppression.

La *Peel Children's Aid Society* a élaboré un document de travail portant sur la pratique antioppressive et la pratique de réflexion critique afin d'aider les employés à intégrer à leur travail quotidien l'engagement de l'organisme à la pratique d'antioppression. Le document aide les employés à observer attentivement leurs hypothèses et à se poser des questions relativement au pouvoir. De plus, il encourage les employés à se pencher sur l'usage et l'abus de pouvoir non seulement à propos des comportements individuels et organisationnels, mais aussi en ce qui concerne l'ensemble des structures sociales, comme les systèmes de la santé et de l'éducation, ainsi que les systèmes économique et culturel. Le document de travail est conçu pour ébranler l'hypothèse que le système du bien-être de l'enfance est une institution neutre qui a une incidence sur tous les groupes sociaux de la même manière et qu'il fournit la base d'une approche adaptée de services à la population afro-canadienne.

La *Children's Aid Society of Toronto* exige que tous les intervenants ressources, les intervenants responsables de placements chez un proche, les parents d'accueil et tous les autres fournisseurs de services faisant affaire avec des jeunes afro-canadiens suivent une formation relative à l'antioppression et à l'antiracisme.

**d. Supervision dans le bien-être de l'enfance**

Diverses agences du bien-être de l'enfance reconnaissent que les superviseurs qui travaillent selon une perspective antioppressive constituent la première ligne d'aide aux intervenants lorsqu'il s'agit d'intervenir adéquatement auprès d'une population de clients diversifiée. Aussi, elles ont intégré une supervision antioppressive des intervenants en bien-être de l'enfance en tant que façon de combler les écarts entre les intervenants et leurs clients. Elles ont constaté l'importance de la disposition des superviseurs à avoir des conversations avec les intervenants en bien-être de l'enfance au sujet de la race, du racisme et de leurs difficultés à appliquer objectivement les règles, étant donné qu'elles permettent au superviseur de surveiller le processus de prise de décisions relativement à la race.<sup>137</sup> Le processus fournit à tous les intervenants la possibilité de faire une autoréflexion sur leurs propres fonctionnement familial, valeurs, codes de conduite et pratiques parentales, ainsi qu'une compréhension de la façon dont le fonctionnement à partir de ce cadre de référence peut avantager ou pénaliser les familles d'ascendance africaine avec lesquelles ils travaillent.

**e. Programmes à l'intention des enfants et des jeunes d'ascendance africaine**

Certaines agences du bien-être de l'enfance offrent aussi des programmes particuliers aux enfants et aux jeunes d'ascendance africaine afin de répondre à leurs besoins culturels et de favoriser le développement d'une identité raciale positive.

En 2009, la *Peel Children's Aid Society* a établi *The Village* afin de répondre aux besoins des jeunes d'ascendance africaine pris en charge ou affiliés à l'agence.<sup>138</sup> *The Village* est un endroit où les jeunes d'ascendance africaine se rencontrent une fois par mois pour créer des liens avec le personnel qui est attentif à leurs besoins et leur identité. Il offre des programmes et un espace sécuritaire où les jeunes peuvent en apprendre sur l'antioppression et sur l'histoire afro-canadienne et appuie les jeunes ayant affaire au système de justice pénale.

La *Children's Aid Society of Toronto* offre une gamme de programmes culturels aux enfants et aux jeunes afro-canadiens pris en charge, incluant :<sup>139</sup>

---

<sup>137</sup> Parrish & Hargett (2010)

<sup>138</sup> Peel Children's Aid Society (s.d.)

<sup>139</sup> Children's Aid Society of Toronto (s.d.)

- *Souljourney* — Les jeunes afro-canadiens pris en charge ont la possibilité de faire un voyage d'une semaine entièrement subventionné pour visiter des sites ayant une signification historique et culturelle relativement à l'expérience des Noirs.
- *Kwanzaa Celebration* — Cette célébration accueille les jeunes pris en charge, les parents d'accueil et les employés, leur permettant de rendre hommage aux traditions, à la nourriture et aux croyances de la culture africaine.
- *Caribbean / African Cultural Cooking Workshops* — Ces ateliers sont offerts durant toute l'année aux jeunes pris en charge âgés de 13 à 17 ans.
- *Beautiful Hair, Beautiful Me* — Ce programme offre des services et des produits de soins des cheveux aux jeunes afro-canadiens pris en charge, étant donné que nombre d'entre eux sont placés dans des familles qui ne connaissent pas les besoins en soins des cheveux des afro-canadiens.

Par ailleurs, la *Children's Aid Society of Toronto* offre des services aux familles afro-canadiennes, incluant :

- *Resource Fair* — Cette foire annuelle présente les services et soutiens culturellement adaptés qui sont offerts à Toronto.
- *Ujima House* — Ce programme aide les pères afro-canadiens à s'engager plus efficacement avec leurs enfants, ainsi qu'à améliorer leurs compétences coparentales. La *Children's Aid Society of Toronto* a conclu un contrat avec *Ujima House* pour offrir des services d'évaluation et d'intervention sur place aux familles ayant accès à leurs enfants pris en charge.
- *African-Caribbean Canadian Enrichment Program* — Ce programme offre du soutien parental et familial aux familles ayant affaire à la SAE pour éviter la prise en charge du jeune par la SAE, dans la mesure du possible.

### **3.5.3 Pratique de services directs**

#### **a. Prévention**

Afin de réduire le nombre de familles qui ont affaire au système du bien-être de l'enfance, divers états américains ont élaboré ou élargi des programmes qui appuient les familles pauvres ou les familles évaluées comme étant à risque de mauvais traitements à l'égard des enfants. Certains états recourent à du financement

disponible par l'entremise de la *Temporary Assistance to Needy Families Block Grant* pour offrir des services de soutien aux familles.<sup>140</sup>

Ces programmes se concentrent sur la préservation de l'unité familiale et la résolution des facteurs qui exposent les enfants au risque d'être maltraités. En réduisant les facteurs de risque familiaux, ces programmes engendrent aussi des économies publiques considérables. Ces approches permettent de préserver l'unité familiale en leur offrant l'accès à une gamme de services et de réseaux bien coordonnés. Les résultats sont aussi améliorés, étant donné que ces programmes engendrent des résultats améliorés sur les plans de l'éducation, du comportement et des émotions, ainsi que des avantages communautaires à long terme. Des programmes particuliers de prévention et d'intervention précoce sont aussi offerts aux parents d'adolescents, ce qui aide les adolescents à rester à l'école et les parents à réussir dans leur rôle parental.

Le *Tennessee's Department of Children Services* a conclu des contrats avec des agences communautaires à trois endroits pour servir 1 500 enfants et leurs personnes responsables de la parenté dans 16 comtés. Les familles participent à de la planification stratégique avec leur propre communauté pour cerner les besoins des enfants et de leurs personnes responsables, ainsi que repérer les ressources existantes qui leur sont disponibles. Les services offerts par le programme incluent du counseling individuel et familial, des services juridiques, de l'aide financière, des loisirs, des services d'aide à domicile, de la participation à des groupes de soutien et de la gestion de cas, ainsi que du matériel de base comme des lits, des matelas et des vêtements. De plus, les familles ayant la tutelle légale d'enfants ne sont pas obligées de renoncer à la garde de l'état pour recevoir des services.<sup>141</sup>

#### **b. Outils de prise de décisions structurée**

Des recherches ont constaté que les outils de prise de décisions structurée au stade de l'enquête peuvent aider à éliminer les biais du processus de prise de décision et conséquemment réduire la disproportion raciale.<sup>142</sup> Aussi, de nombreuses agences du bien-être de l'enfance ont élaboré un outil d'évaluation du risque qui aide l'intervenant à recueillir systématiquement de l'information sur une famille, ainsi qu'à évaluer plus objectivement le niveau de risque de garder l'enfant au domicile familial.

---

<sup>140</sup> U.S. Government Accountability Office (2007)

<sup>141</sup> Roberts (2002)

<sup>142</sup> Weibush, Freitag & Baird (2001)

Par ailleurs, certaines agences renforcent les outils en incluant des questions culturellement pertinentes au sujet de ce qui constitue des mauvais traitements et de la négligence pour limiter davantage l'impact des biais.<sup>143</sup>

Deux études ont constaté que des outils d'évaluation des risques particulières étaient sans égard à la race et constituaient un précurseur plus précis de sévices futurs que le seul jugement de l'intervenant. Une étude de 2004 de cinq comtés de la Californie a constaté que les groupes minoritaires montraient souvent un risque plus faible de mauvais traitements que les Blancs lorsque l'outil d'évaluation était utilisé, ce qui signifie qu'il pourrait aider à réduire la représentation de certains groupes dans le système du bien-être de l'enfance.<sup>144</sup> La *California Family Risk Assessment* a été élaborée à la fin des années 1990 pour aider les intervenants à évaluer le risque de survenue des mauvais traitements. Une analyse qui explorait particulièrement les problèmes possibles liés aux biais raciaux de l'outil a constaté que l'utilisation de l'instrument n'identifierait pas de façon disproportionnée les familles racialisées comme étant à haut risque.<sup>145</sup> L'outil d'évaluation des risques de la Californie est fondé sur le *Structured Decision-Making Model* élaboré par le *Children's Research Centre in Wisconsin*, qui a aussi été utilisé pour élaborer le Modèle de prise de décision de protection de l'enfance de l'Ontario.

Par ailleurs, en s'engageant avec des clients de diverses origines culturelles, l'intervenant peut utiliser les questions guidées pour reconnaître et honorer les différences culturelles et d'autres différences. Le *Buncombe County* a élaboré un outil nommé *Recognizing and Honoring Differences* pour aider les intervenants à reconnaître les différences culturelles et raciales, ainsi que leur impact sur la relation avec la famille.<sup>146</sup> Plutôt que de simplement recueillir les données liées au risque, à la sécurité et aux données démographiques obligatoires, il permet aux intervenants de poser des questions qui font ressortir les différences raciales et culturelles. L'évaluation inclut les directives suivantes pour aider l'intervenant à s'engager dans une conversation ciblée durant l'évaluation initiale :<sup>147</sup>

---

<sup>143</sup> Child Welfare Information Gateway (2011)

<sup>144</sup> Johnson (2004)

<sup>145</sup> Johnson (2005)

<sup>146</sup> Kent (2009)

<sup>147</sup> Kent (2009)

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

- S'informer de toutes différences culturelles, ethniques ou raciales et les reconnaître, ainsi que, le cas échéant, demander aux membres de la famille s'ils sont à l'aise qu'un travailleur social gère leur cas si de telles différences existent.
- Demander à la famille si, à son avis, il y a des aspects de leurs origines culturelle, ethnique ou raciale que le travailleur social devrait connaître.
- Demander à la famille s'il y a des aspects généraux de la culture du travailleur social qu'elle aimerait connaître pour mieux comprendre le point de vue de l'intervenant.
- Aviser la famille que le travailleur social ne veut pas tenir pour acquis qu'il comprend la famille si elle est d'une origine différente.
- Communiquer aux familles que le travailleur social et l'agence essaient de mieux reconnaître et comprendre les différences culturelles, ethniques ou raciales.

On a aussi remis aux clients un sondage anonyme (avec une enveloppe affranchie) qu'ils pouvaient utiliser pour transmettre des commentaires additionnels à l'agence, en étant assurés que leur réponse n'influencerait pas la décision relative à leur cas.

### **c. Directives visant à engager les familles d'ascendance africaine à l'intention des intervenants**

Des soutiens peuvent être élaborés et fournis aux intervenants pour leur procurer de l'information pratique concernant la façon d'offrir des services exempts de biais aux familles et aux enfants et aux jeunes afro-canadiens selon une approche fondée sur les forces.

L'état du Minnesota a élaboré *A Practice Guide for Working with African American Families in the Child Welfare System* en tant qu'outil à l'intention des travailleurs sociaux œuvrant dans le système du bien-être de l'enfance de l'état.<sup>148</sup> Le guide met l'accent sur la pratique de soutien et les changements systémiques au niveau de l'intervenant. Il est conçu pour aider l'intervenant à cerner, développer et appuyer les forces des familles afro-américaines ayant affaire au système du bien-être de l'enfance. Il fournit de l'information visant à :

---

<sup>148</sup> Rockymore (2006)

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

- Augmenter ou renforcer les compétences de l'intervenant en matière d'engagement avec les clients;
- Comprendre les différences culturelles entre l'intervenant et les clients afro-américains;
- Reconnaître les visions du monde différentes des intervenants et des clients qui peuvent être façonnées par les traditions familiales, la race, la culture et des facteurs socio-économiques;
- Élaborer de nouvelles méthodes d'engagement qui peuvent mener à une amélioration des résultats en matière de sécurité, de mieux-être et de permanence pour les enfants afro-américains.

L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance a élaboré *The Other Side of the Door: A Practice Guide for Child Welfare Professionals working with First Nations, Inuit and Métis Peoples*, un guide pratique visant à appuyer les intervenants qui travaillent avec des familles autochtones.<sup>149</sup>

L'objectif du guide de pratique est d'aider les professionnels du bien-être de l'enfance à :

- Être sensibilisés à l'histoire de la colonisation au sein du système du bien-être de l'enfance;
- Comprendre les exigences de la pratique du bien-être de l'enfance lorsqu'ils travaillent avec des familles et des communautés autochtones;
- Être mieux préparés à remplir leurs obligations uniques en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, relativement à la pratique du bien-être de l'enfance ainsi qu'à la prestation de services culturellement appropriés aux familles autochtones.

La *Children's Aid Society of Toronto* a élaboré des directives de travail avec les clients LGBTQ, intitulées *Out and Proud Affirmation Guidelines for Equity in Gender and Sexual Diversity*. Le document précise que son objectif fondamental est de « garantir des résultats positifs pour chaque enfant, jeune et famille que nous servons, relativement à

---

<sup>149</sup> Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (2012)

leur sexe et leur orientation sexuelle. »<sup>150</sup> Il vise à orienter les intervenants de quatre façons :

- Pour refléter et « revoir » les idées relatives aux filles et aux garçons — à ce qu'ils peuvent faire, à ce qu'ils peuvent être, aux personnes qu'ils peuvent se retrouver à aimer, ainsi qu'aux messages que nous pouvons transmettre à un enfant relativement à ce qu'il est.
- Pour nous assurer que nos pratiques favorisent des résultats positifs pour chaque enfant, jeune et famille en étant respectueux et efficaces, ainsi qu'en encourageant l'authenticité, particulièrement à l'égard des enfants qui peuvent être lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, bispirituels, intersexuels, queers, en questionnement ou asexués;
- Pour créer des espaces positifs sécuritaires, affirmatifs et inclusifs afin que les enfants, les jeunes et les familles puissent s'épanouir dans ce qu'ils sont et exprimer leur sexe et leur identité sexuelle réels;
- Pour éliminer la stigmatisation, les biais, la discrimination et l'oppression fondés sur le genre et la diversité sexuelle, ainsi qu'atteindre l'équité, particulièrement pour les personnes LGBTQ et asexuées que nous servons.

#### **d. Prise de décisions en groupe avec la famille**

La Prise de décisions en groupe avec la famille (PDGF) est une autre approche qui a été mise en œuvre en Ontario et dans plusieurs états américains. La *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* de l'Ontario mentionne qu'on peut recourir à la PDGF pour résoudre tout problème lié à un enfant ou à un plan de soins pour un enfant. La PDGF vient d'une loi promulguée en 1989 en Nouvelle-Zélande, qui incorporait des perspectives culturelles maories dans la pratique du bien-être de l'enfance en obligeant un engagement familial plus profond. L'*American Humane Association* décrit la PDGF comme une pratique qui est « centrée sur la famille, orientée sur les forces de la famille, et fondée sur la culture et la communauté », dans laquelle « les familles sont engagées et habilitées par les agences du bien-être de l'enfance à prendre des décisions, ainsi qu'à élaborer des plans visant à protéger leurs enfants contre des mauvais traitements et de la négligence additionnels. »<sup>151</sup>

---

<sup>150</sup> Gale (2012)

<sup>151</sup> American Humane Association (s.d., b)

Bien que l'*American Humane Association* ait cerné le besoin d'une recherche exhaustive et fondée sur les résultats relative à l'impact de la PDGF, elle déclare que la mise en œuvre de la PDGF a engendré des tendances prometteuses, incluant un nombre réduit d'enfants placés à l'extérieur du domicile familial et une augmentation du nombre d'enfants vivant chez des proches.<sup>152</sup>

Au Texas, on a intégré une perspective antiraciste à l'utilisation de la PDGF, ce qui a aidé à accroître son efficacité. Une étude a constaté que lorsque les familles afro-américaines du Texas participaient à de la PDGF, il y avait plus de réunifications familiales, de congés hâtifs du système du bien-être de l'enfance, ainsi que de déclarations d'expériences positives par les parents naturels et les membres de la famille élargie. Par ailleurs, les enfants ont déclaré qu'ils se sentaient moins anxieux et plus adaptés au placement chez un proche si leur famille participait à la PDGF. L'étude a conclu que « la PDGF est une pratique qui est culturellement adaptée et compatible avec le système de soutien naturel qui prévaut dans les familles de couleur depuis de nombreuses générations. »<sup>153</sup>

#### **e. Systèmes d'intervention adaptée**

L'intervention adaptée est une pratique du bien-être de l'enfance qui permet de recourir à plus d'une méthode d'intervention initiale par suite de signalements de mauvais traitements et de négligence à l'égard des enfants.<sup>154</sup> Il s'agit d'une approche plus centrée sur la famille et moins conflictuelle visant à assurer la sécurité des enfants, ainsi qu'à favoriser le mieux-être des familles. L'intervention adaptée est utilisée lorsque la maltraitance n'est pas liée à des mauvais traitements physiques ou sexuels, mais plutôt à des conditions de pauvreté, de toxicomanie ou de violence familiale chroniques. Cette approche a engendré des résultats positifs tant pour les familles afro-américaines que pour les familles blanches.<sup>155</sup> Les *Normes de protection de l'enfance en Ontario* de 2007 ont révisé le cadre de travail obligatoire de prestation de services du bien-être de l'enfance dans la province, qui incluaient un nouveau Modèle d'intervention adaptée.<sup>156</sup>

Voici les principes fondamentaux des systèmes d'intervention adaptée :<sup>157</sup>

---

<sup>152</sup> Roberts (2002)

<sup>153</sup> Sheets et coll. (2009) cité dans Harris (2014), p. 63

<sup>154</sup> Child Welfare Information Gateway (2008), p. 3

<sup>155</sup> Loman et Siegel (2004)

<sup>156</sup> Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario (2007)

<sup>157</sup> Child Welfare Information Gateway 2008, p. 8

- **Centrés sur l'évaluation.** L'accent principal est mis sur l'évaluation des forces et des besoins de la famille plutôt que sur la confirmation de l'incident allégué.
- **Individualisés.** Les cas sont traités en fonction des besoins et de la situation uniques de la famille, ce qui tient compte du racisme structurel que peuvent subir les familles d'ascendance africaine.
- **Centrés sur la famille.** On recourt à une approche d'engagement de la famille fondée sur les forces.
- **Orientés vers la communauté.** Au besoin, on dirige les familles vers les services qui répondent à leurs besoins et règlent leurs problèmes. Cela requiert la disponibilité et la coordination de services communautaires appropriés et pertinents et suppose une responsabilité partagée pour la protection de l'enfance.
- **Sélectifs.** L'intervention adaptée n'est pas utilisée lorsque les types de mauvais traitements les plus graves sont allégués, comme des mauvais traitements sexuels ou des sévices graves à l'égard d'un enfant.
- **Souples.** L'intervention peut être modifiée en fonction de considérations changeantes relatives au risque et à la sécurité.

Des évaluations de cette approche au Missouri et au Minnesota ont constaté qu'elle menait à une coopération accrue entre les familles et l'agence du bien-être de l'enfance. L'étude du Minnesota a aussi constaté que les familles qui participaient au système d'intervention adaptée avaient un accès beaucoup plus grand à des services de soutien et avaient des taux plus faibles de nouveaux signalements de mauvais traitements que les familles d'un groupe de contrôle.<sup>158</sup>

### 3.5.4 Placement

#### a. Placement chez un proche avec prise en charge / sans prise en charge

Plusieurs études concluent que les enfants sont mieux servis dans leur famille et dans leur communauté. La pratique visant à favoriser le placement chez un proche est donc une meilleure pratique, particulièrement pour les enfants d'ascendance africaine.

---

<sup>158</sup> U.S. Government Accountability Office (2007)

Des agences de divers états s'appuient de plus en plus sur le placement chez un proche pour placer les enfants afro-américains hors du foyer familial. Certains experts ont défendu le placement chez un proche comme étant une façon d'améliorer la stabilité des placements et de garder les enfants afro-américains dans leur famille élargie et dans leur communauté, ce qui a apaisé certaines préoccupations relatives au retrait disproportionné de ces enfants de leurs parents.<sup>159</sup> Par ailleurs, le placement chez un proche soutient la structure familiale afro-américaine traditionnelle qui a été historiquement « forte, intacte, résiliente et adaptative. »<sup>160</sup>

Le *San Francisco Department of Human Services* participe à la *Family to Family Initiative*, qui se penche sur deux points de décision importants : le placement et la réunification. L'initiative a créé un processus qui aide les employés à engager la famille élargie et la communauté afin de garder les enfants racialisés en dehors du système de placement d'accueil et en établissement, ainsi que de réunifier les familles dans la mesure du possible. Le processus a permis d'accroître le nombre de familles d'accueil et de placements chez un proche, ce qui a engendré un nombre accru d'enfants restant dans leur propre communauté.

#### **b. Services du bien-être de l'enfance centrés sur la famille**

Les services du bien-être de l'enfance centrés sur la famille s'efforcent particulièrement d'aider les familles à élaborer leurs propres solutions, tout en puisant dans les forces de la famille et dans les ressources communautaires disponibles. Une approche centrée sur la famille vise particulièrement à répondre aux besoins de l'unité familiale, de sorte que les enfants soient toujours confiés aux soins de leur famille et de leur communauté.

À San Francisco, le *Child Welfare Redesign Project* intègre diverses stratégies de services, comme le *Family Assessment and Stabilization Team Program* et le *Family Intervention and Recovery Services Team Program*, qui offrent des services intégrés à la famille, afin d'éviter de retirer l'enfant ou le jeune de son domicile familial. De plus, il met sur pied des équipes qui appuient les familles et contribuent à l'élaboration ainsi qu'à la mise en œuvre de plans de soins.

#### **c. Formation et directives de pratique à l'intention des parents d'accueil transraciaux**

---

<sup>159</sup> Scannapieco & Jackson (1996)

<sup>160</sup> Scannapieco & Jackson (1990)

L'état de Washington a élaboré une vidéo accompagnée d'un cahier de travail intitulée *Keeping It Real* afin de répondre aux besoins des enfants afro-américains placés à l'extérieur du domicile familial. La vidéo a été conçue pour discuter franchement de la discrimination raciale que subissent les Afro-Américains de la part de parents d'accueil et de parents adoptifs blancs, afin d'aider les personnes responsables à mieux répondre aux besoins des enfants dont ils s'occupent. Le contenu inclut :<sup>161</sup>

- Faits et statistiques
- Mots à connaître et leurs définitions
- Sensibilisation
- Sécurité (p. ex. rendez-vous amoureux, habillement et préparation, associations, signes et symboles)
- Maintien des liens avec la communauté afro-américaine
- Réponse au racisme
- S'attaquer au racisme dans le système d'éducation

#### **d. Programmes de garde légale subventionnée**

Huit états ont obtenu des renonciations fédérales pour mettre en œuvre des programmes de garde légale subventionnée, dans lesquels les états utilisent les fonds fédéraux pour verser des allocations aux membres de la parenté qui agissent comme tuteurs légaux permanents d'enfants en famille d'accueil, pour lesquels un retour au domicile familial et l'adoption ne sont pas des options réalistes. La garde légale subventionnée offre de l'aide financière et de l'autorité légale aux personnes responsables membres de la parenté hésitant souvent à obtenir une cessation des droits parentaux, qui est requise pour l'adoption. Une évaluation préliminaire du programme de l'Illinois révèle des taux de permanence ainsi qu'un fonctionnement social encourageants chez les enfants placés auprès de tuteurs, mais aussi de la confusion de la part des tuteurs quant au rôle et aux services de l'état.<sup>162</sup>

---

<sup>161</sup> Washington State Department of Social and Health Services (2009)

<sup>162</sup> Roberts (2002)

### e. Disponibilité accrue de foyers permanents

Divers états ont aussi des stratégies visant à accroître le nombre de foyers permanents pour les enfants afro-américains qui ne peuvent être réunifiés avec leurs parents. Cela aide à réduire la durée de leur placement d'accueil et accroît la possibilité qu'ils soient adoptés. Cette approche consiste à engager les pères et leur famille élargie, à recruter plus de parents adoptifs afro-américains, ainsi qu'à fournir de l'aide financière aux personnes responsables (souvent des membres de la parenté) qui sont disposées à agir à titre de tuteurs permanents d'enfants placés.<sup>163</sup>

Étant donné que la recherche de proches du père n'était pas habituelle, un comté de la Caroline du Nord exige que les travailleurs sociaux recourent à un protocole structuré pour communiquer avec les membres de la parenté et obtenir de l'information à leur sujet.<sup>164</sup> Par ailleurs, étant donné que les personnes responsables membres de la parenté sont aussi plus susceptibles que les parents d'accueil non membres de la parenté d'être en situation de faible revenu, il se peut qu'elles ne soient pas disposées à adopter parce qu'il pourrait leur être difficile financièrement de renoncer aux allocations de placement d'accueil ou parce que l'adoption implique la cessation des droits parentaux d'un membre de leur parenté. Certains états offrent aux enfants placés chez des membres de la parenté des façons de convertir ce placement en un arrangement plus permanent, en créant des programmes de garde légale subventionnée.<sup>165</sup> Ces programmes offrent de l'aide financière aux parents d'accueil qui acceptent de devenir légalement responsables de l'enfant, mais qui sont incapables d'adopter ou n'y sont pas disposés. Lorsque l'Illinois et la Californie ont mis en œuvre de tels programmes, ils ont constaté une augmentation du nombre de placements permanents pour tous les enfants. Ces programmes ont engendré la permanence pour 40 % des enfants qui étaient placés à long terme chez des membres de la parenté. Par ailleurs, on a constaté que le coût de ces programmes était nul parce que les coûts administratifs associés au maintien d'un enfant en placement d'accueil ne sont plus engagés en situation de garde légale permanente.

Pour recruter plus de familles adoptives afro-américaines, des états ont recours à diverses stratégies comme l'établissement de contrats avec des organismes confessionnels et la formation d'équipes de soutien à l'adoption.<sup>166</sup> L'initiative

---

<sup>163</sup> U.S. Government Accountability Office (2007)

<sup>164</sup> U.S. Government Accountability Office (2007)

<sup>165</sup> U.S. Government Accountability Office (2007)

<sup>166</sup> U.S. Government Accountability Office (2007)

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

*AdoptUsKids* et son site Web, un service du *U.S. Department of Health and Human Services*, offre de la formation et de l'aide technique en matière de pratiques de compétences culturelles et de « recrutement diligent » à l'intention d'agences et d'états qui souhaitent recruter des familles d'accueil et des familles adoptives de diverses origines.<sup>167</sup>

L'Ontario se dirige aussi vers plus de placement subventionné et offre de l'aide financière aux adultes qui s'occupent d'un enfant considéré comme ayant besoin de protection par une agence du bien-être de l'enfance. Cette aide est fournie aux proches personnes responsables ou à d'autres personnes responsables offrant du placement chez un proche sans prise en charge.

---

<sup>167</sup> <http://www.adoptuskids.org>

---

## **PARTIE 4 : PERSPECTIVES DE LA COMMUNAUTÉ**

---

### **4.1 Constatations des consultations**

Cette section résume les principaux thèmes et problèmes mentionnés dans les soumissions écrites et durant les 16 séances de consultation communautaire tenues aux quatre coins de l'Ontario de septembre 2015 à mars 2016, auxquelles plus de 800 personnes et organismes ont participé. Durant les consultations, on a demandé aux participants d'indiquer les problèmes qui amènent les Afro-Canadiens à avoir affaire au système du bien-être de l'enfance, ainsi que les problèmes auxquels font face les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens une fois engagés dans le système. On leur a aussi demandé d'émettre leurs recommandations de changements à apporter au système du bien-être de l'enfance pour mieux servir les Afro-Canadiens. Parmi les participants, on trouvait divers utilisateurs de services, membres de la communauté, organismes communautaires, employés du bien-être de l'enfance et membres de la haute direction des SAE qui se sont engagés dans des discussions difficiles, parfois même tendues. Bien qu'il y ait eu des occasions où les membres de la communauté exprimaient des préoccupations relativement aux déséquilibres de pouvoir entre le personnel de la SAE et les Afro-Canadiens durant les séances de consultation, la réponse globale au processus de consultation a été très positive, tous les groupes d'intervenants exprimant leur gratitude pour avoir l'occasion de partager des points de vue et des expériences.

En mai et juin 2016, des séances de commentaires ont aussi été tenues dans sept villes afin de présenter aux participants aux consultations un sommaire des commentaires obtenus de toutes les séances de consultation. Ces séances de commentaires visaient à nous assurer que nous avons saisi exactement les perspectives de la communauté, ainsi qu'à offrir aux participants la possibilité de combler les failles.

L'information recueillie grâce à ces consultations a été analysée afin de déterminer les principaux thèmes du présent rapport. L'information contenue ici est un résumé de ce qu'on nous a communiqué, plutôt qu'un examen détaillé de chaque problème soulevé.

### 4.1.1 Problèmes qui amènent les Afro-Canadiens à avoir affaire au système du bien-être de l'enfance

Les participants ont mentionné plusieurs problèmes qui amènent les Afro-Canadiens à avoir affaire au système du bien-être de l'enfance, incluant des problèmes au sein de la famille, des biais dans d'autres systèmes, le manque d'accès aux services sociaux, la pauvreté, l'immigration et l'établissement, ainsi qu'un manque de compréhension du rôle du système du bien-être de l'enfance.

#### a. Problèmes au sein de la famille

Les participants ont indiqué que leurs critiques du système du bien-être de l'enfance de l'Ontario ne diminuent en rien le rôle important que jouent les agences du bien-être de l'enfance dans la protection et le placement des enfants lorsque leurs parents ne sont pas en mesure ou omettent de les protéger. Ils ont mentionné qu'il y a, et qu'il continuera d'y avoir, des raisons légitimes du contact avec le système du bien-être de l'enfance et de son intervention, comme la violence familiale, la négligence et les mauvais traitements sexuels et physiques à l'égard des enfants, la toxicomanie ainsi que l'abandon d'enfants. Ils ont aussi déclaré qu'il peut y avoir des occasions où un parent ou un tuteur devienne incapable de s'occuper d'un enfant en raison d'un décès, d'une incapacité ou d'une maladie mentale.

Plusieurs jeunes afro-canadiens ont particulièrement reconnu le besoin des SAE dans ces situations. Par ailleurs, les jeunes afro-canadiens LGBTQ ont déclaré que le système du bien-être de l'enfance est un service précieux pour eux après avoir subi le rejet ou même des mauvais traitements de la part de leur famille lorsqu'ils ont déclaré leur orientation sexuelle. Comme l'a mentionné une jeune femme, « La SAE m'a sauvé la vie », lorsqu'elle a subi des mauvais traitements au domicile familial. Ils ont aussi mentionné certains aspects du système qui contribuent à une expérience positive de placement, incluant le fait d'être placés dans une famille afro-canadienne, ce qui leur donnait la possibilité de maintenir des liens culturels solides et de développer une identité raciale positive.

Cependant, certains jeunes ont indiqué que, bien qu'ils comprennent les raisons pour lesquelles ils ont été appréhendés, ils estiment que la SAE aurait pu en faire davantage pour préserver l'unité familiale :

*Ils auraient pu essayer de nous garder ensemble plutôt que juste nous retirer.*

*Vous devez tenir compte de tout, pas seulement les retirer. Nous sommes des humains, essayez de garder la famille ensemble.*

*La SAE déchire les familles plus qu'elle essaie d'aider, même si elle essaie probablement d'aider.*

Il y a aussi des participants qui ont parlé de l'impact des traumatismes intergénérationnels, qui découlent d'un héritage de colonialisme et d'esclavage, sur la capacité de certaines personnes d'éduquer leurs enfants :

*De nombreux parents sont anéantis, après avoir subi toutes sortes de mauvais traitements. Vous avez des parents anéantis qui essaient d'éduquer leurs enfants. Et ça crée un cycle de traumatismes.*

Ces participants ont soulevé le problème du syndrome post-traumatique de l'esclavage<sup>168</sup> et le besoin de comprendre ces problèmes au sein des familles afro-canadiennes dans le contexte de l'esclavage et du colonialisme. Ils ont mentionné qu'une approche anhistorique à la compréhension des familles afro-canadiennes est problématique, et ont insisté plutôt sur le fait qu'on doit examiner le passé pour comprendre comment il a une incidence sur le présent. Ils ont fait référence à diverses études qui se sont penchées sur la façon dont les traumatismes vécus par les survivants de l'Holocauste se transmettent aux générations subséquentes par l'entremise des gènes,<sup>169</sup> ainsi qu'au travail de la Commission de vérité et réconciliation qui établit un lien entre la situation actuelle des Autochtones du Canada et l'histoire des pensionnats. Ils ont insisté sur le fait qu'on devrait porter la même attention à la compréhension des familles afro-canadiennes.

Les participants ont indiqué que cette histoire a engendré des défis uniques auxquels font face les familles afro-canadiennes, qui peuvent être résolus seulement en offrant l'accès à des services culturellement appropriés.

## **b. Biais et profilage racial dans d'autres systèmes**

Durant les consultations, les participants ont mentionné le rôle que jouent d'autres systèmes dans la création et le maintien de la disproportion raciale dans le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario. Ils ont précisé que parce que les agences du bien-être de l'enfance se fient aux signalements relatifs à des cas soupçonnés de

---

<sup>168</sup> Leary (2005)

<sup>169</sup> Yehuda et coll. (2015)

mauvais traitements et de négligence de la part des sources de signalement obligatoire, les biais dans d'autres systèmes contribuent à la disproportion dans le système du bien-être de l'enfance.

Par ailleurs, ils estimaient être l'objet de profilage racial de la part de ces autres systèmes, ainsi que d'être étiquetés et stéréotypés. Ils jugeaient que le racisme envers les Noirs se reflète dans les politiques et les pratiques de ces systèmes, ainsi que dans les comportements des personnes travaillant dans ces systèmes et les décisions qu'elles prennent. Ils ont aussi attiré notre attention sur le rôle des médias de nouvelles et de divertissement qui reflètent et renforcent le racisme envers les Noirs dans la société canadienne. Ils estimaient que le profilage racial dans ces autres systèmes fait en sorte que les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens sont exagérément signalés au système du bien-être de l'enfance, ce qui contribue à la disproportion raciale.

Les participants aux consultations ont aussi mentionné que, parce que ces signalements viennent de professionnels dans d'autres institutions publiques, ils sont pris beaucoup plus au sérieux par le personnel du bien-être de l'enfance, et qu'on donne beaucoup plus de poids aux préoccupations soulevées que si les mêmes problèmes étaient signalés par une simple personne. Ils ont aussi indiqué que même si le problème est considéré comme étant mineur et qu'il ne requiert pas une enquête, l'appel en soi porte la famille à l'attention du système du bien-être de l'enfance, et chaque appel subséquent concernant la famille est noté dans son dossier. Ils ont comparé cela à la pratique policière consistant à « demander les cartes d'identité » ou « faire des vérifications dans la rue », qui servent à répertorier une grande proportion de la population afro-canadienne. Ils ont indiqué que les antécédents sont ensuite tenus en compte à chaque appel subséquent concernant la famille, ce qui peut déclencher une enquête.

Ils ont particulièrement soulevé des inquiétudes relativement au fait d'être l'objet de profilage racial de la part des enseignants, de la police et des professionnels de la santé. Certains participants ont parlé de la façon dont les systèmes du bien-être de l'enfance, de l'éducation et de la justice pénale travaillent étroitement pour faire du profilage racial et marginaliser les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens. Par ailleurs, ils ont mentionné que cette relation étroite signifie que le système du bien-être de l'enfance tient rarement, sinon jamais, ces autres systèmes responsables des mauvais traitements à l'égard des enfants et des jeunes.

Une grande préoccupation exprimée au cours des consultations était le fossé culturel important entre les familles, les enfants ainsi que les jeunes afro-canadiens et leurs enseignants, dont la majorité sont blancs et de la classe moyenne. Les participants ont mentionné que ce fossé culturel engendre les stéréotypes envers les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens, ainsi que la problématisation de leurs comportements. Par ailleurs, ils estimaient que le racisme envers les Noirs et ce fossé culturel engendrent un manque d'empathie de la part des enseignants, ainsi qu'une absence de lien personnel avec les enfants et les jeunes afro-canadiens.

Certains participants s'inquiétaient que les styles parentaux perçus comme fermes des parents afro-canadiens, parce qu'ils sont différents des styles parentaux perçus comme permissifs des familles blanches, sont problématisés par les enseignants. Sans une compréhension des différents styles parentaux, découlant du besoin des parents d'assurer la sécurité de leurs enfants dans une société qui voit les Afro-Canadiens comme étant menaçants, on peut les signaler à l'aide à l'enfance comme étant des mauvais traitements.

Par ailleurs des parents afro-canadiens et certains Afro-Canadiens travaillant dans le système d'éducation ont indiqué que les enseignants appellent plus rapidement la SAE lorsqu'il y a une préoccupation concernant un élève afro-canadien. Si les enseignants avaient la même préoccupation concernant un élève non noir, ils appelleraient plutôt les parents. Parmi les exemples où la SAE a appelé la SAE en premier, mentionnons le cas d'un parent qui est venu cueillir son enfant en retard à l'école, d'un élève qui a de nombreuses absences, d'un élève qui amène un lunch que l'enseignant juge inadéquat, ou d'un élève utilisant un langage coloré comme « Ma mère va me tuer. » Un autre participant a donné l'exemple d'un enseignant qui a communiqué avec la SAE en craignant la survenue de mauvais traitements lorsqu'un étudiant avait de mauvaises notes dans son bulletin. Dans ce cas, l'origine jamaïcaine de l'élève a engendré suffisamment de préoccupations de la part de l'enseignant, qu'il a appelé la SAE le jour où les bulletins étaient envoyés à la maison.

On s'inquiétait aussi que les comportements des enfants et des jeunes afro-canadiens en réaction aux microagressions de la part des enseignants, à l'intimidation raciale de la part des pairs ou à de la marginalisation à l'école soient parfois vus comme étant le reflet des problèmes à la maison. Aussi, les comportements affichés dans la classe, sans une compréhension du contexte scolaire ou familial, peuvent être vus comme un indicateur de mauvais traitements de la part des parents. D'autres participants s'inquiétaient que, parce que certains enseignants ne prennent pas le temps

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

d'apprendre à connaître leurs élèves afro-canadiens, comme ils le font peut-être avec d'autres élèves, ils ne sont pas au courant des défis ou des problèmes auxquels l'élève fait face. Aussi, les élèves afro-canadiens ne reçoivent pas la même attention et la même compassion que les autres élèves.

Les enseignants afro-canadiens qui ont participé aux consultations ont insisté sur le fait que le devoir de faire rapport exige que les enseignants communiquent avec la SAE lorsqu'ils ont des soupçons raisonnables de négligence ou de maltraitance, et que souvent, en raison des stéréotypes et du racisme envers les Noirs, cette barre est considérablement plus basse pour les enfants et les jeunes afro-canadiens que pour les enfants et les jeunes blancs ou d'autres enfants et jeunes racialisés. Par ailleurs, ils ont mentionné que les récents décès très médiatisés d'enfants et de jeunes afro-canadiens, où les enseignants avaient des motifs raisonnables de communiquer avec la SAE, mais qu'ils ne l'ont pas fait, ont amplifié le signalement exagéré d'Afro-Canadiens à la SAE. Certains enseignants nous ont fait part de leur perception que leurs collègues signalent exagérément pour transmettre leur responsabilité au système du bien-être de l'enfance.

Des enseignants et des administrateurs scolaires afro-canadiens nous ont aussi mentionné que même lorsqu'ils voient des enseignants communiquer avec la SAE pour des questions anodines, ils ne peuvent pas intervenir parce qu'il s'agit du devoir des enseignants de faire rapport de leurs soupçons. Selon leur perspective, les biais des enseignants, le manque de compréhension culturelle, la peur des élèves afro-canadiens et, dans certains cas, la peur des parents afro-canadiens, nourrissent tous un signalement exagéré des élèves afro-canadiens à la SAE.

Dans certaines de nos discussions avec des membres du personnel du bien-être de l'enfance, certains ont aussi reconnu le signalement exagéré des enfants et des jeunes afro-canadiens pour des questions anodines. Par ailleurs, ils ont reconnu que la SAE n'émet aucun commentaire aux conseils scolaires au sujet des types d'appels reçus et de la possibilité de signalement exagéré.

Des participants aux consultations s'inquiétaient aussi que les enfants et les jeunes afro-canadiens soient l'objet de surveillance de la part de la police et de contrôle de la part des écoles de façons différentes des enfants et des jeunes blancs ainsi que d'autres enfants et jeunes racialisés. Aussi, on remarquera probablement davantage un enfant afro-canadien se rendant à la maison seul ou ayant la responsabilité de

cueillir un frère ou une sœur après l'école, et lorsqu'on le remarquera, il est plus probable qu'on estime que cela nécessite une intervention.

Des fournisseurs de services ont aussi soulevé des inquiétudes relativement au signalement exagéré des Afro-Canadiens de la part des professionnels de la santé. On s'inquiétait particulièrement que certains hôpitaux appellent systématiquement la SAE lorsque des femmes racialisées séropositives, particulièrement les femmes afro-canadiennes, accouchent, peu importe la mesure dans laquelle l'état de la femme est géré et sans égard à ses capacités parentales.

### **c. Manque d'accès aux services sociaux**

Les participants aux consultations ont mentionné que le manque de services sociaux, et le manque de services culturellement appropriés en particulier, peut limiter la capacité de prévenir les mauvais traitements à l'égard des enfants. Par ailleurs, les participants ont indiqué qu'il peut arriver que certains Afro-Canadiens communiquent eux-mêmes avec la SAE pour obtenir du soutien et être dirigés vers des services sociaux. En particulier, on a mentionné que le nom de nombreuses agences du bien-être de l'enfance, p. ex., Société d'aide à l'enfance, est trompeur pour les nouveaux Canadiens, parce qu'ils peuvent communiquer avec l'agence pour obtenir des services, sans comprendre qu'il s'agit d'une agence de protection de l'enfance, ni être au courant des répercussions de l'engagement avec la SAE. Les membres du personnel du bien-être de l'enfance reconnaissent que bien qu'ils puissent être en mesure d'aider la famille ou de la diriger vers une autre agence, lorsqu'une famille est portée à l'attention d'une agence du bien-être de l'enfance, on ouvre un dossier. Par ailleurs, chaque fois qu'un parent communique avec la SAE pour obtenir du soutien, cela est documenté. Ces antécédents de contacts sont tenus en compte lors de chaque appel et pourraient engendrer une enquête.

Au cours des consultations, des participants ont indiqué que ces appels à la SAE peuvent mener à un engagement à vie avec l'agence. En décrivant l'engagement avec la SAE, ils ont indiqué qu'ils étaient pris dans un labyrinthe sans fin, certains disant « Une fois que vous êtes dedans, vous ne pouvez pas en sortir. »

### **d. Pauvreté**

Des participants ont aussi mentionné que la pauvreté est un autre facteur qui amène les Afro-Canadiens à avoir affaire au système du bien-être de l'enfance, étant donné qu'elle peut résulter en de l'itinérance ainsi qu'un accès limité à des aliments sains, des

vêtements appropriés et du logement adéquat. Compte tenu de la tendance vers un marché de l'emploi précaire (p. ex., plus de travail à temps partiel et à contrat), ainsi que des taux de chômage et de sous-emploi accrus, à cause de la discrimination raciale persistante dans le marché du travail, les Afro-Canadiens sont plus susceptibles que les Blancs de vivre dans la pauvreté. De plus, compte tenu des ressources limitées, ainsi que de l'accès limité à la garde d'enfants qui en découle, il se peut que les parents comptent sur les enfants plus âgés pour prendre soin de leurs frères et sœurs plus jeunes ou les laissent seuls à la maison. Chacune de ces situations peut engendrer un appel à la SAE de la part des enseignants, de la police ou d'autres personnes.

Certains participants aux consultations estimaient aussi que des intervenants en bien-être de l'enfance ciblent les résidents en situation de faible revenu qui vivent dans des logements subventionnés ou dans des quartiers pauvres. Comme une personne l'a mentionné :

*Il est très peu probable qu'un intervenant de la SAE frappe à votre porte si vous faites plus de 75 000 \$ ou que vous possédez une maison unifamiliale.*

Des jeunes qui sont actuellement pris en charge ou l'ont déjà été ont aussi mentionné que d'autres enfants et jeunes qu'ils ont rencontrés durant la prise en charge étaient principalement issus de familles à faible revenu, les parents vivant dans des logements publics ou recevant de l'aide sociale. Ils ont indiqué qu'ils voient rarement, sinon jamais, des enfants et des jeunes de la classe moyenne pris en charge.

#### **e. Immigration et établissement**

Dans certaines communautés, les discussions relatives au bien-être de l'enfance s'entremêlaient avec des discussions concernant les défis de l'immigration et de l'établissement. Des participants ont mentionné que le processus d'émigration en soi peut engendrer de la souffrance et des traumatismes, ainsi que mettre à l'épreuve la force d'une famille qui s'établit dans un nouveau pays. De plus, le choc culturel, auquel s'ajoute la difficulté des parents nouveaux arrivants de se procurer un emploi qui reflète leurs compétences et leur expérience, peuvent changer la dynamique familiale. Par exemple, il peut arriver que le père qui était le gagne-pain principal dans le pays d'origine doive accepter un emploi bien en deçà de son niveau de scolarité et de son expérience, et à un salaire bien inférieur au salaire nécessaire pour faire vivre sa famille. En conséquence, la mère, qui n'a peut-être jamais travaillé à l'extérieur de la maison, pourrait devoir travailler à temps plein pour aider à faire vivre la famille. De plus, la

confrontation entre la culture et les valeurs canadiennes et leurs valeurs plus traditionnelles peut causer des conflits entre les parents et leurs enfants.

Des participants ont aussi indiqué que les nouveaux arrivants connaissent souvent mal les « règles parentales » du Canada, comme l'âge auquel les enfants peuvent être laissés seuls à la maison, ainsi que les règles relatives aux châtiments corporels, ce qui peut engendrer un contact avec le système du bien-être de l'enfance. Par ailleurs, ils ont mentionné que cette information n'est jamais transmise aux nouveaux arrivants, et que malgré tout, on s'attend à ce qu'ils respectent ces règles. Au cours d'une séance, un nouvel arrivant a déclaré que son fils avait été appréhendé un mois après leur arrivée au Canada, en raison du signalement de son enseignant à la SAE parce que la mère avait donné la fessée à l'enfant. Elle a passé les quatre dernières années à faire affaire avec la SAE et à tenter de récupérer son fils.

Des participants ont aussi indiqué que pour certaines familles, le processus d'émigration peut séparer les parents de leurs enfants durant de longues périodes. Dans certains cas, il peut arriver que les parents doivent émigrer d'abord, laissant les enfants dans leur pays d'origine placés chez des membres de la famille élargie. Il se peut que lorsque les parents sont en mesure de faire venir leurs enfants au Canada, ils aient de la difficulté à rétablir leurs liens. De plus, les enfants auront peut-être aussi de la difficulté à s'intégrer dans une nouvelle famille si un parent s'est remarié ou a eu d'autres enfants depuis l'immigration au Canada.

D'autres participants aux consultations estimaient que les intervenants profitent du manque de connaissances des immigrants concernant le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario. Ils jugeaient que de nombreux immigrants viennent de pays qui n'ont pas de système de protection de l'enfance officiel, et qu'en conséquence, ils ne comprennent pas le pouvoir qu'ont les intervenants et les agences du bien-être de l'enfance. Comme l'a mentionné un parent :

*La présentation de la SAE est sous le prétexte qu'elle est là pour aider. Ils sont trompeurs.*

Des participants ont avancé que ce qui arrive trop souvent est qu'alors que l'intervenant peut entrer dans la vie des familles par l'entremise d'une offre d'aide, les enfants finissent par être appréhendés.

**f. Manque de compréhension du rôle du système du bien-être de l'enfance**

Comme il a été mentionné plus tôt, des parents ont indiqué qu'ils peuvent communiquer avec une SAE afin d'obtenir du soutien et de l'information et qu'ils se retrouvent à être surveillés par un intervenant. Ils ont aussi indiqué que leurs enfants recevaient de l'information erronée à l'école et ailleurs, au sujet du bien-être de l'enfance et qu'en conséquence, ils ne comprennent pas les répercussions importantes d'un appel à la SAE, souvent pour des questions anodines. Comme l'a indiqué une participante :

*Ils disent à nos enfants d'appeler la SAE si vous n'aimez pas ce que vos parents font. Appelez la SAE. Mais ils ne disent pas aux enfants ce qui arrive après. Comment ils arriveront et détruiront votre famille. Donc les enfants pensent qu'ils viendront et aideront à arranger les choses, mais ils ne le font pas. Ils empirent les choses.*

Par ailleurs, certains participants ont mentionné qu'on dit aux enfants que s'ils sont pris en charge, ils échapperont à la pauvreté et auront accès à divers avantages, comme un ordinateur. Malgré tout, bien que les enfants échappent à la pauvreté en étant pris en charge, ces parents ont exprimé leur inquiétude concernant la façon dont le système du bien-être de l'enfance a détérioré leurs enfants et modifié leur trajectoire de vie. Comme nous l'a indiqué une mère :

*La SAE a vendu un rêve à ma fille. Ils ont volé ma fille à l'âge de 15 ans.*

Certains participants aux consultations s'inquiétaient aussi que la peur de l'engagement de la SAE était partagée avec les parents et les enfants nouveaux arrivants par d'autres membres de la communauté. Ils estimaient que cette peur est telle qu'elle empêche de nombreuses personnes de communiquer avec la SAE même si elles le devraient.

**4.1.2 Défis auxquels font face les Afro-Canadiens lorsqu'ils ont affaire au système du bien-être de l'enfance de l'Ontario**

**a. Racisme systémique / Système du bien-être de l'enfance eurocentrique**

Au cours des consultations, des participants ont exprimé des inquiétudes généralisées concernant le racisme et l'eurocentrisme enchâssés dans un système du bien-être de l'enfance qui a un impact sur les expériences des familles, des enfants et des jeunes afro-canadiens. Plus particulièrement, ils estimaient que le racisme envers les Noirs est

incorporé dans tout le système, ce qui alimente la disproportion et les disparités vécues par les Afro-Canadiens.

De nombreux participants ont exposé leur perception que le système du bien-être de l'enfance est conçu pour répondre aux besoins des familles blanches et qu'il est principalement composé de décideurs et d'intervenants blancs. En conséquence, de nombreux participants estimaient que, non seulement le système du bien-être de l'enfance ne répond pas aux besoins des familles, des enfants et des jeunes afro-canadiens, mais que le contact avec le système du bien-être de l'enfance peut aussi détruire les familles afro-canadiennes. Comme l'ont mentionné quelques participants aux consultations :

*Les systèmes sont conçus et régis selon des valeurs eurocentriques blanches qui exigent de leurs clients qu'ils adoptent ces valeurs pour interagir adéquatement.*

*La LSEF est un document colonial qui s'applique à toutes les personnes qui oppressent la communauté afro-canadienne.*

En fait, de nombreux participants aux consultations estimaient qu'il est difficile de donner des exemples de la façon dont le système du bien-être de l'enfance sert les Afro-Canadiens. Comme l'a indiqué une participante :

*Je travaille dans ce domaine depuis 20 ans, en défendant les intérêts des familles qui font affaire avec la SAE. Je ne peux pas penser à un exemple de la façon dont la SAE a appuyé des familles noires.*

Certains participants estimaient que le système du bien-être de l'enfance adopte une approche unique pour répondre aux besoins des enfants. Aussi, le système ne tient pas compte de la diversité culturelle ou raciale lorsqu'il répond aux besoins des enfants et des familles d'origines et de communautés diversifiées; il ne tient pas compte non plus de la façon dont le racisme peut avoir un impact sur les résultats pour les familles et les enfants ayant affaire au système. Par ailleurs, on s'inquiétait que l'accent du bien-être de l'enfance soit mis sur la satisfaction des besoins physiques de l'enfant (c.-à-d. le logement, les vêtements et la nourriture), et non sur la satisfaction des besoins sociaux, culturels, émotionnels et spirituels de l'enfant, qui sont d'une importance cruciale pour leur mieux-être. Aussi, les enfants et les jeunes afro-canadiens peuvent être retirés de leur famille en raison de l'incapacité de leurs parents de répondre à leurs besoins physiques, mais les enfants et les jeunes peuvent subir des préjudices plus graves dans une famille d'accueil qui ne répond pas à l'ensemble de leurs besoins. De plus, certains

parents ont mentionné que lorsque des enfants et des jeunes afro-canadiens ont besoin de counseling en raison des traumatismes découlant du fait d'avoir été retirés du domicile familial et de leur communauté et puis placés dans un environnement n'offrant pas de soutien, il est difficile d'obtenir du counseling approprié sur le plan ethno-culturel.

Ils ont aussi indiqué que du racisme envers les Noirs est intégré dans le système du bien-être de l'enfance — intégré dans les politiques et les pratiques des agences, ainsi que dans les attitudes et les prises de décisions des employés. Au cours des consultations, des participants ont exposé leur perception que le racisme envers les Noirs, combiné au manque de compréhension de l'histoire et de la culture des personnes d'ascendance africaine, mène à une plus grande probabilité que les Afro-Canadiens soient l'objet d'une enquête, et que l'enfant soit subséquemment retiré du domicile familial, lorsque des signalements sont faits à la SAE. Certains intervenants estimaient aussi que la crainte de la responsabilité recoupe le racisme envers les Noirs lorsque les employés de la SAE mènent des enquêtes. Comme l'a mentionné une ancienne employée d'une SAE dans une soumission écrite :

*La crainte de la responsabilité est souvent un facteur jouant dans la prise de décisions du bien-être de l'enfance. L'élément de risque est requis lorsqu'il s'agit de décider de l'engagement de la SAE, et le risque est subjectif en se fondant sur la vision du monde de l'intervenant en protection de l'enfance. Les stéréotypes négatifs qui sont perpétués au sujet des Afro-Canadiens sont souvent un facteur influençant la détermination du risque; on peut donc prendre la décision d'être plus intrusif afin de protéger le système, plutôt que les familles.*

Des jeunes qui ont participé aux consultations ont aussi mentionné le racisme envers les Noirs comme étant un problème important pour eux — certains en ont parlé comme étant le plus gros problème auquel ils font face durant la prise en charge. Bien qu'ils aient raconté leurs expériences du racisme individuel, ils ont aussi mentionné que l'approche sans égard à la race adoptée lorsqu'on les place dans des familles d'accueil les expose au racisme au sein des familles d'accueil, de la communauté et de l'école.

Des jeunes ont raconté leurs expériences de placement dans des familles d'accueil blanches, dans des communautés blanches à l'extérieur des régions urbaines plus grandes et diversifiées où ils vivaient. Ils ont mentionné qu'ils subissaient du racisme dans la famille d'accueil et la communauté, ainsi qu'à l'école, sous diverses formes :

*Nous faisons face à beaucoup de stéréotypes de la part des enfants blancs à l'école.*

*Un parent d'accueil a pensé automatiquement que j'étais un voleur. Ou que quand je revenais à la maison en retard, j'avais fait quelque chose de mal.*

*Ils pensent que je fais du « gang banging » lorsque je suis en retard.*

*Les parents d'accueil sont grossiers. J'ai entendu beaucoup de commentaires racistes.*

*Un parent d'accueil blanc a dit « Tu es comme notre petite pépite de chocolat! »*

Des jeunes ont aussi mentionné qu'ils avaient des punitions plus sévères que leurs homologues blancs pour des comportements semblables, incluant des poursuites criminelles :

*Les conséquences sont plus graves pour moi, même si un autre enfant avait fait la même chose.*

*Deux filles blanches se battaient vigoureusement, et on les a juste retenues, et tout est revenu à la normale. Je veux savoir pourquoi ils n'ont pas fait ça avec moi. Ils ont plutôt aussitôt porté des accusations contre moi. Pour les enfants noirs, les punitions sont toujours disproportionnées.*

*Je sens que les employés ont peur de nous, les enfants noirs; ils cherchent donc à se débarrasser de nous rapidement. Ils n'essaient pas de nous comprendre.*

Les jeunes s'inquiétaient aussi des biais et du racisme du personnel embauché dans les foyers de groupe, ainsi que de leur capacité d'interagir adéquatement avec les jeunes pris en charge, particulièrement les jeunes afro-canadiens :

*Comme de nombreux foyers de groupe embauchent des ex-policiers et non des intervenants en bien-être de l'enfance, ces employés n'ont pas la formation pour faire affaire avec nous. Ils nous traitent comme des gangsters et ensuite ils se demandent pourquoi nous avons tant de rage.*

*J'ai vu comment le seul enfant blanc dans une maison pleine de jeunes noirs est mieux traité.*

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

*Si vous jetez un enfant de 12 ans par terre pour le contrôler, vous ne devriez pas travailler avec des jeunes.*

Par ailleurs, ils ont mentionné avoir eu affaire à un système indifférent qui ne répond pas à leurs besoins affectifs, culturels et spirituels :

*J'ai perdu ma culture. Je ne sais rien de ma culture noire parce que j'ai été seulement dans des foyers blancs.*

*Le fait d'être pris en charge a juste empiré mes problèmes de santé mentale.*

*En grandissant comme pupille de la Couronne, je me sens éparpillé et dans tous les sens parce que je n'ai jamais eu un vrai sens de la famille. Nous avons dû développer nos propres soutiens sociaux et apprendre à survivre. Maintenant je me sens comme si je faisais seulement survivre.*

*Les intervenants devraient être plus portés sur les détails et te demander comment tu te sens, et être plus soucieux, plutôt que juste répondre à mes besoins physiques.*

*C'est difficile de dire ce que tu veux quand personne te le demande.*

Alors que des participants estimaient que les familles afro-canadiennes sont détruites par le système du bien-être de l'enfance, ils ont aussi mentionné qu'ils croient que le personnel et les parents blancs tirent des avantages du système actuel. Comme l'ont indiqué certains participants :

*On traite le système du bien-être de l'enfance comme une industrie. Il se concentre sur l'auto-préservation et la protection des emplois, plutôt que sur la prise de décisions qui sont dans l'intérêt véritable des familles.*

*Les enfants noirs sont utilisés comme des sources de revenus.*

Des participants ont aussi indiqué que cet examen des expériences des Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance devrait être fait dans le contexte plus large de racisme envers les Noirs dans la société canadienne, ainsi que des façons insidieuses dont il se reflète non seulement sur le bien-être de l'enfance, mais aussi sur les interactions entre le système du bien-être de l'enfance et les systèmes de l'éducation et de justice pénale. Comme il a été mentionné dans une section précédente, ils ont exprimé leurs préoccupations relativement à l'interaction entre ces systèmes et la façon dont ils travaillent ensemble pour marginaliser les Afro-Canadiens.

De nombreux participants ont mentionné que dans un système du bien-être de l'enfance eurocentrique qui adopte une approche sans égard à la race, les intervenants ne comprennent pas le racisme systémique et ne tiennent pas compte de plusieurs facteurs lorsqu'ils élaborent les plans de soins. Comme l'a mentionné un participant :

*Les parents afro-canadiens n'obtiennent pas les soutiens appropriés et ne reçoivent pas d'empathie de la part des soutiens dominants. Les SAE individualisent et pathologisent les problèmes, plutôt que de les contextualiser, ce qui mène à des attentes irréalistes.*

Un autre a déclaré :

*Les familles ont des défis après l'établissement d'un plan de services. Certains parents et enfants ont des problèmes de santé mentale et d'autres problèmes de santé. La plupart ont des défis multiples. Et s'ils ne respectent pas le plan de services, c'est difficile de ravoir l'enfant. Ce plan de services est-il réaliste? De nombreux facteurs peuvent contribuer aux difficultés de suivre le plan. On doit procéder à une réévaluation à mesure que de nouveaux problèmes et défis surviennent. Ce n'est pas si tranché. Donc, réglez les problèmes.*

De nombreux participants ont avancé qu'à ce jour, les expériences des Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario reflètent les « mouvements de secours » associés à un historique de retrait des enfants autochtones du domicile familial et de placement dans des familles blanches ou dans des pensionnats blancs. Ils ont mentionné que les éléments racistes et assimilateurs qui soutiennent le système mènent à un génocide culturel et des traumatismes intergénérationnels, puisqu'ils sont témoins d'Afro-Canadiens ayant grandi en placement et ont des enfants qui à leur tour grandissent en placement.

Étant donné que cette perspective du système du bien-être de l'enfance a été partagée à presque chaque consultation, des participants ont mentionné que le remaniement du système du bien-être de l'enfance sera insuffisant pour produire des changements significatifs. Comme l'a dit une participante :

*Toute l'affaire doit être démolie puis reconstruite.*

Ils ont aussi parlé de l'importance de réfléchir sur les erreurs passées pour produire des changements significatifs. Au cours d'une séance de consultation, des jeunes ont

indiqué qu'il y a un besoin de « vérité et réconciliation » dans le système du bien-être de l'enfance :

*Le gouvernement et les sociétés d'aide à l'enfance doivent reconnaître leurs erreurs et s'engager avec la communauté s'ils veulent changer.*

**b. Manque de compassion / de compréhension culturelle**

Au cours des consultations, les participants ont exprimé leurs préoccupations relativement à l'absence de compréhension culturelle de la part des intervenants en bien-être de l'enfance, et ont mentionné que les intervenants eux-mêmes peuvent afficher du racisme envers les Noirs ou des biais (incluant les biais relatifs à la classe) qui ont une incidence sur leurs interactions avec les familles afro-canadiennes, ainsi que sur les décisions qu'ils prennent à leur égard. Certains participants estimaient que dans une large mesure, le traitement des familles et des enfants afro-canadiens qui ont affaire au système du bien-être de l'enfance, et les résultats de ces personnes, dépendent de l'intervenant, plutôt que des politiques organisationnelles. Dans certaines séances, des participants ont indiqué que les employés de première ligne des SAE sont souvent des personnes blanches, jeunes et sans enfant. Aussi, il existe un fossé culturel inhérent entre les intervenants en bien-être de l'enfance et les parents afro-canadiens. De nombreux participants estimaient que, pour la plupart, les intervenants ne sont pas bien formés et n'abordent pas ce travail en ayant une bonne compréhension des communautés diversifiées avec lesquelles ils interagissent, sur lesquelles ils portent des jugements et pour lesquelles ils prennent des décisions cruciales. Comme l'a mentionné une personne, « C'est aléatoire avec les intervenants. Parfois tu as un bon intervenant, mais la plupart du temps non. »

Ils ont indiqué que le potentiel de prises de décisions biaisées et subjectives fait toujours partie de l'équation lorsqu'il s'agit d'humains. Aussi, lorsque les intervenants en protection de l'enfance évaluent les familles afro-canadiennes, ils ne se fient peut-être pas uniquement aux évaluations objectives fondées sur de l'information complète pour orienter leurs interventions. En conséquence, lorsque les mères afro-canadiennes défendent leurs intérêts et ceux de leurs enfants, elles sont souvent vues comme des « femmes noires en colère », et leurs voix ne sont pas entendues, ou pire, elles sont criminalisées. Par ailleurs, certains participants ont mentionné que les stéréotypes et les hypothèses au sujet des hommes afro-canadiens signifient que les pères sont aussi traités inégalement ou sont complètement ignorés.

Des participants ont exprimé des inquiétudes au sujet des intervenants qui manquent d'empathie ou de compréhension culturelle, ou qu'ils considèrent comme étant manifestement racistes. Ils ont mentionné que les intervenants ne comprennent pas les différences culturelles, et qu'ils déterminent qu'il y a mauvais traitements et négligence lorsqu'il n'y en a pas. Au cours de certaines consultations, des participants se sont dits inquiets que les intervenants n'aient pas la capacité de voir les différences culturelles comme des différences et non comme des anomalies; ils évaluent ce qui est normal et même sain selon une perspective culturelle comme étant anormal et malsain.

De plus, ils ont mentionné que les normes et les valeurs culturelles des Afro-Canadiens ne sont pas reconnues ni respectées par les membres du personnel du bien-être de l'enfance, et qu'ils émettent des hypothèses au sujet des familles afro-canadiennes sans poser de questions pour obtenir l'information exacte. Ils ont aussi parlé des privilèges des Blancs et de la façon dont ils estiment que cela est évident dans les interactions avec les familles afro-canadiennes, ainsi que de la façon dont les familles afro-canadiennes sont blessées par l'incapacité de l'intervenant de comprendre leurs privilèges de Blancs ou d'interagir efficacement avec diverses cultures.

Des participants estimaient que, compte tenu du pouvoir que les intervenants ont et de la diversité de la population de l'Ontario, les employés des SAE devraient avoir une meilleure compréhension des diverses cultures et une plus grande capacité d'interagir avec elles. Par exemple, un des participants aux consultations a mentionné que selon la perspective d'un intervenant, les hot dogs sont considérés comme étant un aliment sain et adéquat, et qu'en revanche, leurs aliments traditionnels, que les Canadiens blancs ne connaissent pas, sont remis en question.

Des participants estimaient que la composition du ménage inquiète aussi les intervenants. Par exemple, on s'inquiétait que les ménages dirigés par un parent seul ou un grand-parent ne soient pas vus de la même manière que les ménages dirigés par deux parents, même s'il s'agit d'une famille saine et aimante pour l'enfant.

Certains participants estimaient aussi que les intervenants retirent plus rapidement les enfants afro-canadiens du domicile familial que les enfants blancs et d'autres enfants racialisés. Ils jugeaient que toute ambiguïté concernant la sécurité d'un enfant est résolue en retirant l'enfant afro-canadien du domicile familial et en le retournant à ses parents seulement lorsqu'ils ont démontré à la satisfaction de l'intervenant que leur domicile est sécuritaire. En revanche, ils estimaient que les familles blanches, lorsqu'il y a ambiguïté concernant la sécurité de l'enfant, on offre à ces familles la possibilité de

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

travailler avec l'intervenant, avec l'appui de divers services, afin de s'assurer que l'enfant vit dans un environnement sécuritaire.

Certains participants ont comparé l'expérience des Afro-Canadiens avec le système du bien-être de l'enfance à celle de la population autochtone et ont décrit la surreprésentation actuelle des Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance comme une « rafle ». Ils ont raconté leur expérience avec des intervenants en bien-être de l'enfance qui ont une « mentalité à saveur blanche », et en conséquence, prennent des décisions de retirer l'enfant du domicile familial pour « sauver l'enfant » de sa famille, alors que le retrait n'était pas nécessaire.

Certains participants ont mentionné que ce fossé culturel est plus compliqué lorsque le domicile afro-canadien n'est pas hétérosexuel. Les membres d'un couple de même sexe qui souhaitaient adopter ont parlé de leur expérience lorsqu'ils ont tenté de contrer les biais qui leur semblaient évidents pour s'assurer qu'ils étaient jugés comme des parents adoptifs appropriés. Ils croyaient que leur seule option était de recréer leur famille en tant que famille blanche de classe moyenne. Aussi, ils nous ont dit :

*Nous avons dû rendre notre famille non noire et non gaie pour nous assurer que nous réussirions à l'inspection du domicile.*

Au cours des consultations, on nous a aussi raconté des histoires personnelles du manque de compassion envers les enfants, les jeunes et les parents afro-canadiens. Une fournisseuse des services nous a raconté l'une des expériences les plus déchirantes qu'elle a dû vivre :

*La mère était mourante, et la SAE a pris ses enfants, même s'ils étaient adolescents. Elle allait mourir et voulait dire au revoir à ses enfants. La SAE n'était pas disposée à discuter avec l'agence et la communauté pour aider à résoudre cette expérience. Leur mère est décédée, et les enfants n'ont pas eu la chance de lui dire au revoir.*

D'autres participants ont raconté leurs expériences de la façon dont les agences du bien-être de l'enfance traitent injustement les familles afro-canadiennes. Une Afro-Canadienne nous a raconté qu'elle souhaitait adopter, et qu'elle travaillait dans une agence communautaire qui aide les femmes faisant affaire avec la SAE. Parce qu'elle travaillait avec des mères pour que leurs enfants leur soient rendus après qu'ils aient été appréhendés, elle a exposé clairement à la SAE qu'elle ne voulait pas adopter d'enfants d'une des clientes de son agence. L'agence l'a assurée que cela n'arriverait

pas. On l'a enfin appariée avec deux enfants, mais lorsqu'on l'a informée des antécédents de ces enfants, elle s'est rendu compte qu'ils étaient les enfants d'une femme avec qui elle travaille actuellement. Donc, alors que la SAE les avait rendus disponibles pour l'adoption, leur mère tentait désespérément de les ravoïr. Cette participante nous a dit qu'en raison de cette expérience, elle a décidé de ne pas adopter parce qu'elle ne voulait pas participer à un système qui traite les familles de cette façon.

De plus, des employés afro-canadiens du secteur du bien-être de l'enfance nous ont raconté des histoires vécues à l'intérieur du système relativement à la façon dont les familles et les employés afro-canadiens sont traités. Ils ont dit qu'on les avait « piégés pour qu'ils contribuent à des appréhensions ». Une personne a raconté qu'on lui avait demandé d'assister à une rencontre avec une famille, en ne sachant pas que la police les rencontrait à la maison, et que l'objectif était d'appréhender les enfants.

### **c. Manque de placements chez un proche**

De nombreux participants ont aussi parlé du manque de volonté des agences du bien-être de l'enfance de placer les enfants et les jeunes afro-canadiens chez des membres de la famille élargie, et ont indiqué que « le placement chez un proche n'est pas reconnu par le système ». Donc, même si des membres de la famille ou des amis de la famille peuvent être disposés à s'occuper des enfants, on ne les recherche pas. Il arrive plutôt très souvent que les agences du bien-être de l'enfance jugent qu'on s'occupera mieux des enfants et des jeunes afro-canadiens — physiquement, émotionnellement et culturellement — dans une famille d'étrangers, qui est souvent blanche. Certains participants ont indiqué que cette pratique contredit ce que les recherches nous indiquent au sujet du placement chez un proche.

On nous a aussi dit qu'on s'inquiétait qu'une famille pouvant être disposée et apte à s'occuper des enfants d'un ami ou d'un membre de la parenté hésiterait à le faire parce qu'ils craindraient de s'exposer à la SAE. La famille craint que si elle a des enfants, l'engagement avec la SAE les expose à ce que leurs propres enfants soient appréhendés, particulièrement si elle estimait que l'appréhension n'était pas nécessaire.

### **d. Déséquilibre de pouvoir**

Dans de nombreuses séances de consultation, les participants ont parlé du déséquilibre de pouvoir dans la relation avec les SAE. Selon leur perspective, les nombreuses fois où

les jeunes et les intervenants blancs ont tout le pouvoir dans cette interaction, les familles afro-canadiennes ayant peu de recours lorsqu'elles peuvent estimer avoir été traitées inéquitablement. Ils ont mentionné que compte tenu de cette dynamique de pouvoir, si le parent afro-canadien se met en colère ou est trop expressif envers l'intervenant, on le considère comme étant non coopératif, hostile et menaçant, et il est « pénalisé ». Des participants ont indiqué que la réaction des parents afro-canadiens à l'intervention de la part des intervenants en bien-être de l'enfance, particulièrement s'ils se présentent au domicile accompagnés de la police, est ensuite utilisée contre eux. Selon leur perspective, le fait d'être peu coopératif ou ferme avec l'intervenant en bien-être de l'enfance est important (« plus important » selon certains) pour les résultats de l'enquête en tant que problème de mauvais traitements étant l'objet de l'enquête. Cependant, d'autres personnes ont mentionné que si des parents afro-canadiens affichent peu d'émotions, cela est aussi utilisé contre eux, puisqu'ils sont considérés comme étant « insensibles ».

Des participants ont aussi mentionné que dans de nombreux cas, les parents afro-canadiens ne connaissent pas leurs droits et que souvent, ils ne comprennent pas la langue utilisée par les employés de la SAE et d'autres professionnels. Comme l'a déclaré un participant :

*Les membres de notre communauté ne connaissent pas bien leurs droits de se défendre eux-mêmes et de protéger leurs enfants.*

Il en résulte que les parents doivent souvent embaucher un avocat ou obtenir le soutien d'un organisme communautaire pour tenter de récupérer leurs enfants après qu'ils ont été appréhendés par la SAE. Cependant, le coût d'un avocat, combiné au fait d'avoir à s'absenter du travail pour se présenter à la cour, impose une pression additionnelle sur la famille et peut la déstabiliser ainsi que l'enfoncer davantage dans la pauvreté.

Par ailleurs, certains participants aux consultations travaillant dans des organismes communautaires ont mentionné qu'il est presque impossible qu'une mère afro-canadienne puisse récupérer ses enfants de la SAE sans une aide extérieure, particulièrement si elle est une nouvelle arrivante. Non seulement il est difficile pour la femme de comprendre le système et de s'y retrouver, mais le système refuse souvent de s'engager avec elle. Comme l'a mentionné une personne travaillant dans un organisme communautaire :

*Lorsque l'organisme ou l'agence de services appelle la SAE, cette dernière est disposée à travailler avec la mère. Sinon, il est impossible de faire valoir votre position et de vous y retrouver dans le système.*

Pour plusieurs raisons, incluant le déséquilibre de pouvoir, les familles afro-canadiennes craignent d'avoir affaire au système du bien-être de l'enfance. De plus, les parents sont défensifs et appréhensifs lorsqu'ils font effectivement affaire avec le système, ce qui peut ensuite être mal interprété par l'intervenant.

**e. Impact de l'engagement de la SAE sur les personnes et les familles**

Au cours des consultations, les participants nous ont fait part des répercussions à long terme pour les personnes et les familles ayant affaire au système du bien-être de l'enfance. Certains participants ont mentionné que, dans certains cas, le système du bien-être de l'enfance retire inutilement les enfants et les jeunes afro-canadiens du domicile familial et les expose à plus de sévices affectifs et physiques en placement d'accueil. Aussi, les traumatismes que tous les enfants et les jeunes subissent lorsqu'ils sont séparés de leurs parents, leurs frères et sœurs et leur communauté sont aggravés par les sévices que certains enfants et jeunes subissent en placement. L'impact négatif peut être encore aggravé lorsque les enfants et les jeunes afro-canadiens sont dans des familles non noires durant de longues périodes, puisqu'ils subissent une perte de culture et d'identité, ainsi que la distanciation avec leur famille et leur communauté.

Au cours d'une consultation, une participante remettait en question un système qui retire les enfants de leur famille, et qui leur cause ensuite plus de sévices. Elle a demandé :

*Pourquoi nous enlevez-vous nos enfants, et leur faites plus de mal que ce pourquoi ils nous ont été retirés? Et pourquoi devons-nous nous conformer à des normes plus sévères que pour la SAE?*

Certains participants ont parlé des sévices psychologiques que les enfants et les jeunes afro-canadiens subissent lorsqu'ils sont placés. Ils ont indiqué que les jeunes tentent de se suicider ou de blanchir leur peau pour éviter le racisme qu'ils subissent. D'autres ont parlé du racisme intériorisé qui découle du fait de grandir dans un système raciste sans avoir de modèle positif.

D'autres participants ont parlé de la façon dont le retrait des enfants de leur famille, même pour de courtes périodes, détériore la relation parent-enfant. Ils ont indiqué que les parents peuvent ressentir de la stigmatisation ou de la honte, ou encore se sentir

## UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

comme « des vilains », en raison de leur engagement avec le système du bien-être de l'enfance, alors que l'enfant peut se sentir coupable d'avoir détruit la famille, particulièrement si les autres enfants ont aussi été retirés du domicile familial. Ils ont aussi parlé de la façon dont le système donne la priorité aux droits des enfants plutôt qu'à ceux des parents et au mieux-être de la famille, ce qui est en contradiction avec la culture africaine traditionnelle. Aussi, lorsque l'enfant est retourné au domicile familial, la famille peut être déstabilisée, étant donné que l'autorité parentale est entravée et que la dynamique familiale est perturbée. Les divers styles parentaux des parents d'accueil blancs peuvent détruire encore plus la famille lorsque les enfants et les jeunes afro-canadiens retournent au domicile familial. Comme l'ont mentionné des participants :

*Nos enfants ne sont plus les mêmes lorsqu'ils reviennent à la maison. Ils ne seront plus jamais les mêmes.*

*Ils ont pris ma fille, et j'ai dû me présenter à la cour pour la récupérer. Lorsqu'elle est revenue, elle était indisciplinée, et ils ne m'ont offert aucun soutien.*

Des participants ont partagé leur inquiétude que les enfants et les jeunes afro-canadiens soient souvent transférés, et ils s'inquiétaient de la capacité des enfants et des jeunes afro-canadiens de développer de l'attachement ainsi que de devenir des adultes adaptés et prospères lorsqu'on les déplace souvent d'une famille d'accueil à l'autre, d'une communauté à l'autre et d'une école à l'autre. Une participante a mentionné qu'un enfant avait été déménagé 11 fois en 6 ans, et a parlé des sévices émotionnels subis par l'enfant, ainsi que de la perturbation dans la vie de cet enfant, incluant son éducation. Les jeunes que nous avons consultés nous ont aussi parlé de leurs « déplacements constants » et du fait d'être incapables de créer des amitiés à long terme. Ils ont exprimé leurs sentiments d'être traités inéquitablement lorsqu'on ne les avise pas qu'ils seront transférés. Un jeune a partagé son expérience d'avoir été transféré sans qu'on l'avise :

*J'avais prévu de rencontrer une amie au centre commercial au cours du week-end, mais lorsque je suis arrivé à la maison, on m'a dit que je déménageais. Je pense à elle qui m'attendait au centre commercial, et je n'ai jamais pu lui dire au revoir.*

Des participants s'inquiétaient aussi que, malgré l'impact négatif important de l'engagement du système du bien-être de l'enfance, aucun soutien ne soit offert pour

aider la famille à se rétablir ou favoriser sa réunification une fois que l'enfant est retourné au domicile familial.

#### **f. Placement transracial des enfants et des jeunes afro-canadiens**

Les participants aux consultations estimaient que le placement des enfants et des jeunes afro-canadiens dans des familles d'accueil blanches durant de longues périodes est particulièrement problématique. Certains participants ont comparé leur expérience au génocide culturel des enfants autochtones ainsi qu'au traumatisme intergénérationnel connexe causé par les pensionnats et la « Rafle des années 1960 », où les enfants autochtones étaient retirés de leur famille et adoptés par des familles blanches. Ils ont comparé les adoptions et les placements d'accueil transraciaux au génocide culturel, particulièrement lorsque la SAE fait peu ou pas d'efforts pour recruter des parents d'accueil ou adoptifs afro-canadiens. Ils avancent que cela cause de graves sévices émotionnels et psychologiques lorsque les enfants et les jeunes afro-canadiens ne sont pas exposés à leur patrimoine racial et culturel, parce qu'ils éprouvent des problèmes d'identité et d'estime de soi, particulièrement lorsqu'ils atteignent l'adolescence.

Comme il a été mentionné plus tôt, on s'inquiète particulièrement du retrait des enfants afro-canadiens de leur famille dans des communautés noires ou à diversité raciale, ainsi que du placement dans des communautés blanches à l'extérieur des régions urbaines plus diversifiées. Non seulement les enfants sont exposés au racisme et à l'absence de livres, de jouets et d'aliments culturellement appropriés à la maison, mais ils sont exposés au racisme à l'école et dans la communauté, en n'ayant pas d'accès aux services pertinents pour les appuyer. La famille peut aussi avoir une compréhension inadéquate du racisme que subit l'enfant à l'école ou dans la communauté; il peut donc arriver que la famille n'aborde pas le problème adéquatement, n'ait pas la capacité d'offrir de soutien émotionnel à l'enfant, ou soit incapable d'aider l'enfant à élaborer des stratégies d'adaptation efficaces.

Au cours des consultations, des jeunes nous ont fait part de leurs inquiétudes relativement aux placements, sur les plans de la race et de la culture, ainsi que de la difficulté de s'adapter et de se sentir à l'aise dans des familles blanches. Ils ont aussi mentionné qu'ils se sentent isolés et déprimés lorsqu'ils sont « le seul » dans la famille, dans la communauté et à l'école. Comme l'ont mentionné certains jeunes :

*Je veux être dans une famille où je suis à l'aise. Pas une où vous croyez que je serai à l'aise.*

*Ils ne peuvent pas éliminer ma peau noire.*

*Ils devraient écrire un livre de Soins pour les Noirs 101 pour les parents d'accueil et les foyers de groupe, pour qu'ils comprennent notre culture, les soins de nos cheveux et notre nourriture.*

En plus de la race, des jeunes ont parlé de l'importance de la culture et de la religion, et ont indiqué qu'ils voulaient être dans des familles qui peuvent les appuyer aussi sur les plans de la culture et de la religion. Comme l'a mentionné un jeune, « Nous ne sommes pas tous Jamaïcains! »

Le fait que les jeunes soient placés loin de leur famille peut causer des sévices additionnels lorsque les parents doivent faire de longs déplacements pour visiter leurs enfants, particulièrement s'ils comptent sur le transport public. Des visites manquées peuvent être interprétées comme un manque d'attention des parents envers leur enfant ou une indisposition à se soumettre aux exigences qui leur sont imposées, plutôt qu'une conséquence de leur statut socio-économique et de problèmes systémiques qui placent leurs enfants très loin de leur communauté.

Les participants s'inquiétaient que diverses agences du bien-être de l'enfance aient différents niveaux de compréhension des besoins des enfants et des jeunes afro-canadiens, et que par conséquent, elles offrent différents niveaux de soutien aux familles blanches qui prennent soin d'enfants et de jeunes afro-canadiens. Par exemple, au cours d'une consultation, on nous a mentionné que certaines agences offrent des soutiens à des parents d'accueil blancs pour les aider à comprendre les soins des cheveux appropriés des Africains et à les fournir adéquatement. Cependant, on nous a aussi indiqué que certains parents d'accueil blancs n'ont pas la volonté, ou ne sont pas en mesure, de consacrer du temps aux soins des cheveux des filles afro-canadiennes, et que d'autres ne veulent pas attendre dans un salon de coiffure noir pendant que l'enfant placé se fait coiffer. Durant une séance de consultation, on nous a raconté des histoires de parents d'accueil blancs qui rasent systématiquement les cheveux de leurs enfants et jeunes afro-canadiens qui sont placés chez eux — les garçons comme les filles — ce qui cause de graves sévices psychologiques. Nous avons entendu d'autres histoires de parents d'accueil qui endommagent les cheveux de l'enfant en les lavant trop fréquemment.

Des jeunes ont parlé de l'importance de leurs cheveux et ont indiqué qu'ils sont partie intégrante de leur identité en tant qu'Afro-Canadiens. Certains participants aux consultations ont aussi mentionné l'importance de ce lien quand une mère afro-

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

canadienne coiffe les cheveux de sa fille, une expérience que de nombreuses filles placées ne vivent pas. Par ailleurs, le manque de compréhension des problèmes de soins de la peau signifie que les enfants et les jeunes afro-canadiens doivent se passer des soins de base, comme de la lotion pour le corps.

Des jeunes qui ont participé aux consultations ont parlé du manque de compréhension de leurs besoins en matière de soins des cheveux et de la peau, ainsi que du manque d'attention à leur égard dans leur famille d'accueil :

*Je n'utilise pas de lotion depuis l'âge de 10 ans. Je suis terrifié de demander quelque chose dans ma famille d'accueil. Et je ne veux rien leur devoir. C'est quand j'ai eu un trou dans mes souliers que mes parents d'accueil se sont rendu compte que j'avais besoin de nouveaux souliers.*

*Certaines choses devraient simplement nous être fournies, et non seulement en fonction du comportement, comme des produits de soins pour les cheveux ou de la crème pour la peau.*

*J'ai dû me battre pour avoir une coupe de cheveux appropriée à un salon de coiffure adéquat. Ils m'ont amenée chez First Choice et ils m'ont gâché les cheveux.*

*Je suis un gars. Je pense que les filles noires prises en charge ont la vie encore plus difficile que les garçons noirs. Elles doivent entretenir leurs cheveux alors que nous n'avons pas à le faire. Ils devraient faire quelque chose pour les filles noires prises en charge.*

Des jeunes qui ont participé aux consultations ont mentionné qu'ils éprouvent un besoin de lien et d'appartenance qui est amplifié par les adoptions transraciales, parce qu'elles les coupent encore plus de leur communauté. En particulier, ils s'inquiétaient du fait de grandir dans des familles blanches vivant dans des communautés blanches. De nombreux jeunes estimaient qu'ils ne sont pas exposés à des modèles positifs et à des « images positives de la négritude ». Aussi, ils ont indiqué qu'ils « ne savent pas comment être un Noir » autrement qu'en imitant les stéréotypes auxquels ils ont été exposés. Ils ont mentionné la façon dont le fait de grandir dans des familles blanches les a menés à une perte de leur identité culturelle et raciale. Comme l'ont indiqué certains jeunes :

*Je suis dans une famille blanche. On m'élève comme une Blanche, mais je ne peux pas dire que je suis Blanche. Je suis Noire. Les personnes blanches me*

*voient comme une Noire, et les personnes noires me voient comme une Noire. Ça me dérange de ne pas connaître la culture. Je voudrais être placée dans une famille noire. Mais je suis dans une famille blanche et je dois l'accepter. Où d'autre pourrais-je aller?*

*Nous perdons notre identité lorsque nous sommes pris en charge par la SAE, et nous ne savons pas d'où nous venons.*

*Je veux garder ma culture, mais je ne peux pas parce que je suis transféré d'une famille à l'autre, et qu'ils ne connaissent pas ma culture.*

Les jeunes qui étaient placés dans des familles afro-canadiennes ont partagé des expériences qui contrastaient fortement avec celles de leurs pairs :

*J'ai été dans la même famille pendant 13 ans. Ils étaient des Afro-Canadiens. Je me sentais chez moi. J'aimais la nourriture. Personne ne se demandait si c'était ma vraie famille.*

#### **g. Styles parentaux**

Comme il a été mentionné précédemment, des participants aux consultations estimaient que les styles parentaux des Afro-Canadiens sont problématisés par les intervenants en bien-être de l'enfance. Sans une compréhension du contexte culturel passé et présent des Afro-Canadiens, leur approche ferme de l'éducation est vue comme étant inappropriée et problématique. Cette différence est ensuite utilisée comme preuve additionnelle à l'appui d'une décision de retirer les enfants de leur famille.

Par ailleurs, on n'offre pas de cours culturellement appropriés aux parents afro-canadiens de qui on exige qu'ils suivent des cours de rôle parental. Aussi, même si les styles parentaux plus permissifs sont critiqués,<sup>170</sup> ce style de rôle parental est retenu comme étant un modèle auquel les parents afro-canadiens doivent aspirer.

Les jeunes eux-mêmes reconnaissent les différences de styles parentaux entre les familles afro-canadiennes et les familles blanches :

---

<sup>170</sup> Voir « The Collapse of Parenting: How we hurt our kids when we treat them like grown-ups », de Leonard Sax, 2015.

*J'ai senti que la SAE me donnait une certaine liberté. Une liberté que je n'aurais pas dans une famille noire. J'étais avec des personnes blanches. La culture noire peut être stricte.*

Comme certains parents l'ont mentionné, cette différence peut poser des difficultés lorsque l'enfant est retourné à la famille et qu'on s'attend à ce qu'il se soumette aux règles strictes de ses parents.

Les parents et les jeunes ont aussi parlé des difficultés qui surviennent lorsque les valeurs des parents d'accueil ne sont pas les mêmes que celles des parents naturels. Un parent a mentionné le fait que son enfant soit chez les cadets, fasse de la natation et joue au soccer, ainsi que de l'accent qu'elle met sur l'éducation. Mais elle estimait que les parents d'accueil faisaient peu d'efforts pour que son fils continue de pratiquer ces activités. Elle a indiqué qu'après 4 ans en placement d'accueil, son fils ne participe dorénavant à aucune de ces activités et que ses notes à l'école ont diminué.

L'absence de soutien à l'éducation des enfants et des jeunes afro-canadiens était aussi vue comme un problème par certains jeunes. Malgré l'importance de l'éducation pour la réussite des enfants et des jeunes en tant qu'adultes, ni les parents d'accueil ni la SAE ne mettaient l'accent sur cet aspect. Comme l'a mentionné un jeune :

*Je n'aime pas que la SAE m'appuie dans les sports, et pas dans mes études. Ils me poussent à faire plus de sport et laissent mes études de côté.*

#### **h. Manque d'accès à des services et des soutiens culturellement appropriés**

Bien que la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* prévoit que les services à l'enfance devraient être fournis d'une façon qui « respecte les besoins de l'enfant en ce qui concerne la continuité des soins et des relations stables au sein d'une famille et d'un environnement culturel », les participants aux consultations estimaient qu'ils ne peuvent pas accéder aux programmes et services qui tiennent compte de leurs besoins culturels, émotionnels et spirituels ainsi que de leurs différences à ces égards.<sup>171</sup> Aussi, bien qu'on puisse exiger qu'ils suivent divers cours et programmes, il se peut qu'on ne règle pas les problèmes sous-jacents qui ont mené aux mauvais traitements à l'égard des enfants. Par ailleurs, l'accès à des services qui ne sont pas culturellement appropriés peut causer plus de sévices aux personnes ou à la famille.

---

<sup>171</sup> *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, L.R.O. 1990, chap. C.11

De nombreux participants estimaient que les agences dominantes adoptent une approche eurocentrique de prestation de services qui ne correspond pas aux valeurs, aux perspectives et aux besoins des Afro-Canadiens. Ils se préoccupaient aussi que les gouvernements provincial et municipaux ne financent pas adéquatement les agences afro-canadiennes pour qu'elles offrent les services sociaux nécessaires. Aussi, même lorsque la SAE recherche des services culturellement appropriés, il se peut qu'ils ne soient pas facilement accessibles dans la communauté.

**i. Problèmes liés aux familles et aux jeunes LGBTQ afro-canadiens**

Les jeunes afro-canadiens LGBTQ qui ont participé aux consultations ont parlé des difficultés qu'ils éprouvent lorsqu'ils sont placés. Bien qu'ils reconnaissent que le système du bien-être de l'enfance leur offre du soutien et de la protection contre les mauvais traitements, et qu'ils en soient reconnaissants, certains ont mentionné qu'on les avait retirés d'une famille parce qu'on désapprouvait leur identité de genre et leur identité sexuelle, et qu'on les avait placés dans des familles d'accueil qui ne reconnaissent pas et n'appuient par leur identité raciale. De plus, certains ont mentionné leur préoccupation que les jeunes LGBTQ « sont laissés pour compte » et se retrouvent dans la rue, parce qu'ils sont maltraités dans leur famille d'accueil. Comme l'a mentionné un participant :

*Il n'y a pas de place où aller pour avoir de l'aide si le système est homophobe ou que les parents d'accueil le sont.*

Ils laissent entendre que les jeunes LGBTQ afro-canadiens ne seront pas bien servis simplement en mettant l'accent sur leur identité raciale au moment de déterminer les familles d'accueil appropriées. Ils doivent être considérés comme étant des Noirs et des « queers » et être placés dans des familles qui les appuieront dans toutes leurs identités.

Ils ont aussi mentionné à quel point il leur est plus difficile d'être pris en charge par une SAE catholique. Comme l'a indiqué un participant :

*Vous devez prendre des risques lorsque vous vous déclarez homosexuel dans une SAE catholique, et j'espère que l'intervenant m'appuiera.*

Durant les consultations, on nous a aussi communiqué diverses préoccupations relatives à des pratiques de SAE catholiques, que les participants jugeaient contradictoires et non favorables à l'obtention de bons résultats pour les enfants et les jeunes afro-canadiens. Par exemple, ils ont mentionné que les SAE catholiques embauchent du personnel LGBTQ, ont des parents d'accueil de même sexe et offrent aussi des soins à

des enfants et des jeunes LGBTQ. Cependant, elles ne permettent pas à des couples de même sexe catholiques d'être des parents adoptifs.

**j. Défis liés à la défense des Afro-Canadiens et de l'équité raciale**

Les consultations communautaires incluaient aussi certains parents d'accueil et du personnel afro-canadien des SAE (actuels et anciens) qui ont mentionné leur difficulté de revendiquer le changement ou le traitement équitable des familles, des enfants et des jeunes afro-canadiens. Certains ont mentionné que dans les SAE, la représentation, particulièrement pour les Afro-Canadiens, n'est pas encouragée ou appuyée, et qu'elle est en fait sanctionnée. Comme l'a mentionné une personne :

*Le système se retourne contre toi lorsque tu défends des enfants noirs.*

Des membres du personnel afro-canadien ont mentionné qu'ils sont marginalisés dans l'agence du bien-être de l'enfance, et que leur réputation ainsi que leur carrière sont ébranlées lorsqu'ils défendent les intérêts des enfants et des jeunes afro-canadiens ou qu'ils tentent d'apporter des changements afin de mieux servir les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens.

**k. Foyers de groupe**

Des jeunes afro-canadiens pris en charge estimaient que les foyers de groupe sont particulièrement problématiques et contribuent à leurs mauvais résultats, parce qu'ils n'offrent pas l'environnement aimant dont tous les enfants ont besoin pour s'épanouir. De plus, une jeune qui était la seule Afro-Canadienne dans un établissement de placement, a mentionné à quel point son expérience d'être « la seule » l'avait isolée et rendue dépressive.

Au cours d'une des séances de consultation avec les jeunes, ces derniers ont discuté de la façon dont les foyers de groupe ne sont pas naturels et des défis qu'ils posent :

*C'est comme mettre un lion, un tigre et un lapin dans la même salle et de penser qu'ils vont s'entendre. Ça ne fonctionne pas. On devrait fermer les foyers de groupe.*

*Les foyers de groupe sont comme des prisons. Ce ne sont pas de bons endroits où rester.*

Dans une autre séance de consultation, des participants ont suggéré que les foyers de groupe soient fermés :

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

*Éliminez les foyers de groupe. Ce sont des établissements de détention ouverts où on médicamente exagérément les jeunes. Ou au moins, offrez de la formation et du financement adéquats, et du personnel adapté à la culture.*

## 4.2 Recommandations de changements de la communauté

En fonction de leur compréhension du système du bien-être de l'enfance et de leur interaction avec ce dernier, des participants aux consultations ont fait plusieurs recommandations pour changer le système du bien-être de l'enfance afin de mieux servir les Afro-Canadiens. Ils estimaient que, compte tenu du nombre disproportionné d'enfants et de jeunes afro-canadiens pris en charge, ainsi que des problèmes auxquels font face les personnes, les familles et les communautés, il est nécessaire que le gouvernement provincial et les agences du bien-être de l'enfance prennent des mesures immédiates pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies qui réduiront le nombre disproportionné d'enfants et de jeunes afro-canadiens pris en charge, ainsi que favoriser de meilleurs résultats pour les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens.

Des participants aux consultations ont reconnu que les changements ne se feront pas facilement, et qu'ils exigeront un important remaniement des priorités, du personnel et du financement. Ils ont aussi reconnu qu'il se peut que ces changements soient en concurrence avec d'autres priorités du système. Par ailleurs, ils ont reconnu que le racisme envers les Noirs nuira à la réalisation et au maintien des changements au système, et que cela nécessitera un leadership courageux, des objectifs précis, des mécanismes de surveillance et de responsabilisation, ainsi que l'engagement de la communauté afro-canadienne en tant que partenaire intégral.

Bien que les changements ne se fassent pas facilement, des membres de la communauté ont insisté sur l'urgence d'une action immédiate et cohérente afin d'améliorer les résultats pour les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens. Comme l'a mentionné un participant :

*Alors que nous continuons à parler, les enfants noirs souffrent. Ils tentent de se suicider et meurent. C'est ça qui m'inquiète.*

Les recommandations des membres de la communauté ont été classées en trois groupes :

### 4.2.1 Changements au système du bien-être de l'enfance de l'Ontario

(1) **Modification de la formule de financement.** Selon la perspective de nombreux participants, les fonds publics sont dépensés au mauvais endroit, et une réattribution des fonds est nécessaire. Par ailleurs, ces participants suggèrent que compte tenu de la croissance prévue de la population afro-canadienne, de

l'iniquité croissante dans la société, ainsi que de la tendance des SAE à appréhender les enfants et les jeunes afro-canadiens, plutôt que d'appuyer leur mieux-être dans leur famille, le modèle actuel est financièrement insoutenable :

*Appuyez les familles avant qu'une crise survienne. Passez de l'intervention de crise à la prévention. Le modèle actuel n'est pas soutenable, compte tenu des disparités sociales croissantes. Le nombre de cas ne fera qu'augmenter.*

Des participants aux consultations ont suggéré que du financement approprié soit attribué aux services à la famille et aux programmes d'intervention, comme des programmes de placement chez un proche, des programmes de soins infirmiers et de bébés en santé, des programmes d'intervention en éducation des parents, ainsi que des programmes de réunification de la famille.

Des participants ont comparé le coût des cours de rôle parental, des suppléments au revenu et d'autres soutiens aux 60 000 \$ que coûte le maintien d'un enfant pris en charge pour 1 an. Par ailleurs, ils ont mentionné que la société devrait voir un plus grand retour social sur investissement si les fonds publics étaient dépensés pour appuyer le mieux-être des familles, plutôt que le retrait des enfants de leur famille et le paiement de leur placement dans des familles d'accueil et des foyers de groupe. Les coûts additionnels liés aux traumatismes, aux faibles résultats scolaires, ainsi qu'aux résultats de vie globaux que connaissent les enfants pris en charge, suggèrent que la société serait avantagée socialement et financièrement si les investissements étaient faits en vue d'appuyer les familles, et si on retirait les enfants de leur famille seulement lorsque cela est absolument nécessaire.

- (2) Création d'une Société d'aide à l'enfance afro-canadienne.** Un thème récurrent au cours des consultations était que le système du bien-être de l'enfance actuel de l'Ontario ne répond pas aux besoins, des familles, des enfants et des jeunes afro-canadiens, et qu'il ne les avantage pas.

Aussi, une des recommandations répétées est la création d'une Société d'aide à l'enfance afro-canadienne afin d'offrir des services culturellement appropriés aux familles afro-canadiennes. Les participants ont mentionné les agences qui ont été créées pour servir les familles catholiques, juives et autochtones, en tant que modèles, et précédents, pour cette approche.

Bien que cette recommandation ait été faite dans toutes les séances de consultations sauf une, il n'y avait pas de consensus universel à cet égard. Certains participants estimaient qu'une SAE afro-canadienne ne recevrait pas le même financement que d'autres agences et aurait un mandat limité, ce qui signifierait que les Afro-Canadiens n'auraient pas accès aux programmes et services nécessaires. Ils ont laissé entendre que la communauté bénéficierait davantage d'une agence qui se concentre sur le soutien au mieux-être des familles, des enfants et des jeunes afro-canadiens. Cela réduirait l'engagement du système du bien-être de l'enfance.

Certains participants ont aussi suggéré que, pour s'assurer qu'on réponde aux besoins des jeunes LGBTQ, un bureau spécial soit établi au sein d'une SAE afro-canadienne.

**(3) Cueillette et publication obligatoires de données ventilées fondées sur la race.**

Des participants aux consultations ont reconnu qu'un système du bien-être de l'enfance apparemment à l'égard de la race a eu des répercussions négatives graves sur les Afro-Canadiens. Par ailleurs, de nombreux participants remettaient en question le fait que ce projet s'appuie sur des données et des recherches américaines pour comprendre comment le système du bien-être de l'enfance sert les Afro-Canadiens et demandaient pourquoi les données canadiennes ne sont pas disponibles. Aussi, ils ont reconnu le besoin que la race soit tenue en compte dans la pratique du bien-être de l'enfance, ainsi que dans l'élaboration des politiques et des pratiques, en commençant par la cueillette et l'analyse obligatoires de données ventilées fondées sur la race.

Dans de nombreuses consultations, des participants ont mentionné que pour que le gouvernement et la communauté comprennent la mesure dans laquelle les Afro-Canadiens sont surreprésentés dans le système du bien-être de l'enfance, les disparités auxquelles ils font face lorsqu'ils font affaire avec la SAE, la façon dont leurs expériences et résultats peuvent varier d'une région à l'autre de la province, ainsi que les facteurs complexes qui contribuent à la disproportion, toutes les agences du bien-être de l'enfance devraient être obligées de recueillir, d'analyser et de publier des données fondées sur la race. Ils ont aussi indiqué que la cueillette et l'analyse de ces données sont importantes pour mieux surveiller toutes les agences et les tenir responsables d'un traitement et de résultats équitables pour les Afro-Canadiens.

Certains participants ont aussi mentionné que plusieurs enfants biraciaux pris en charge par des agences du bien-être de l'enfance autochtones ont été inclus dans cette discussion. Aussi, ils suggèrent que les outils de cueillette de données élaborés tiennent également compte des enfants biraciaux.

- (4) Surveillance et responsabilisation accrues.** Des participants s'inquiétaient que, contrairement au système d'éducation de l'Ontario, le gouvernement provincial adopte une approche beaucoup plus « passive » à l'égard du système du bien-être de l'enfance. Ils ont recommandé que le système du bien-être de l'enfance soit plus surveillé par le gouvernement provincial et qu'il lui rende davantage de comptes. Ils ont suggéré que le gouvernement s'assure que les 47 SAE de l'Ontario adoptent une approche commune du bien-être de l'enfance et qu'elles rendent compte des résultats pour les enfants pris en charge de façon plus uniforme, particulièrement pour les enfants et les jeunes afro-canadiens.

Des participants ont aussi exprimé des inquiétudes relativement au manque de connaissances de la communauté afro-canadienne relativement aux endroits où ils peuvent s'adresser lorsqu'ils estiment qu'ils ont été traités inéquitement. Aussi, ils ont suggéré qu'il y ait un bureau qui recevra et examinera les plaintes de traitement injuste. Par ailleurs, de nombreux participants ont suggéré que le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ait plus de structures de responsabilisation en place pour s'assurer que les agences du bien-être de l'enfance sont plus redevables au public.

- (5) Programmes de cours des écoles de travail social.** On s'inquiétait que la formation des étudiants dans les programmes de travail social des collèges et des universités de l'Ontario ne les prépare pas à travailler avec les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens. Des participants ont recommandé que tous les programmes collégiaux et universitaires de travail social de l'Ontario s'engagent dans une approche antiraciste et antioppressive. Ils ont aussi recommandé que ces programmes s'assurent que les travailleurs sociaux connaissent suffisamment l'histoire et les impacts de l'esclavage ainsi que du colonialisme sur les personnes d'ascendance afro-canadienne.

- (6) Financement accru aux agences communautaires afro-canadiennes qui offrent des services aux enfants, aux jeunes et aux familles.** Des participants ont aussi mentionné le besoin d'avoir plus de services sociaux et communautaires pour favoriser la santé des familles, des enfants et des jeunes afro-canadiens, incluant

des cours et du counseling relatifs au rôle parental culturellement appropriés. Par ailleurs, ils estimaient qu'il est important que le financement soit à la hauteur des besoins de la communauté.

- (7) **Bureau de la disproportion et des disparités.** Des participants ont aussi suggéré qu'un bureau soit établi pour évaluer et résoudre la disproportion et les disparités raciales. Ce bureau travaillerait avec les agences du bien-être de l'enfance pour mettre en œuvre, documenter et partager les meilleures pratiques, ainsi qu'appuyer la formation et les changements de politiques et de pratiques. Ce bureau ferait aussi rapport à la communauté des changements systémiques et des résultats.
- (8) **Élaboration d'une « Déclaration des droits » pour les parents et les enfants.** Un thème commun au cours des consultations était le besoin que les parents aient une meilleure compréhension du processus du bien-être de l'enfance et de leurs droits. Aussi, on a suggéré d'élaborer une « Déclaration des droits » qui porte sur les droits des parents et des enfants, et qu'on la transmette à toutes les familles qui ont affaire à une agence du bien-être de l'enfance. Ce document décrirait clairement le rôle de l'agence du bien-être de l'enfance et le soutien aux Afro-Canadiens. Cette Déclaration des droits aiderait les Afro-Canadiens à défendre leurs intérêts et à accéder aux mêmes soutiens et services qui sont offerts aux autres familles. Ce document renseignerait aussi les utilisateurs de services sur les mécanismes de plaintes qui leur sont disponibles.
- De plus, des participants ont laissé entendre qu'un tel document ajouterait au processus un niveau de transparence qui n'existe pas actuellement.
- (9) **Établissement d'un Comité consultatif afro-canadien.** Les membres de la communauté ont aussi recommandé l'établissement d'un Comité consultatif afro-canadien, constitué d'organismes communautaires, des parents d'accueil et de jeunes, qui offrirait des conseils et du soutien au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse en matière de disproportion et de disparités, ainsi que sa participation à l'élaboration de stratégies visant à résoudre les problèmes.
- (10) **Examen des directives et des normes du MSEJ selon une perspective d'équité raciale.** Des participants ont suggéré que les normes du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse en matière de bien-être de l'enfance, par exemple, le nombre de chambres et de fenêtres requises pour les enfants placés, soient examinées selon une perspective d'équité raciale afin de repérer tout obstacle

qu'elles peuvent présenter pour les Afro-Canadiens qui souhaitent devenir des parents d'accueil ou adoptifs.

#### **4.2.2 Changements dans les agences du bien-être de l'enfance**

**(11) Approche du bien-être de l'enfance centrée sur la famille.** Une recommandation qui est revenue régulièrement dans les consultations est que l'approche de base des SAE et leur rôle dans la société doivent changer. Des participants ont suggéré que le système du bien-être de l'enfance passe du retrait des enfants de leur famille à l'appui au mieux-être des enfants et dans leur famille. Ils ont mentionné que tous les enfants ont besoin d'une famille et que le retrait des enfants de leurs parents devrait être le dernier recours, utilisé seulement lorsque toutes les mesures raisonnables ont été prises pour aider les parents à prendre soin de leurs enfants de façon sécuritaire. Par ailleurs, ils ont souligné les mauvais résultats pour l'ensemble des enfants pris en charge comme preuve que le système complet doit être changé pour favoriser de meilleurs résultats pour tous les enfants.

Ils ont suggéré qu'on mette l'accent sur le maintien des liens des enfants avec leur famille et leur communauté, en travaillant de façon proactive pour offrir des services et des soutiens aux familles vulnérables, en favorisant les placements chez un proche et en offrant plus de soutiens pour réunifier les familles.

**(12) Recours accru aux placements chez un proche.** Les participants ont mentionné que dans de nombreux cas, lorsqu'un enfant doit être retiré de sa famille, des membres de la parenté ou des amis proches sont en mesure de prendre soin de l'enfant. Bien qu'ils indiquent que les dispositions de placement chez un proche sont utilisées efficacement dans la communauté blanche, ils ne croient pas qu'on les utilise dans la même mesure dans la communauté afro-canadienne. Le recours aux placements chez un proche peut réduire les traumatismes subis par l'enfant et la famille, ainsi que favoriser la réunification lorsque l'enfant est retourné à ses parents.

**(13) Appariement culturel entre les familles d'accueil et adoptives et les enfants ainsi que les jeunes pris en charge.** Des participants estimaient que l'appariement ethno-racial des enfants et des jeunes avec des familles d'accueil et adoptives est crucial pour appuyer le mieux-être des enfants et des jeunes afro-canadiens pris en charge. Ils prétendaient que les agences du bien-être de l'enfance de la

province doivent en faire plus pour s'assurer que les enfants et les jeunes afro-canadiens sont placés dans des familles afro-canadiennes. Ils ont aussi mentionné la grande diversité culturelle et religieuse parmi les Afro-Canadiens, et recommandent aussi que, dans la mesure du possible, l'attention soit portée sur l'appariement par culture et par religion également. Cela nécessiterait que les agences du bien-être de l'enfance s'efforcent de recruter des parents d'accueil et adoptifs qui représentent les origines raciales et ethniques des enfants et des jeunes afro-canadiens placés dans des familles d'accueil.

- (14) Accent sur le maintien des enfants et des jeunes dans leur communauté.** Des participants ont recommandé que les SAE mettent l'accent sur l'assurance que, dans la mesure du possible, les enfants et les jeunes afro-canadiens restent dans leur communauté, de sorte qu'ils soient en mesure de fréquenter la même école, la même garderie et la même église, ainsi que de participer aux mêmes programmes communautaires et d'accéder aux mêmes programmes culturels et services culturellement appropriés.
- (15) Soutiens aux parents d'accueil et adoptifs blancs.** Lorsqu'il est impossible de placer des enfants et des jeunes afro-canadiens dans des familles afro-canadiennes, des efforts soutenus doivent être déployés pour s'assurer qu'ils sont placés dans des communautés culturellement diversifiées, et qu'on offre aux familles blanches et aux autres familles racialisées les soutiens qui leur permettent d'appuyer le mieux-être physique, émotionnel et culturel des enfants et des jeunes afro-canadiens dont ils prennent soin. Cela doit inclure une compréhension des soins des cheveux et de la peau ainsi que les soutiens à cet égard. Par ailleurs, les participants ont suggéré d'obliger les familles blanches à établir un plan visant à répondre aux besoins culturels et spirituels des enfants afro-canadiens pour s'assurer qu'ils maintiennent un lien avec leur patrimoine racial et culturel.
- (16) Soutiens financiers appropriés aux enfants et aux jeunes afro-canadiens.** Dans presque toutes les séances, les participants ont parlé des coûts financiers additionnels liés aux soins des cheveux et de la peau des Africains. Ils ont suggéré que ces coûts soient systématiquement payés par chaque agence du bien-être de l'enfance pour chaque enfant et jeune afro-canadien pris en charge, et que les intervenants en bien-être de l'enfance s'assurent que les enfants et les jeunes afro-canadiens ont accès non seulement aux produits de soins des cheveux et de la peau appropriés, mais aussi aux services nécessaires

pour les aider à comprendre comment prendre soin de leurs cheveux et de leur peau. Par ailleurs, ils ont suggéré que des ressources financières appropriées soient attribuées pour s'assurer que chaque enfant et jeune afro-canadien pris en charge a accès aux expériences et aux programmes culturels qui les aident à maintenir des liens avec leur patrimoine racial et culturel.

- (17) Garantie que les familles et les enfants afro-canadiens ont accès à des services culturellement appropriés.** Des participants ont mentionné l'importance des services culturellement appropriés pour renforcer et stabiliser les familles, améliorer les compétences parentales, favoriser la sécurité et le mieux-être de l'enfant, ainsi qu'accroître son développement.

Les jeunes pris en charge qui ont participé aux consultations ont mentionné qu'ils voulaient que plus de services de meilleure qualité soient offerts à leurs parents de sorte qu'ils puissent retourner dans la famille plus tôt.

- (18) Meilleure éducation et formation du personnel des SAE.** Des participants aux consultations ont laissé entendre que le besoin de changer la façon dont le personnel de première ligne (et en réalité tout le personnel) perçoit les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens est fondamental pour mieux servir les familles afro-canadiennes. Certains ont souligné la résistance affichée par le personnel de la SAE au cours des séances de consultation, comme preuve du besoin de cette formation. Ils ont recommandé qu'on offre une meilleure éducation et formation de façon continue aux employés du bien-être de l'enfance pour les aider à mieux comprendre le racisme envers les Noirs, comment il fonctionne aux niveaux systémique et interpersonnel, leurs propres biais relatifs aux Afro-Canadiens, ainsi que comment ces facteurs interagissent pour créer des disproportions et des disparités raciales dans le système du bien-être de l'enfance. Ils ont aussi recommandé que le personnel du bien-être de l'enfance reçoive de la formation sur l'histoire et les impacts de l'esclavage et du colonialisme à l'égard des personnes d'ascendance africaine, et que le personnel blanc du bien-être de l'enfance soit appuyé pour examiner la façon dont le privilège des Blancs, ainsi que leurs valeurs, biais et relations de pouvoir, influent sur leur perception des utilisateurs de services et sur leurs interactions avec eux.

- (19) Engagement et établissement de partenariats avec la communauté afro-canadienne.** Des participants ont recommandé que les agences du bien-

être de l'enfance réorganisent radicalement leur approche et leur relation avec la communauté afro-canadienne. Ils suggèrent que les agences du bien-être de l'enfance s'engagent avec la communauté afro-canadienne locale pour : renseigner la communauté sur le rôle de la SAE; renseigner les parents afro-canadiens sur la façon de s'y retrouver dans le système du bien-être de l'enfance; recruter des parents d'accueil et adoptifs afro-canadiens; mieux comprendre la communauté, les familles et les enfants afro-canadiens, ainsi que les services et les soutiens disponibles dans la communauté.

Par ailleurs, ils suggèrent que les agences du bien-être de l'enfance établissent des partenariats avec les organismes communautaires et d'autres fournisseurs de services nécessaires pour servir les enfants et les jeunes afro-canadiens.

- (20) Élaborer et mettre en œuvre un Programme d'équité en matière d'emploi.** Dans toutes les séances, des participants ont mentionné que les membres du personnel du bien-être de l'enfance, particulièrement les employés de première ligne, ne reflètent pas la communauté qu'ils servent. Aussi, de nombreux participants estimaient que cela crée un fossé culturel entre les membres du personnel du bien-être de l'enfance et les familles afro-canadiennes qu'ils évaluent et pour lesquelles ils prennent des décisions cruciales. Bien que des participants aient mentionné le besoin d'une formation anti-raciste envers les Noirs et d'acquisition de compétences culturelles, ils ont aussi indiqué que les agences du bien-être de l'enfance devraient embaucher plus de personnel afro-canadien, non seulement des employés de première ligne, mais aussi du personnel participant aux prises de décisions.

Par ailleurs, ils ont suggéré que non seulement des données fondées sur la race devraient être recueillies relativement aux utilisateurs de services, mais aussi relativement aux employés, pour permettre aux agences du bien-être de l'enfance d'analyser la mesure dans laquelle le personnel représente la communauté servie à tous les niveaux de l'organisme. Ces données devraient être rendues publiques.

Bien qu'ils aient mentionné que cela aidera à s'assurer que les intervenants en bien-être de l'enfance prennent des décisions en ayant une meilleure compréhension de la culture de la famille, ils ont reconnu qu'une augmentation du nombre d'employés afro-canadiens est nécessaire, mais qu'elle n'est pas suffisante pour apporter les changements requis. Selon leur perspective, une

diversité accrue du personnel du bien-être de l'enfance produira peu de changements sans une modification du rôle des agences du bien-être de l'enfance, un changement des personnes qui sont en position d'autorité dans ces agences, ainsi que l'inclusion complète du personnel afro-canadien dans les agences du bien-être de l'enfance.

Des participants ont aussi suggéré que les processus d'embauche des agences évaluent les connaissances et l'expérience des candidats en matière d'anti-oppression et de racisme envers les Noirs. Ils ont également suggéré que l'embauche de personnel afro-canadien reflète toute la diversité de la communauté quant à la religion, l'ethnie, l'identité de sexe et l'orientation sexuelle.

- (21) Renseigner les sources de signalement obligatoire.** De nombreux participants ont aussi mentionné le besoin que le système du bien-être de l'enfance renseigne les sources de signalement principales — p. ex., les enseignants, la police et les professionnels de la santé — sur les biais raciaux dans les signalements, afin d'éliminer le signalement exagéré des Afro-Canadiens à la SAE. Ils estimaient que les signalements doivent être analysés et qu'on doit renseigner les sources de signalement sur les modèles de biais raciaux ainsi que sur les préoccupations relatives au signalement exagéré. Ils estimaient que beaucoup de travail est nécessaire pour s'assurer que les sources de signalement ont une compréhension plus nuancée des mauvais traitements à l'égard des enfants et comprennent comment leurs biais peuvent influencer sur leurs signalements.

Les SAE doivent évaluer leurs sources de signalement et, au besoin, leur offrir régulièrement des ateliers particuliers sur l'anti-oppression et la culture pour régler les problèmes cernés.

#### **4.2.3 Communauté afro-canadienne**

- (22) Coordination des services communautaires.** Des participants estimaient aussi que la communauté afro-canadienne a un rôle à jouer pour garantir une meilleure coordination des services communautaires qui servent les familles, les enfants et les jeunes afro-canadiens, et que les agences du bien-être de l'enfance locales doivent être informées de ces services.

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

- (23) Renseigner les parents.** Des participants estimaient aussi que la communauté elle-même joue un rôle important dans l'éducation des parents relativement au rôle du système du bien-être de l'enfance.

## **PARTIE 5 : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DIRECTEUR**

---

En se fondant sur les commentaires et les nombreuses recommandations de la communauté, le Comité directeur a déterminé des recommandations qui abordent les problèmes prioritaires liés à la disproportion et aux disparités auxquelles font face les Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance, particulièrement celles qui sont présentes dans les systèmes qui vont au-delà du mandat des agences du bien-être de l'enfance.

Le Comité directeur fait les recommandations suivantes :

### **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse :**

1. Modifier la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* afin de reconnaître l'importance historique des Afro-Canadiens dans l'histoire du Canada, ainsi que les antécédents de longue date du Canada en matière de racisme envers les Noirs, en établissant le besoin de garantir des résultats équitables pour les Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance.
2. Établir et financer adéquatement des agences de services à la famille et à l'enfance afro-canadiennes dans les communautés pertinentes, qui offriront des services proactifs centrés sur le renforcement des familles et la préservation de l'unité familiale, en appuyant le mieux-être des familles, des enfants et des jeunes afro-canadiens ainsi qu'en réduisant le besoin d'appréhender les enfants.
3. Élaborer un protocole qui oblige les agences du bien-être de l'enfance à engager les agences de services à la famille et à l'enfance afro-canadiennes lorsqu'une famille ou un enfant afro-canadiens sont portés à l'attention de l'agence, et qui les appuie en ce sens.
4. Établir une Unité de la disproportion et de la disparité qui dirigera et orientera l'AOSAE et les agences du bien-être de l'enfance de l'Ontario pour résoudre la disproportion et les disparités raciales en fournissant au secteur du leadership, des stratégies, de la mise en œuvre et de l'expertise.
5. Établir des exigences obligatoires pour la cueillette et la diffusion annuelle de données ventilées fondées sur la race par les agences du bien-être de l'enfance, par l'entremise du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE), d'*Ontario Looking After Children (OnLAC)*, ainsi que de la

- Crown Ward Review*. Les exigences obligatoires doivent énoncer que de telles données seront utilisées comme base pour la planification stratégique, l'élaboration de programmes et la prestation de services liés à la communauté afro-canadienne, et que les agences du bien-être de l'enfance rendront compte annuellement de leurs mesures de rendement au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et à la communauté.
6. S'assurer que les Normes de la protection de l'enfance mises à jour, publiées en juin 2016, sont examinées selon une perspective de racisme envers les Noirs, et intègrent le Cadre de pratique dans ces normes, afin d'établir un minimum de rendement obligatoire pour les agences du bien-être de l'enfance, en vue de résoudre la disproportion et les disparités.
  7. Procéder à un examen de toutes les politiques et tous les services financés par le MSEJ et l'AOSAE selon une perspective de racisme envers les Noirs.
  8. Octroyer les ressources humaines et financières appropriées afin d'appuyer la mise en œuvre et l'évaluation du Cadre de pratique.

**La province de l'Ontario :**

9. Par l'entremise de la Direction générale de l'action contre le racisme, établir une formation à l'échelle du système visant à résoudre le racisme envers les Noirs dans les services d'éducation, communautaires et sociaux, en sécurité communautaire et en services correctionnels, ainsi que dans les soins de santé.
10. Appuyer la mise sur pied d'une entité visant à faciliter une planification, une mise en œuvre, une surveillance et une évaluation des efforts intersectoriels coordonnés pour résoudre la disproportion et les disparités dans le système du bien-être de l'enfance. Les fonds doivent être octroyés pour la dotation de personnel appuyant la coordination continue. L'entité doit relever de la Direction générale de l'action contre le racisme et inclure de la représentation de la part des principaux systèmes de signalement. Le modèle doit être fondé sur des efforts semblables à l'échelle des états visant à résoudre la disproportion et les disparités aux États-Unis.
11. Mener un examen des mécanismes de plaintes du système du bien-être de l'enfance (c.-à-d. l'intervenant provincial et l'ombudsman) et mettre en

- place des mécanismes pour assurer une surveillance et des enquêtes adéquates concernant les plaintes de discrimination raciale et de traitement inéquitable provenant d'utilisateurs de services afro-canadiens. S'assurer que les mécanismes de plaintes incluent une protection dans les cas de plaintes provenant des fournisseurs de services qui subissent des représailles de la part des agences du bien-être de l'enfance parce qu'ils font de la représentation au nom des familles, des enfants et des jeunes afro-canadiens.
12. Le ministère des Services sociaux et communautaires établit un fonds ciblé pour appuyer l'élaboration et l'amélioration de services culturellement adaptés à l'intention des familles afro-canadiennes, incluant le renforcement de la capacité des agences communautaires axées sur les Noirs.
  13. Fournir une meilleure surveillance du système du bien-être de l'enfance semblable à la surveillance dans d'autres secteurs, comme l'éducation et les soins de santé.

**Les gouvernements fédéral, provincial, régionaux et municipaux :**

14. Accroître le financement de services qui répondent aux besoins essentiels des familles vulnérables, incluant des soins de santé universels, du logement abordable, du transport en commun et des normes de salaire de subsistance.

**L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance :**

15. Établir un Comité consultatif afro-canadien pour offrir de façon continue des conseils concernant la disproportion et les disparités vécues par les Afro-Canadiens dans le système du bien-être de l'enfance.
16. Mettre à jour la nouvelle formation des intervenants conçue par l'AOSAE pour y inclure les antécédents, les expériences et les perspectives des enfants et des jeunes afro-canadiens dans le système du bien-être de l'enfance. La formation doit aussi faire en sorte que les intervenants comprennent la disproportion, les disparités, l'équité et le racisme envers les Noirs. La formation sera élaborée et offerte par des membres de la communauté afro-canadienne choisis par le Comité consultatif.
17. Établir une équipe particulière à l'AOSAE, dont l'objectif est de faire des recherches et de diriger l'élimination de la disproportion et des disparités à

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

- l'aide d'un cadre de travail antiraciste, anticolonial et antioppressif. La recherche sera menée en partenariat complet avec la communauté afro-canadienne par l'entremise du Comité consultatif afro-canadien, qui participera à la conception, la mise en œuvre, l'analyse et la publication des données.
18. Élaborer de la formation, avec la participation du Comité consultatif afro-canadien, afin de permettre au personnel de l'AOSAE de diriger les efforts d'élimination de la disproportion et des disparités dans le secteur. S'assurer que la formation est offerte par des formateurs ayant une expertise dans l'enseignement portant sur le racisme envers les Noirs.

## RÉFÉRENCES

- Adjetey, W. (Avril 2012). *A Report on the "Village."* Peel Children's Aid Society.
- African Canadian Legal Clinic. (12 décembre 2015). *African Canadian Community-Serving Organizations and Leaders' Response to Carding/Street Checks Regulations.*
- African Canadian Legal Clinic. (Novembre 2014). *2013-14 Annual Report.* Consulté à <http://www.aclc.net/wp-content/uploads/Annual-Report-2013-for-2014-AGM-FINAL-revised-Nov-6-2014.pdf>
- African Canadian Legal Clinic. (Juillet 2012). *Canada's Forgotten Children: Written Submissions to the Committee on the Rights of the Children on the Third and Fourth Reports of Canada.* Consulté à [https://www.crin.org/docs/Canada\\_African%20Canadian%20Legal%20Clinic\\_CR%20Report.pdf](https://www.crin.org/docs/Canada_African%20Canadian%20Legal%20Clinic_CR%20Report.pdf)
- Alaggia, R., and S. Maiter. 2006. "Domestic Violence and Child Abuse: Issues for Immigrant and Refugee Families." In R. Alaggia and C. Vine (eds.) *Cruel but Not Unusual: Violence in Canadian Families.* Waterloo, ON: Wilfrid Laurier University Pres.
- Alexander, R., Jr. (2010). Forum on Public Policy. *The Impact of Poverty of African American Children in the Child Welfare and Juvenile Justice Systems.* Consulté à <http://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ913052.pdf>
- American Humane Association. (s.d., a). Consulté à <http://www.americanhumane.org/children/programs/disparities-in-child-welfare.html>
- American Humane Association. (s.d., b). Consulté à <http://www.americanhumane.org/children/programs/family-group-decision-making/national-center/>
- Ards, S, (1992). Contemporary Policy Issues. *Understanding patterns of child maltreatment*, 10(4), 39–50,
- Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance. (2011). *Children's Well-being: The Ontario Perspective.* Consulté à <http://www.oacas.org/wp-content/uploads/2015/09/11childwelfarereporteng.pdf>
- Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance. (2012). *The Other Side of the Door: A Practice Guide for Child Welfare Professionals in Working with First Nation, Inuit and Métis Peoples.* Consulté à [http://www.oacas.org/wp-content/uploads/2015/09/2014nov\\_other\\_side\\_of\\_the\\_door.pdf](http://www.oacas.org/wp-content/uploads/2015/09/2014nov_other_side_of_the_door.pdf)
- Ball, J. (s.d.). Early Childhood Development Intercultural Partnerships. *Cultural Safety in Practice with Children, Families and Communities.* Consulté à <http://www.ecdip.org/docs/pdf/Cultural%20Safety%20Poster.pdf>

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

- Bartholet, E. (Juillet 2011). *Race and Child Welfare: Disproportionality, Disparity, Discrimination: Re-Assessing the Facts, Re-thinking the Policy Options*. Consulté à <http://www.law.harvard.edu/faculty/bartholet/rdconceptpaper---final.pdf>
- Baumann, D. J., Fluke, J., Graham, J. C., Wittenstrom, K., Hedderson, J., Riveau, S., Detlaff, A., Rycraft, J., et al. (2010). *Disproportionality in child protective services: The preliminary results of Statewide reform efforts*. Consulté à [http://www.dfps.state.tx.us/documents/about/pdf/2010-03-25\\_Disproportionality.doc](http://www.dfps.state.tx.us/documents/about/pdf/2010-03-25_Disproportionality.doc)
- Benjamin, A. 2003. "The Black / Jamaican Criminal: The Making of Ideology." Unpublished doctoral dissertation, Toronto: University of Toronto.
- Bernard L., and C. McAll, « Pauvreté et 'protection' », Revue du CREMIS, Automne 2009, p. 26–30, p. 27.
- Bonnie, N., and G. Pon. (2015). "Critical Well Being in Child Welfare: A Journey Towards Creating a New Social Contract for Black Communities." In S. Strega & J. Carriere (eds.), *Walking this Path Together: Anti-Racist and Anti-Oppressive Child Welfare Practice*, 2nd ed. Halifax: Fernwood Press.
- Bridging Refugee Youth & Children's Services. (2010). *Refugee children in U.S. schools: A toolkit for teachers and school personnel*. Consulté à [www.brycs.org/documents/upload/ChildWelfare-FAQ.pdf](http://www.brycs.org/documents/upload/ChildWelfare-FAQ.pdf)
- Casey Family Programs. (16 juillet 2006). *Disproportionality in the Child Welfare System*. <https://www.ncsl.org/print/cyf/fostercarecolor.pdf>
- Chau, S., Fitzpatrick, A., Hulchanski, J.D., Leslie, B., Schatia, D. (2001). *One in Five... Housing as a Factor in the Admission of Children to Care*. Centre for Urban and Community Studies Research Bulletin No. 5. Consulté à <http://www.urbancentre.utoronto.ca/pdfs/curp/CUCSchildren.pdf>. Child Welfare Anti-Oppression Roundtable. (2009). "Anti-Oppression in Child Welfare: Laying the Foundation for Change. A Discussion Paper." Toronto: Child Welfare Anti-Oppression Roundtable.
- Child Welfare Information Gateway. (Juillet 2011). *Addressing Racial Disproportionality in Child Welfare*. Consulté à [https://www.childwelfare.gov/pubpdfs/racial\\_disproportionality.pdf](https://www.childwelfare.gov/pubpdfs/racial_disproportionality.pdf)
- Child Welfare Information Gateway. (2008). *Differential response to reports of child abuse and neglect*. Washington, DC: U.S. Department of Health and Human Services. Consulté à [http://www.childwelfare.gov/pubs/issue\\_briefs/differential\\_response](http://www.childwelfare.gov/pubs/issue_briefs/differential_response)
- Child Welfare League of America. (s.d.). *Children of Color at a Glance: CWLA*. Consulté en ligne à <http://ndas.cwla.org>.
- Children's Aid Society of Toronto. (Juillet 2015). *Addressing Disproportionality, Disparity and Discrimination in Child Welfare: Data on Services Provided to Black African Caribbean Canadian Families and Children*. Toronto: Children's Aid Society of Toronto. Consulté à <http://www.torontocas.ca/app/Uploads/documents/baccc-final-website-posting.pdf>

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

Children's Aid Society of Toronto. (s.d.). [www.torontocas.ca](http://www.torontocas.ca)

Children's Services Practice Notes for North Carolina's Child Welfare Social Workers. (Mai 2001). *Understanding the overrepresentation of African Americans in the child welfare system*, 6(2). Consulté à [http://www.practicenotes.org/Vol6\\_no2/understanding\\_overrepresentation\\_africanamericans.htm](http://www.practicenotes.org/Vol6_no2/understanding_overrepresentation_africanamericans.htm)

Chipungu, S.S. & Bent-Goodley, T.B. (2004). The Future of Children. Journal Issue: Children, Families and Foster Care. *Meeting the Challenges of Contemporary Foster Care*, 14(1). Consulté à <https://www.princeton.edu/futureofchildren/publications/journals/article/index.xml?journalid=40&articleid=135&sectionid=887>

Clarke, J. (2012). "Beyond Child Protection: Afro-Caribbean Service Users of Child Welfare." *Journal of Progressive Human Services* 23, 3.

Clarke, J. (2010). "The Challenges of Child Welfare Involvement for Afro-Caribbean Canadian Families in Toronto." *Children and Youth Services Review* 33, 2.

Colorado Disparities Resource Center. <http://www.colodrc.org/>

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. (6 décembre 2012). *Observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques du Canada, soumis en un seul document, adoptées par le Comité à sa soixante et unième session (17 septembre-5 octobre 2012)*. Consulté à <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhsqWC9Lj7ub%2FHRJVf1GxZMHG6SxSMqjbPPYOaaprww4Km4WlvmEplVY Z5%2B6t16F8sUCuQcbqv3AVaoOT9ExgAMYH%2FnSUZoeV0uBxVp6JkiFjbgUtjxL%2FOvraUTkFaaMUpzQ%3D%3D>

Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance. (2011). Toronto : Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance. *Un nouveau mode de financement des services de bien-être de l'enfance en Ontario*. Consulté à : <http://www.sustainingchildwelfare.ca/assets/Funding-Approach-CPSCW-Final-Report-final-version-Aug-17-2011.pdf> at 18.

Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Ottawa : Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Commission ontarienne des droits de la personne (s.d.). *Discrimination raciale, race et racisme (fiche)*. Consulté à <http://www.ohrc.on.ca/fr/discrimination-raciale-race-et-racisme-fiche>

Courtney, M.E., Barth, R.P. Brooks, D., Needell, B., & Park L. (1996). Child Welfare. *Race and Child Welfare Services: Past Research and Future Directions*, 75(2), 99-136.

Curtis, P., Dale, G., & Kendall, J. (1999). *The foster care crisis: Translating research into practice and policy*. Lincoln, NE: University of Nebraska.

Dei, G.S. (1996). *Anti-Racism: Theory and Practice*. Halifax: Fernwood Publishing.

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

- Delgado, R., & Stefancic, J. (2001). *Critical Race Theory: An Introduction*. New York: New York University Press.
- Derezotes, D.M. (2003). *Examining Child Maltreatment and the Impact of Race in Receipt of Child Welfare Services in the United States* (citing R.M. George & B.J. Lee, *The Entry of Children From the Welfare System into Foster Care: Differences by Race* (2001), and R.P. Barth, *Child Welfare and Race: Understanding Disproportionality* (2001)).
- Drumbrill, G.C. (2003). *Child Welfare: AOP's Nemesis?* In W. Shera (ed). *Emerging Perspectives on Anti-Oppressive Practice*. (pp. 101-19). Toronto: Canadian Scholars Press Inc. Consulté à <http://crpalaska.org/wp-content/uploads/2014/02/aop.pdf>
- Dufour S., C. Lavergne, G. Hassan, F. Demosthène and G. Savoie, *Diversité culturelle et mauvais traitement envers les enfants. Savoirs et pratiques*, PowerPoint de la 10<sup>e</sup> conférence hivernale tenue par les auteurs le 26 mars 2010, [en ligne]. [www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/recherche/PDF/Conferences/diversite\\_culturelle\\_2010.pdf](http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/recherche/PDF/Conferences/diversite_culturelle_2010.pdf) p. 27.
- Eid, P., & Magloire, J. (2011). Rapport du profilage racial et discrimination systémique des jeunes racialisés tiré de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences. Québec, QC : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- EvalPartners. <http://www.mymande.org/evalpartners/>
- Fallon, B., Black, T., Van Wert, M., King, B., Filippelli, J., Lee, B., & Moody, B. (2016). Child maltreatment-related service decisions by ethno-racial categories in Ontario in 2013. CWRP Information Sheet #176E. Toronto, ON: Canadian Child Welfare Research Portal.
- Galabuzi, G.E. (8 septembre 2014). *Deputation to the OAS Rapporteur on People of African Descent and Against Racial Discrimination*.
- Gale, L. (Décembre 2012). *Affirmation Guidelines: Affirmation Guidelines for Equity in Gender and Sexual Diversity*. Version 1.0. Children's Aid Society of Toronto.
- Gouvernement de l'Ontario. *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, L.R.O. 1990, chap. C.11. Consulté à <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90c11>
- Government Alliance on Race and Equity. (2015). *Racial Equity Toolkit: An Opportunity to Operationalize Equity*. Consulté à [http://racialequityalliance.org/newsite/wp-content/uploads/2015/10/GARE-Racial\\_Equity\\_Toolkit.pdf](http://racialequityalliance.org/newsite/wp-content/uploads/2015/10/GARE-Racial_Equity_Toolkit.pdf)
- Harris, M.S. (2014). *Racial Disproportionality in Child Welfare*. New York: Columbia University Press.
- Hasford, J. (9 décembre 2015). *Pathways and Prevention of African-Canadian Disproportionalities and Disparities in the Child Welfare System: A Position Paper*. Black Community Action Network of Peel.
- Hill, R.B. (2006). *Synthesis of Research on Disproportionality in Child Welfare: An Update*. The Casey-CSSP Alliance for Racial Equity in the Child Welfare System. Seattle, WA: Casey Family Programs.

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

- Hill, R.B. (2005). *The role of race in parental reunification*. In D. Derezotes, M.F. Testa and J. Poertner (eds.) *Race matters in child welfare: The overrepresentation of African American children in the system*. Washington, DC: Child Welfare League of America.
- Hines, A.M., Lemon, K., Wyatt, P., & Merdinger, J. (2004). Children and Youth Services Review. *Factors Related to the Disproportionate Involvement of Children of Color in the Child Welfare System: A Review and Emerging Themes*, 26(6), 516.
- Illinois African American Family Commission. <http://www.aafc.org/>
- Johnson, W. (2005). *Effects of a research-based risk assessment*. In D. M. Derezotes, J. Poertner, & M. F. Testa (Eds.), *Race matters in child welfare: The overrepresentation of African American children in the system* (pp. 147–161). Washington, DC: Child Welfare League of America, Inc.
- Johnson, W. (Février 2004). California Child Welfare Structured Decision Making Project, for the California Department of Social Services. *Effectiveness of California's Child Welfare Structured Decision Making Model: a Prospective Study of the Validity of the California Family Risk Assessment*.
- Jonson-Reid M., & Barth R.P. (2000). Children and Youth Services Review. *From placement to prison: The path to adolescent incarceration from child welfare supervised foster or group care*, 22, 493–516.
- Kelley, S.J. *Child Maltreatment in the Context of Substance Abuse*. The APSAC Handbook on Child Maltreatment 105, 106 (John E.B. Myers, et al, 2d ed. 2002).
- Kent, K. (Juin 2009). Children's Practice Notes for North Carolina's Child Welfare Social Workers. *Recognizing and honouring differences*, 14, 3. Consulté à <http://www.practicenotes.org/v14n3/recognize.htm>
- Kortenkamp K. & Ehrle J. (2002). The Urban Institute. *The Well-Being of Children Involved with the Child Welfare System: A National Overview*, Series B, No. B-43.
- Lemon, K., D'Andrade, A., & Austin, M. (2005). *Understanding and addressing disproportionality in the front end of the child welfare system*. Berkeley, CA: Bay Area Social Services Consortium.
- Lavergne, C., Dufour, S., Trocmé, N., & Larrivée, M.-C. (2008). Visible Minority, Aboriginal and Caucasians Children investigated by Canadian Child protective services. *Child Welfare*, 87(2), 59–76.
- Leary, J.D. (2005) *Post Traumatic Slave Syndrome: America's Legacy of Enduring Injury and Healing*. Portland, Oregon: Uptone Press.
- Lindsey, D. (1992). Social Work Research Abstracts . *Adequacy of income and the foster care placement decision: Using an odds ratio approach to examine client variables*, 28 (3), 29-36.
- Loman, A., & Siegel, G. (2004). Differential response in Missouri after five years. St. Louis, MO: Institute of Applied Research. Consulté à [www.iarstl.org/papers/MODiffResp2004a.pdf](http://www.iarstl.org/papers/MODiffResp2004a.pdf)

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

- Maiter, S. (2015). Race matters: Social justice not assimilation or cultural competence. In S. Strega & S. A. Esquao (J. Carrière) (Eds.), *Walking this path together: Anti-racism and anti-oppressive child welfare practice* (pp. 87–104). Halifax, NS: Fernwood Publishing.
- Martin, N. ProPublica. (30 septembre 2015). *How Some Alabama Hospitals Quietly Drug Test New Mothers - Without Their Consent*. Consulté à <https://www.propublica.org/article/how-some-alabama-hospitals-drug-test-new-mothers-without-their-consent>
- Miller, M. (2008). *Racial Disproportionality in Washington State's Child Welfare System*. Olympia: Washington State Institute for Public Policy, Document No. 08-06-3901
- Miller, O., Farrow, F., Meltzer, J. & Notkin, S. (Mars 2014). Center for the Study of Social Policy. *Changing Course: Improving Outcomes for African American Males Involved with Child Welfare Systems*. Consulté à [http://www.cssp.org/publications/child-welfare/alliance/Changing-Course\\_Improving-Outcomes-for-African-American-Males-Involved-with-Child-Welfare-Systems.pdf](http://www.cssp.org/publications/child-welfare/alliance/Changing-Course_Improving-Outcomes-for-African-American-Males-Involved-with-Child-Welfare-Systems.pdf)
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2009). *Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario : Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques*. Consulté à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/inclusiveguide.pdf>
- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. (Juin 2015). *2015–16 Child Welfare Customized Budget Package User Guide*.
- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario (Février 2007). *Normes de la protection de l'enfance de l'Ontario*. Consulté à <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/professionals/childwelfare/protection-standards/index.aspx>
- National Council of Juvenile and Family Court Judges. (Mai 2011). *Disproportionality Rates for Children of Color in Foster Care*. Consulté à [http://www.ncjfcj.org/sites/default/files/Disproportionality%20TAB1\\_0.pdf](http://www.ncjfcj.org/sites/default/files/Disproportionality%20TAB1_0.pdf)
- Parrish, D.L. & Hargett, B.A. (2010). American Humane Association. *Innovations in Child Welfare. Bridging the cultural divide: Innovative supervision practices to impact disproportionality with African American clients in child welfare*, 25(1). Consulté à <http://www.colodrc.org/assets/docs/cdrc-bridging-cultural-divide.pdf>
- Peel Children's Aid Society. (s.d.). Consulté à <http://www.peelcas.org/article.asp?id=100>
- Pon, G., K. Gosine, and D. Phillips. (2011). "Immediate Response: Addressing Anti-Native and Anti-Black Racism in Child Welfare." *International Journal of Child, Youth and Family Studies*, 3 & 4. Disponible à <http://journals.uvic.ca/index.php/ijcyfs/article/view/7763/2554>
- Raising the Roof. (s.d.). *Youth Homelessness in Canada: The Road To Solutions*. Consulté à <http://www.raisingtheroof.org/wp-content/uploads/2015/10/road2sols-FINAL.pdf>

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

- Rankin, J. (11 janvier 2016). Ontario human rights chief calls for race-based stats for kids in care. *Toronto Star*. Consulté à <http://www.thestar.com/news/insight/2016/01/11/ontario-human-rights-chief-calls-for-race-based-stats-for-kids-in-care.html>
- Région de Peel. (Mai 2013). *2011 NHS Bulletin: Ethnic Diversity and Religion*. Consulté à : [https://www.peelregion.ca/planning/pdc/pdf/Ethnicity\\_Religion\\_Bulletin.pdf](https://www.peelregion.ca/planning/pdc/pdf/Ethnicity_Religion_Bulletin.pdf)
- Roberts, D. E. (20 août 2002). The Annie E. Casey Foundation. *Working Paper #4: Racial Disproportionality in the U.S. Child Welfare System: Documentation, Research on Causes, and Promising Practices*. Consulté à [http://www.familyandchildwellbeing.com/images/Minority\\_Overrepresentation\\_in\\_Child\\_Welfare\\_-\\_Dorothy\\_Roberts\\_AECF\\_Paper.pdf](http://www.familyandchildwellbeing.com/images/Minority_Overrepresentation_in_Child_Welfare_-_Dorothy_Roberts_AECF_Paper.pdf)
- Roberts, D. (2002). *Shattered Bonds: The Color of Child Welfare*. New York: Civitas Books.
- Rockymore, M. (Avril 2006) *A Practice Guide for Working with African American Families in the Child Welfare System: The Role of the Caseworker in Identifying Developing and Supporting Strengths in African American Families Involved in Child Protection Services*. Consulté à <http://centerforchildwelfare.fmhi.usf.edu/kb/cultcomp/Practice%20Guide%20for%20African%20American%20families.pdf>
- Scannapieco, M., & Jackson, S. (1996). *Social Work. Kinship Care: The African American response to family preservation*, 41, 1990–96.
- Scannapieco, M. & Jackson, S. (1990). "Kinship Care." *Social Work Practice with Black Families*. New York: Longman.
- Sedlak, A. J., McPherson, K., & Das, B. (2010). *Supplementary Analyses of Race Differences in Child Maltreatment Rates in the NIS–4*. Consulté à [http://www.afterschool.ed.gov/programs/opre/abuse\\_neglect/natl\\_incid/nis4\\_sup\\_analysis\\_race\\_diff\\_mar2010.pdf](http://www.afterschool.ed.gov/programs/opre/abuse_neglect/natl_incid/nis4_sup_analysis_race_diff_mar2010.pdf)
- Sheets, J., Wittenstrom, K., Fong, R., James, J., Tecci, M., Baumann, D.J., & Rodriguez., C. (2009). Children and Youth Services Review. *Evidence-based practice in family group decision-making for Anglo, African American and Hispanic families*, 31 (11), 1187-1191, cited in Harris, M.S. (2014) *Racial Disproportionality in Child Welfare*. New York: Columbia University Press.
- Statistique Canada. (2010). *Projections de la diversité de la population canadienne, 2006 à 2031*. Consulté à <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-551-x/91-551-x2010001-fra.pdf>
- Statistique Canada. *Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada*. Consulté à <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.cfm>
- Sue, D. W., Capodilupo, C. M., Torino, G. C., Bucceri, J. M., Holder, A. M. B., Nadal, K. L., & Esquilin, M. (2007). Racial microaggressions in everyday life: Implications for clinical practice. *American Psychologist*, 62(4), 271–286.
- The Center for Community Partnerships in Child Welfare of the Center for the Study of Social Policy. (Décembre 2006). *Places to Watch: Promising Practices to Address*

UNE VISION UNE VOIX :

Changer le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens

- Racial Disproportionality in Child Welfare*. Consulté à <http://www.cssp.org/publications/child-welfare/top-five/places-to-watch-promising-practices-to-address-racial-disproportionality-in-child-welfare.pdf>
- United States Government Accountability Office. (Juillet 2007). *African American Children in Foster Care: Additional HHS Assistance Needed to Help States Reduce the Proportion in Care*. Consulté à <http://www.gao.gov/new.items/d07816.pdf>
- U.S. Department of Health and Human Services. (Août 2005). *The AFCARS Adoption and Foster Care Reporting System Report*. Consulté à [http://www.acf.hhs.gov/programs/cb/stats\\_research/afcars/tar/report10.htm](http://www.acf.hhs.gov/programs/cb/stats_research/afcars/tar/report10.htm)
- U.S. Department of Health and Human Services. (Décembre 2003). *Children of Color in the Child Welfare System: Perspectives From the Child Welfare Community*. Consulté à <https://www.childwelfare.gov/pubPDFs/children.pdf>
- U.S. Department of Health and Human Services, Administration on Children, Youth and Families, Children's Bureau (1999). *Safety, Permanency & Well-being Child Welfare Outcomes*. Annual Report, Washington D.C.: Author.
- Washington State, Department of Social and Health Services. (2009) *Keeping It Real: Supporting the needs of African American children in out-of-home care*. Consulté à [http://depts.washington.edu/allcwe/sites/default/files/sites/default/files/caregiver/keeping\\_it\\_real.pdf](http://depts.washington.edu/allcwe/sites/default/files/sites/default/files/caregiver/keeping_it_real.pdf)
- Wharf, B. (1993). *Rethinking child welfare in Canada*. Toronto: McClelland & Stewart.
- Wiebush, R., Freitag, R., & Baird, C. (2001). *Preventing delinquency through improved child protection services*. Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, Juvenile Justice Bulletin. Washington, DC: U.S. Department of Justice.
- Williams, R. (1999). *Australian and New Zealand Journal of Public Health*. *Cultural safety – what does it mean for our work practice?*, 23(2), 213–214.
- Wolfe, D.A. (1987). *Child Abuse: Implications for Child Development and Psychopathology*. Newbury Park, California: Sage.
- Yehuda, R., Daskalakis, N. P., Bierer, L. M., Bader, H. N., Klengel, T., Holsboer, F., & Binder, E. B. (2015). *Holocaust exposure induced intergenerational effects on FKBP5 methylation*. *Biological psychiatry*.
- Yu, E., Day, P., & Williams, M. (2002). *Improving educational outcomes for youth in care: A national collaboration*. Washington, DC: Child Welfare League of America Press.



L'Association ontarienne des  
sociétés de l'aide à l'enfance

Unis pour le bien-être des enfants de l'Ontario